

MINISTERE DES ENSEIGNEMENTS
SECONDAIRE, SUPERIEUR, ET DE
LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

BURKINA FASO

Unité - Progrès - Justice

UNIVERSITE DE OUAGADOUGOU

Année académique
1997 - 1998

FACULTE DES LANGUES, DES LETTRES, DES
ARTS, DES SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES
(FLASHS)

DEPARTEMENT DE GEOGRAPHIE

Option rurale

Mémoire de Maîtrise

THEME :

LE PERIMETRE IRRIGUE DE DI DANS LA VALLEE DU SOUROU : UNE EXPERIENCE DE GESTION PAYSANNE



Présenté par :

FORO Emmanuel

Sous la direction de :

T.P. ZOUNGRANA

Maître Assistant

DEDICACE

A ma mère Henriette...

A tous les amis du Bien

***A la Compagnie S.J. africaine,
dans l'espoir de mieux faire demain,***

je dédie ce modeste travail

REMERCIEMENTS

J'adresse mes sincères remerciements à tous les enseignants qui ont contribué à ma formation, notamment ceux du Département de Géographie pour les connaissances et les valeurs humaines transmises.

A Monsieur ZOUNGRANA qui a été patient pour suivre la difficile organisation d'un travail de six ans, j'exprime une reconnaissance spéciale et l'assure d'une pieuse pensée durable.

A toutes les structures qui m'ont accueilli sur le terrain ainsi qu'à leurs responsables et à leurs membres (C.A.T.G., SOCADI, A.M.V.S, Paroisses de Tougan et de Niassan) ; aux familles ZAN, TOE, KARAMBIRI, ILBOUDO, DALLA, j'adresse mes vifs remerciements et redis mon profond attachement. Je garde un vivant souvenir de tous les ami(e)s de Di : Assétou, Gaston, Ella, Appolinaire, Jennifer.

Aux membres de la communauté jésuite de Ouagadougou, pour le partage durant cette année universitaire ; je cite tout particulièrement le Père Joseph COMPAORE qui, depuis des années, a fait preuve d'une attention fraternelle marquée. Je mentionne aussi mes amis scolastiques Armand et Paterne pour la simple expression de confiance et l'appui informatique. Je remercie Boniface, Jean-Luc et Anthony pour avoir accepté ma différence dans la collaboration. J'exprime ma reconnaissance à la P.A.O et à toute la Compagnie.

A tous les membres de ma famille qui m'ont apporté leur soutien, tout particulièrement à la famille de mon oncle KY Edmond, j'adresse un sincère remerciement.

A M^{lle} Brigitte OUEDRAOGO pour avoir saisi une bonne partie de ce texte, et à tous les amis de la maison pour leurs mots encourageants ; à tous les ami(e)s du Burkina et d'ailleurs : Laurent, Jean, Isaïe, Jacques, Doris, Hermann, je témoigne ma reconnaissance.

A Mathieu DJIGUEMDE pour sa fidèle amitié, ainsi qu'à tous les membres du groupe Maranatha pour le réconfort venu de la force de leur fraternité ; à toutes les familles qui ont eu du souci ou se sont donné de la peine pour moi (AYINA, FORO, KABORE, KI, OUEDRAOGO, TOE, ZERBO), j'exprime ma profonde gratitude.

Que tous soient bénis dans leurs activités !

EPIGRAPHE

« Produit d'une histoire, celle de l'occident industriel, la rationalité technique ne se réfère explicitement qu'à son objet : produire plus et « mieux », à moindres coûts. (...) La rationalité technique procède en isolant de la réalité sociale certains paramètres jugés fondamentaux au regard de l'analyse. Cette réduction théorique permet la modélisation, l'élaboration de protocoles reproductibles et s'avère condition d'efficacité, voire d'universalité. Universelle, la rationalité technique ne l'est que dans des conditions bien précises, celle de l'expérimentation en laboratoire ou en station de recherche (...).

La rationalité technique oppose son unicité à la pluralité des logiques paysannes (...). Les logiques paysannes mettent en œuvre un nombre de paramètres bien trop grand pour qu'il soit possible de les isoler et obtenir un modèle de comportement transposable. Cette non-transposabilité des modèles logiques d'un groupe social à un autre conduit à des échecs, dont on conclut trop souvent encore à « l'irrationalité paysanne ».

Réciproquement, hors du laboratoire ou de la station, le réel se substitue à l'expérimental aussi bien dans les faits que dans la tête du technicien, du chercheur. Celui-ci abordera donc nécessairement cette réalité à partir des schémas inconscients auxquels répondent ceux qui dictent la conduite des paysans dans un milieu rural donné. A la rationalité technique se substitue la logique du technicien. Cette substitution permet le passage de l'expérimental au réel et l'établissement de la relation technicien-paysan ; en même temps elle explique que le dialogue puisse parfois être de sourds... »

J. WEBER, ORSTOM, 1978.

RESUME

La politique de mise en valeur des terroirs avec production intensive par l'utilisation de moyens modernes de travail est à l'origine de l'aménagement des vallées des principales rivières du Burkina Faso. Avec sa capacité de 15 000 ha de sols, la vallée du Sourou est classée parmi les grands pôles d'investissement. Au nombre des possibilités se trouve le périmètre de Di équipé d'un système d'irrigation par aspersion installé par la SOMDIAA en 1979, cédé à la SOFITEX en 1984, et à la SOCADI en 1994.

L'information et le recrutement organisés par un projet (PRODECIS) de la Sofitex en 1986 ont été marqués par une sorte de précipitation répondant à l'urgence de la nécessité de récupérer les installations existantes. Le PRODECIS, après avoir ajouté deux unités d'irrigation, a dirigé l'exploitation avec des paysans équipés de matériel agricole et de boeufs de trait, et organisés en 5 groupements pré-coopératifs pour la production de maïs (vendu aux brasseries), de blé (acheté par les G.M.B), de coton (écoulé à la Sofitex), de sorgho (consommé par la famille) et de légumineuses (consommées ou /et vendues sur les marchés locaux). Les résultats techniques et économiques sont évalués positivement.

Après une série de formations, sommaires pour la plupart, les paysans reçoivent une invitation à fusionner les unités coopératives. Ainsi se constitue la SOCADI en 1989 avec 130 paysans engagés à préparer l'autopromotion. La confrontation à la situation réelle de gestion autonome commencée en 1995, avec les difficultés, les tensions sociales et les désertions qui en découlent malgré le dynamisme inhérent à la structure, laisse apparaître le risque d'échec de cette entreprise gigantesque conçue sans une participation suffisante des premiers concernés.

MOTS CLES

Vallée du Sourou, Burkina Faso, agriculture, aménagement, irrigation, transfert de gestion, coopérative, organisation paysanne.

LISTE DES SIGLES

- A.M.V.S** : Autorité pour la Mise en valeur de la Vallée du Sourou et de la haute vallée du Mouhoun.
- C.A.T.G** : Centre d'Appui Technique et de Gestion.
- C.C.C.E** : Caisse Centrale de Coopération Economique, devenue
C.F.D = Caisse Française de Développement, aujourd'hui
A.F.D = Agence Française de Développement.
- C.N.C.A** : Caisse Nationale de Crédit Agricole.
- C.N.S.S** : Caisse Nationale de Sécurité Sociale.
- C.S.P.S** : Centre de Santé et de Promotion Sociale.
- G.M.B** : Grands Moulins du Burkina
- I.N.E.R.A** : Institut National d'Etudes et de Recherches Agronomiques.
- ORSTOM** : Institut français de Recherche Scientifique pour le Développement en Coopération.
- P.P.I.V** : Petits Périmètres Irrigués Villageois.
- PRO.DE.C.I.S** : Projet de Développement des Cultures Irriguées du Sourou.
- S.A.C.I** : Société Africaine de Commerce et d'Industrie.
- SO.B.BRA** : Société Burkinabè de Brasseries.
- SO.C.A.Di** : Société Coopérative Agricole de Di.
- SO.FI.TEX** : Société burkinabè des Fibres Textiles.
- SOMDIAA** : Société d'Organisation, de Management et de Développement des Industries Agricoles et Alimentaires.
- SO.SU.CO** : Société Sucrière de la Comoé.
- U.C.A.VA.SO** : Union des Coopératives Agricoles de la Vallée du Sourou.

AVANT- PROPOS

Ce document qui retrace l'histoire d'un périmètre agricole aménagé, aux fins d'y déceler un progrès vers la réalité plurivoque appelée *DEVELOPPEMENT* peut conduire à des questions fondamentales d'une portée plus universelle ; entre autres, la mentalité africaine est-elle réfractaire à l'évolution moderne ?

L'observation du terrain a été longue ; ce qui donne lieu à une description suffisante de la situation quelque peu complexe de cette entreprise paysanne. La prise de position reste nuancée en raison de l'optimisme (idéologique) qui doit caractériser tout Africain en quête de renaissance socio-économique et politique de notre continent. La réalité laisse cependant planer quelques doutes. L'Afrique ne refuse pas le développement comme pourraient le soupçonner à la suite d'Axelle KABOU bon nombre d'Africains ; il importe plutôt de reconsidérer la question du développement exogène ou *par perfusion*...

Tout en laissant grandement ouvert le champ de commentaires des mots cryptés, nous pensons que pour parvenir à une harmonie entre technique, forces laborieuses et ressources, en vue du même objectif de développement, il faut reconnaître et intégrer à l'action que :

« Tout élan est aveugle sauf là où il y a savoir - Et tout savoir est vain sauf là où il y a travail - Et tout travail est vide sauf là où il y a amour - Et lorsque vous travaillez avec amour, vous vous liez à vous-même, et l'un à l'autre, et à Dieu. »

Khalil GIBRAN

INTRODUCTION GENERALE

En Afrique subsaharienne, le secteur primaire regroupe en moyenne 70% de la population. Il constitue également la principale source de revenus des populations (30 à 50% du P.I.B.), d'où la place importante des activités rurales dans l'économie de ces pays. Au Burkina Faso, bien que la production agricole soit essentiellement vivrière, elle ne parvient pas toujours ni partout à couvrir les besoins alimentaires. Le faible niveau de productivité est dû à plusieurs facteurs parmi lesquels les aléas pluviométriques, la pauvreté des sols, le niveau technologique. Aussi les populations vivent-elles sous la menace permanente des famines ou disettes. Les années 1974 et 1975, les années 1984 et 1985 en sont des exemples récents.

Le recours aux aménagements hydro-agricoles apparaît ainsi comme un moyen efficace pour soustraire l'agriculture aux aléas pluviométriques. Plusieurs aménagements ont été réalisés à cet effet. Il s'agit entre autres des périmètres de la SO.SU.CO, de la vallée du Kou, de la plaine de Mogtèdo, de Banzon, de Boulbi, etc.

La vallée du Sourou était, quant à elle destinée à un aménagement de grande envergure sous la tutelle de l'Autorité de l'Aménagement des Vallées des Volta (A.V.V.). L'A.V.V. a été créée en 1974 dans le but de mettre en valeur les zones libérées de l'onchocercose. Peu infestée par cette maladie, la vallée du sourou a bénéficié de 144 ha maraîchers aménagés depuis 1967 à Guiédougou. La construction d'un ouvrage-vanne à Léri (confluent Mouhoun-Sourou) a permis de rehausser le volume d'eau du Sourou, en vue de l'irrigation. La Société d'Organisation et de Management pour le Développement des Industries Agricoles et Alimentaires (SOMDIAA) initie le « Projet blé » de Di en 1979. Ce projet est récupéré par la SOFITEX en 1984. Pour mieux répondre aux besoins du pays, la SOFITEX installe des paysans pour une exploitation en culture attelée. Entre temps, le Périmètre maraîcher de Guiédougou passe de 144 ha à 288 ha, en 1982. L'année 1985 voit la création de l'Autorité de Mise en valeur de la Vallée du Sourou (A.M.V.S.) qui reçoit pour mission d'organiser et de superviser les

opérations d'aménagement de la plaine. Les principaux périmètres irrigués de la bordure Est du Sourou sont actuellement:

- Guiédougou, avec environ 500 exploitants sur 288 ha de cultures maraîchères essentiellement .

- Di qui compte environ 120 exploitants sur 410 ha de maïs, coton, blé et sorgho en assolement avec 2 campagnes

- Niassan qui regroupe environ 4000 exploitants sur 2275 ha de riz avec une introduction récente de la culture de maïs sur une centaine d'hectares.

Les parcelles de Di qui font l'objet de cette étude sont irriguées par aspersion et exploitées principalement en maïs et en coton sous la tutelle technique du Centre d'Appui Technique et de Gestion (C.A.T.G.) succédant depuis 1990 à la SOFITEX initiatrice et premier soutien du Projet.

La problématique

Le Projet est entré depuis 1994 dans une phase de responsabilisation des paysans par un transfert de compétences, en vue d'une gestion autonome et communautaire de leurs parcelles de culture. Cette phase, initialement prévue pour prendre fin en 1997 a été prolongée d'un an par la SOFITEX, en vue d'affermir les premiers pas des exploitants dans cette nouvelle situation avant le retrait définitif. Ainsi, l'année 1998 devra être décisive pour la coopérative paysanne désormais en charge de la conduite des opérations.

Notre curiosité scientifique est attirée par la procédure de mise en oeuvre de ce programme, et la manière dont il est compris et vécu par les coopérateurs de la Société Coopérative Agricole de Di. Cette étape très importante de transfert de responsabilité dépend de la phase antérieure (phase test) et détermine l'avenir du périmètre. Les paysans ont-ils été suffisamment préparés à prendre le relais des structures d'encadrement ? Disposent-ils des aptitudes requises pour une gestion autonome de l'entreprise ?

Les objectifs

L'objectif principal de l'étude consiste à analyser les différentes étapes du cheminement vers l'autogestion paysanne et la participation réelle des paysans au processus du changement en cours. D'une manière détaillée, il s'agit :

1) de connaître le contexte, les réalisations et les orientations de cet aménagement pour en percevoir la cohérence interne ;

2) d'identifier les parties prenantes des différentes opérations pour comprendre les influences et les relations entre les aménageurs d'une part et les paysans d'autre part ;

3) d'explorer les chances de succès de cet investissement à partir des résultats économiques et sociaux obtenus, en tenant compte aussi des erreurs et insuffisances relevées dans l'application des stratégies visant à atteindre les objectifs fixés.

Les hypothèses de travail

Au sein d'une certaine institution il a été décidé de créer un espace d'accueil pour des paysans qui pourront, par leurs productions, combler partiellement le déficit vivrier du pays tout en échappant eux-mêmes à certaines contraintes du milieu traditionnel. Par la suite il est jugé nécessaire d'intéresser davantage les exploitants à l'organisation des activités et à la gestion des ressources.

Plus concrètement, nous présumons que :

1) La disponibilité de l'eau et de terres aux qualités agronomiques favorables a constitué le principal critère pour la détermination du site de l'aménagement ; mais l'objectif du projet est de mettre progressivement en place une coopérative paysanne capable de répondre seule de l'exploitation du périmètre, et libre de ses engagements et orientations.

2) la structure d'encadrement est l'instance de décision dans le choix des cultures, des intrants, de l'outillage et dans l'élaboration du calendrier cultural. Le passage à la prise en main par les paysans de toutes ces opérations ne se fait

pas sans difficulté en raison des diversités culturelles, des exigences de l'exercice de l'autorité et de la volonté des technocrates à pérenniser leur pouvoir.

3) Les coopérateurs maîtrisent à présent l'outil de travail, mais ils éprouvent de la difficulté à endosser les frais réels de fonctionnement du système d'irrigation. Un bon nombre conserve encore le sentiment d'être étranger à la structure coopérative ; par conséquent on note peu d'initiative, de recherche et d'investissement.

La méthodologie

Pour tester ces hypothèses, une méthodologie a été mise en œuvre, tenant compte des étapes à suivre, des questions qui se posent et des possibles sources d'information.

La première partie du travail a consisté en une recherche documentaire, le thème lui-même ayant été inspiré par le souvenir des propagandes révolutionnaires autour des produits de la vallée du Sourou, principal pôle d'attraction de la province, et surtout par les conclusions tirées d'un stage de licence dans le périmètre sucrier de Bérégadougou. En effet, le périmètre de la SOSUCO se présente comme une enclave industrielle en milieu rural, ce qui réduit son impact sur le paysannat burkinabè. C'est ainsi que les organisations coopératives qui représentent une alternative à la précédente solution laissaient présumer une promotion plus authentique du développement national par le secteur agricole.

Après avoir obtenu un résultat peu satisfaisant dans la recherche bibliographique menée principalement au CILSS, au C.I.D, à l'ORSTOM, à la SOFITEX, à l'A.M.V.S et à la bibliothèque universitaire, une brève sortie sur le terrain a permis d'apprécier la situation concrète du périmètre et d'ajuster le guide d'entretien. Pendant le stage de trois mois répartis en deux temps (février-mars et juillet-août 1992), la récolte des informations a consisté en l'exploitation des données et chiffres présentés dans les différents rapports d'activités et autres ouvrages accessibles, en la visite des infrastructures le long de la vallée jusqu'à Guiédougou et en des rencontres structurées par des questionnaires

préalablement établis. Pour les enquêtes auprès des exploitants de la SOCADI, l'échantillonnage a tenu compte de la taille des coopératives. Cette tactique a été guidée par la similitude des difficultés au sein des blocs. Ainsi 65 chefs d'exploitation ont été interrogés sur les 130 inscrits en 1992, répartis suivant les mêmes proportions (50% environ) dans les cinq coopératives de la Société. Une rencontre de groupe a permis de confronter les points de vue.

La période allant de 1992 à 1997 a vu évoluer le nombre des adhérents à la coopérative et l'organisation interne du service d'encadrement. La mise à jour des informations avait pour avantage de permettre le constat des progrès effectués douze ans après l'ouverture du premier projet d'aménagement. De nouvelles enquêtes ont été menées sur le terrain pendant un mois (novembre 1997) sur la base d'un nouveau questionnaire, d'une nouvelle observation et d'un complément de rapports et études faites sur le même sujet. Cette fois, il nous a paru bon de tenir compte des nouveaux venus pour le choix des personnes à enquêter. L'échantillon paysan couvrait le quart de la population cible dont une proportion de nouveaux¹. Les entretiens ont été moins formels du fait de la convergence des réponses vers une même description de la réalité vécue.

Au compte des problèmes rencontrés sur le parcours, il est à noter que la rencontre amicale simple (sans papier) s'avérait plus intéressante dans la dernière phase du travail de terrain car beaucoup d'exploitants semblaient déjà las de répondre à des questions dont les résultats n'apportaient aucun remède à leur situation. L'utilisation d'enregistreur à cassette audio était aussi un moyen mieux accepté que la feuille d'enquête. A ces difficultés d'ordre opérationnel s'ajoutent l'éloignement du site de recherche, l'obligation de se servir certains cas, et le manque de disponibilité de certaines personnes à enquêter.

En dépit de ces difficultés, les travaux de terrain ont permis d'amasser des données, de les traiter et de restituer les résultats en 3 parties : la première présente le cadre de l'étude ; la seconde décrit le périmètre et son fonctionnement ; la troisième évalue les chances de succès du processus d'autogestion paysanne.

¹ La nouveauté se définit par rapport à août 1992, période de notre précédente visite.

PREMIERE PARTIE: LE CADRE DE L'ETUDE

INTRODUCTION

Di se situe dans la zone climatique soudanienne dont la pluviométrie est comprise entre 600 et 1000 mm par an. L'étude de la région est indissociable de celle du Sourou qui la traverse sur 40 km environ. En effet, cette rivière tient une place importante dans les pratiques et activités humaines. Le village occupe une position septentrionale dans la zone aménagée. C'est aussi l'une des dernières localités burkinabè avant la frontière du Mali.

On rencontre à Di, des infrastructures qui sont pour la plupart, liées aux aménagements hydrauliques dont les parcelles agricoles actuellement gérées par la **Société Coopérative Agricole de Di (SOCADi)**.

CHAPITRE PREMIER : LE MILIEU ET LES HOMMES

Depuis les années 1950 une centaine de rapports, travaux de recherches, publications ont été présentés sur la vallée du Sourou. Ils portent sur les aspects tant humains que physiques du milieu. Ces travaux préliminaires sont indispensables, car ils permettent d'apprécier les chances de succès des projets de développement.

Le climat, les sols, la végétation sont ceux de la zone soudano-sahélienne; la région étant drainée par le Sourou. Cette zone est principalement peuplée de Marka qui pratiquent l'agriculture pluviale et secondairement, l'élevage et la pêche.

1.1. LES DONNEES PHYSIQUES

La région connaît une topographie plane. Elle enregistre une pluviométrie moyenne annuelle de 726² mm. Une végétation de savane recouvre des sols organisés à partir de la rivière.

1.1.1. La morphologie et les sols

Les aménagements ont été possible grâce à un relief plat, une hydrographie favorable et des sols relativement fertiles. La présentation du milieu physique ne retiendra donc que ces trois éléments.

² Ce chiffre est obtenu à partir des données de la station météo de Tougan entre 1945 et 1984. Les études de Sanou Moussa (I.N.E.R.A) dans les documents annexes de Traoré A., août 1997, concluent à 629 mm de moyenne annuelle sur la période allant de 1977 à 1995 à la station de Di

1.1.1.1. Le relief et l'hydrographie

1.1.1.1.1. Le relief

La vallée du Sourou se situe dans l'extrémité méridionale de la plaine du Gondo. Celle-ci est un ancien bassin d'effondrement, comblé à la fin du Tertiaire par des grès argileux du Continental Terminal, qui repose sur un substratum schisteux dolomitique. Elle s'étend en forme de croissant, entre la falaise de Bandiagara-Hombori au Mali, la pénéplaine granito-gneissique burkinabè, et les formations gréseuses du plateau de Bobo Dioulasso. Elle butte sur ces dernières au sud à proximité de la boucle du Mouhoun.

Il n'y a pas d'accident de relief notable dans cette vallée. L'altitude est comprise entre 240 et 265 m dans la région de Di. Une telle topographie se prête à des aménagements hydro-agricoles si les conditions hydrographiques sont favorables.

1.1.1.1.2. L'hydrographie

La zone d'étude est drainée par la rivière Sourou (affluent-défluent du Mouhoun) et par le Débé (affluent du Sourou).

Le Sourou prend sa source au Mali, dans la falaise de Bandiagara. Il coule vers le Sud sur un parcours peu sinueux de 120 Km avant de se jeter dans le Mouhoun à Léri où est construit l'ouvrage régulateur.

Le Débé, un petit ruisseau qui communique avec le Sourou pendant l'hivernage, a été surcreusé pour servir à l'alimentation en eau des périmètres rizicoles de la zone de Niassan.

L'étude hydrologique du Sourou indique qu'il est rempli naturellement par les crues du Mouhoun. En l'absence d'ouvrage régulateur sur son lit, les débits à Léri sont les suivants:

Tableau n°1

Débit du Sourou à Léri

mois	M	J	JT	A	S	O	N	D	J	F	M	AV
m3/s	0	0	-0,04	-4,5	-20,7	-29,3	-19,5	13,1	9,49	3,08	1,03	0,12

- : période de remplissage (défluence)

+ : période de vidange (affluence)

Ces débits permettent de stocker environ 200 millions de m³ d'eau d'août à novembre dans le Sourou qui restitue au Mouhoun de décembre à février (période de basses eaux dans le Mouhoun) une quantité voisine de 70 millions de m³. L'ouvrage vanne de 1976 à Léri permettait l'irrigation de 550 ha environ. Pour accroître les possibilités d'irrigation, un barrage a été érigé en travers du lit du Mouhoun pour maintenir les eaux à la cote 252,5 m.

L'évacuateur de crue fonctionne lorsque le niveau de l'eau dépasse cette cote, pour la reconduire vers l'aval du fleuve (le débit de l'évacuateur est de 250 m³/s).

Les eaux sont conduites au Sourou par l'intermédiaire d'un canal de 711m ayant un débit de 200 m³/s.

Le plan d'eau dans le Sourou est passé de 2500 ha à plus de 57.000 ha à partir de 1984 grâce à cet ouvrage de détournement des eaux. Ainsi, on dispose d'une superficie irrigable de 20 000 ha le long de la rivière; ce qui résout le problème de disponibilité d'eau d'irrigation, les superficies irriguées étant encore en deçà de 5000 ha.

1.1.1.2. Les sols

On distingue essentiellement trois types de sols de part et d'autre de la rivière : les sols sur alluvions récentes (zone d'inondation), les cuirasses (en 2 groupes) et les sols sur alluvions anciennes, très convenables à l'aménagement.

1.1.1.2.1. Les sols de l'alluvionnement actuel du Sourou

La zone recouvre le lit majeur du Sourou dont la largeur à Di atteint 200 à 300 m en rive orientale. Ce lit peut s'étaler jusqu'à 2500 m comme à Touroukoro. Les sols y sont argilleux vertiques et hydromorphes. Leur grande capacité de rétention d'eau permet à d'excellents pâturages d'y pousser en saison sèche.

On retrouve le même type de sol le long des principaux axes de drainage et dans les vagues cuvettes plus ou moins fermées où sont piégées les eaux de pluies. C'est un sol à texture fine limono-argilo-sableuse, plus souvent limono-argileuse. Ces vertisols récents sont inadaptés à l'exploitation car très lourds, et de forte cohésion en saison sèche. Quelques autochtones y pratiquent la culture du riz flottant en saison pluvieuse.

1.1.1.2.2. Les sols associés aux colluvions de cuirasses ferrugineuses

Ils apparaissent sur une petite surface entre les alluvions récentes et anciennes, constitués essentiellement de grès et de dolomie en faible profondeur. On les retrouve à la périphérie des sols bruns eutrophes avec une structure limono-sableuse plus ou moins gravillonnaire sur 60 cm de profondeur. Ces sols ont une grande capacité de rétention d'eau. Leur structure physico-chimique n'est pas très favorable à l'agriculture. Malgré leur carence en phosphore, ils peuvent être utilisés si l'extension du périmètre atteint l'espace concerné.

1.1.1.2.3 Les sols sur alluvions anciennes

Ils occupent la majeure partie de la vallée à partir de la cote 252 m. Ce type de sol s'étend jusqu'aux nouveaux reliefs cuirassés qui limitent le périmètre à l'est. Les alluvions ont une texture fine. Les sols bruns eutrophes qui s'y développent sont globalement favorables aux aménagements hydro-agricoles. On y distingue trois groupes de sol.

a) Les sols bruns eutrophes ferruginisés

Situés à la périphérie des buttes cuirassées, ils présentent à l'horizon de surface une texture limono-argilo-sableuse. Ces sols ont une porosité importante, une teneur en matières organiques faible mais suffisante pour imprimer une coloration grise à l'horizon A.

Ces sols sont parmi les meilleurs du périmètre car ils sont faciles à travailler. La faible perméabilité de l'horizon B (amas indurés de couleur vive et quelques amas ou concrétions ferro-manganiques noirs) favorise le maintien de l'humidité dans les horizons supérieurs (horizon A et horizon AB)

b) Les sols bruns eutrophes modaux

Ils constituent la transition entre sols bruns ferruginisés et sols bruns vertiques. Ils présentent également une texture limono-argilo-sableuse et de bonnes caractéristiques chimiques : PH faiblement acide en surface, ensuite neutre puis alcalin dans les horizons à nodules calcaires. Ce type de sol est bien adapté à l'irrigation qui est souvent un facteur d'accroissement de la teneur en acide.

c) Les sols bruns hydromorphes

Ils ont été classés avec les vertisols hydromorphes de l'alluvionnement récent qui sont inaptes à l'agriculture. Bien qu'étant lourds et difficiles à exploiter en raison de la texture argilo-limoneuse, leur fertilité naturelle est intéressante si on relève le taux de phosphore.

En conclusion, le périmètre se situe sur des sols riches en matières organiques, aux caractéristiques physico-chimiques favorables aux aménagements hydrauliques et à la riziculture.

1.1.2. Le climat et la végétation

La température, les précipitations et l'évaporation sont les éléments qui permettent une analyse du climat de cette zone appartenant au domaine Soudano-sahélien. Les formations végétales associées sont celles de la savane arbustive.

1.1.2.1. Les données climatologiques

1.1.2.1.1. Les températures

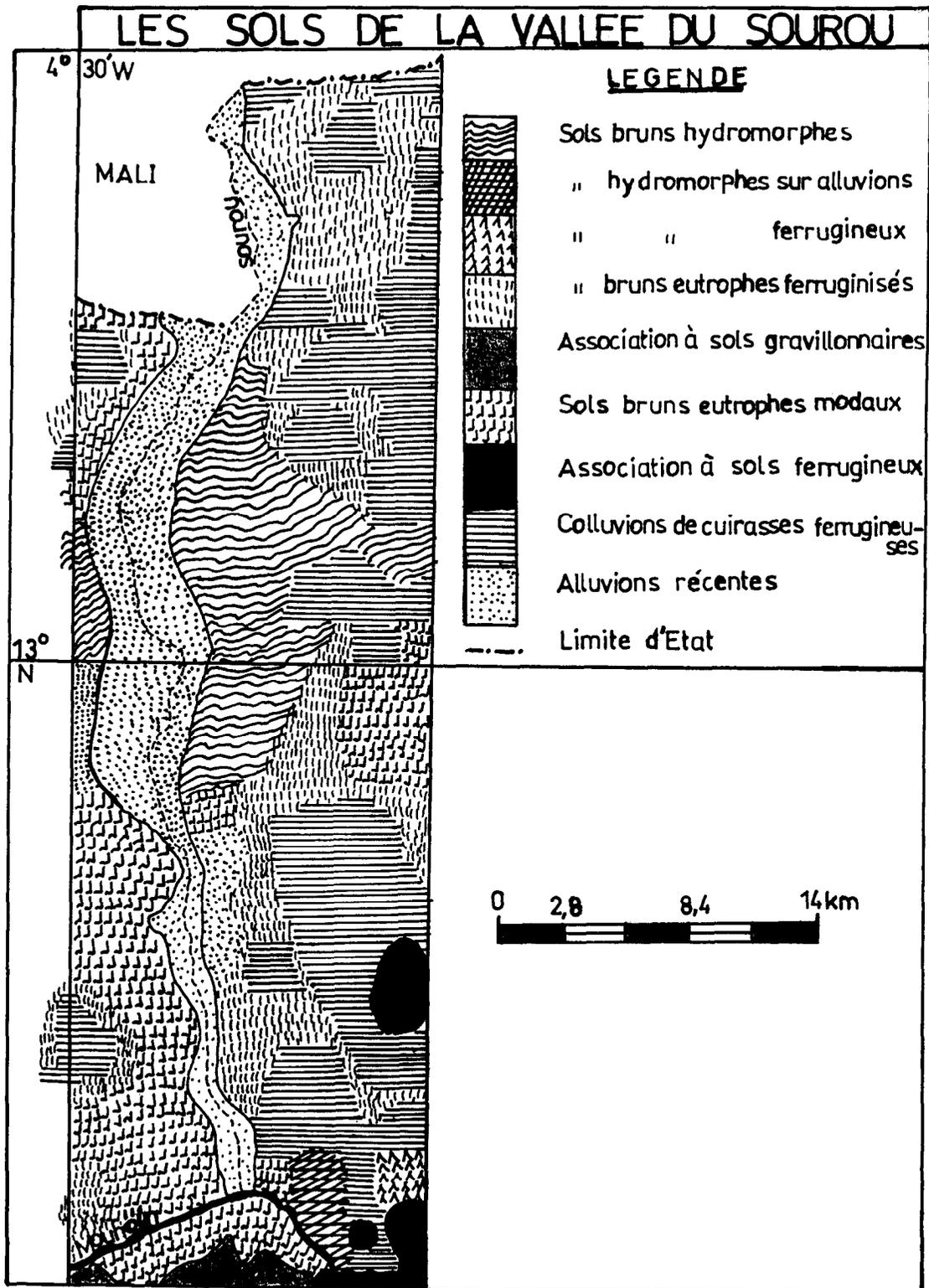
Les extrêmes de l'année sont de 40° en avril et de 16° en janvier. Les moyennes sont de 32° celsius en fin de saison sèche et de 26° en août. La moyenne annuelle s'établit à 29°. Ces conditions thermiques conviennent à la culture du maïs, du coton, du sorgho, des oignons, etc. Même la culture de blé réussit parfaitement en période fraîche où la température est comprise entre 16 et 30°.

1.1.2.1.2. Les précipitations

La saison des pluies dure 5 mois de l'année, soit de mai à octobre. La moyenne de précipitation annuelle sur 30 ans (1945 à 1984, station de Tougan) est de 726 mm. On note cependant une mauvaise répartition des pluies dans le temps et dans l'espace. Depuis 1980, on enregistre une baisse de la pluviométrie (inférieure à 570 mm); mais l'année 1991 a connu une amélioration avec 634 mm.

Cette distribution pluviométrique autorise une agriculture pluviale en une seule campagne annuelle. Mais les quantités d'eau stockées dans les réservoirs du Sourou permettent la pratique d'une agriculture irriguée en saison sèche

Carte n°1



Source: O.R.S.T.O.M, 1968

FORO Emmanuel

1.1.2.1.3. L'évaporation

Pour une moyenne pluviométrique annuelle de 726 mm, l'évaporation moyenne annuelle est de 2195 mm. Le bilan hydrique déficitaire représente un prélèvement important sur les ressources hydriques, ce qui implique une irrigation abondante et fréquente. Le problème est donc perceptible à travers les charges individuelles pour l'irrigation.

1.1.2.2. La végétation

La zone de l'aménagement est traversée par l'isohyète 800 mm : la formation climatique est donc une savane arbustive dont les espèces essentielles sont *Sclerocarya birrea*, *Combretum micranthum*, *Combretum glutinosum*, *Acacia senegal*, *Acacia albida*, *Butyrospermum parkii*, *Acacia macrostachya*, *Acacia ataxacanthia*, *Ziziphus macronata*, *Parkia biglobosa*, *khaya senegalensis*, *Acacia seyal*, *Balanites aegyptiaca*, *Anogeissus leiocarpus*, *ziziphus mauritiana*. La strate herbacée comprend principalement: *Ctenium elegans*, *Schoenfeldia gracilis*, *cymbogon sp.*, *Loudetia togoensis*.

A l'intérieur de cet ensemble, on remarque des variations qui peuvent traduire des nuances édaphiques ou être le résultat de l'action de l'homme (défrichage, feux de brousse). C'est ainsi que sur les terrains gravillonnaires ou indurés, on retrouve l'association de *Combretum glutinosum* avec un tapis de *Loudetia togoensis*, tandis que *Lannea microcarpa* et *Butyrospermum parkii* colonisent les sols profonds.

Acacia seyal associé à *Acacia macrostachya* et *ataxacanthia*, *Ziziphus macronata*, occupent les secteurs vertiques qui connaissent des phases de dessiccation intense.

Cette végétation a connu un recul avec l'installation du périmètre et des villages de coopérateurs qui continuent à l'exploiter pour leurs besoins divers.

1.2. LES POPULATIONS ET LEURS ACTIVITES

Le milieu humain se caractérise par une présence diversifiée de migrants au milieu de populations autochtones marka. Malgré quelques sensibles différences entre le mode de vie et les habitudes des groupes ethniques, la cohabitation paraît aisée. Les activités humaines sont essentiellement agricoles.

1.2.1. Les groupes ethniques et leur culture

La population se répartit en deux groupes: les autochtones qui sont en majorité des Marka avec quelques Samo, et les migrants qui constituent un groupe hétérogène de Mossi, de Samo et d'étrangers venus d'horizons divers.

1.2.1.1. Les groupes en présence

1.2.1.1.1. Les autochtones

Di se situe dans l'aire d'extension marka (dafing) qui va jusqu'au sud de la province du Sourou . Dans la vallée, les Marka occupent les villages les plus proches de la rivière. Originaires du Mali, ils pratiquent la religion islamique. C'est ainsi que la grande majorité de leurs enfants sont uniquement initiés au Coran, l'éducation de type moderne faisant l'objet de très peu d'intérêt, allant même jusqu'à susciter une opposition bien marquée. Malgré une récente ouverture à l'instruction dans les écoles profanes, le taux d'alphabétisation reste très faible: 0% sur l'îlot Toma en 1990. Les Dafing constituent 58%³ de la population totale de Di, Lo et Niassan..

Les Samo occupent les villages situés à l'est de Di: Poura, Tourou, et Daré, mais à Di ils sont considérés comme étrangers. Avec les Marka et les

³ D'après le Recensement Général de la population de 1985.

Pana, également originaires de la région, ils constituent 52% de la population de Di.

. Les Pana sont peu nombreux. On les retrouve au nord à moins de 5km de Di, et leur aire d'implantation au delà de la frontière du Mali.

1.2.1.1.2. Les migrants

Au recensement général de 1985, les non-originaires constituaient 48% de la population de Di, avec 12% de Mossi du Yatenga. Ceux-ci ont été poussés par la sécheresse et la pression démographique à s'établir dans la région. Certains d'entre eux sont venus uniquement dans le cadre du commerce. Les autres migrants sont venus du Mali, de la région de Bobo-Dioulasso et des zones voisines de la province. Enfin, il faut compter les employés techniques des sociétés d'études et d'intervention, et les colons de la SOCADI.⁴

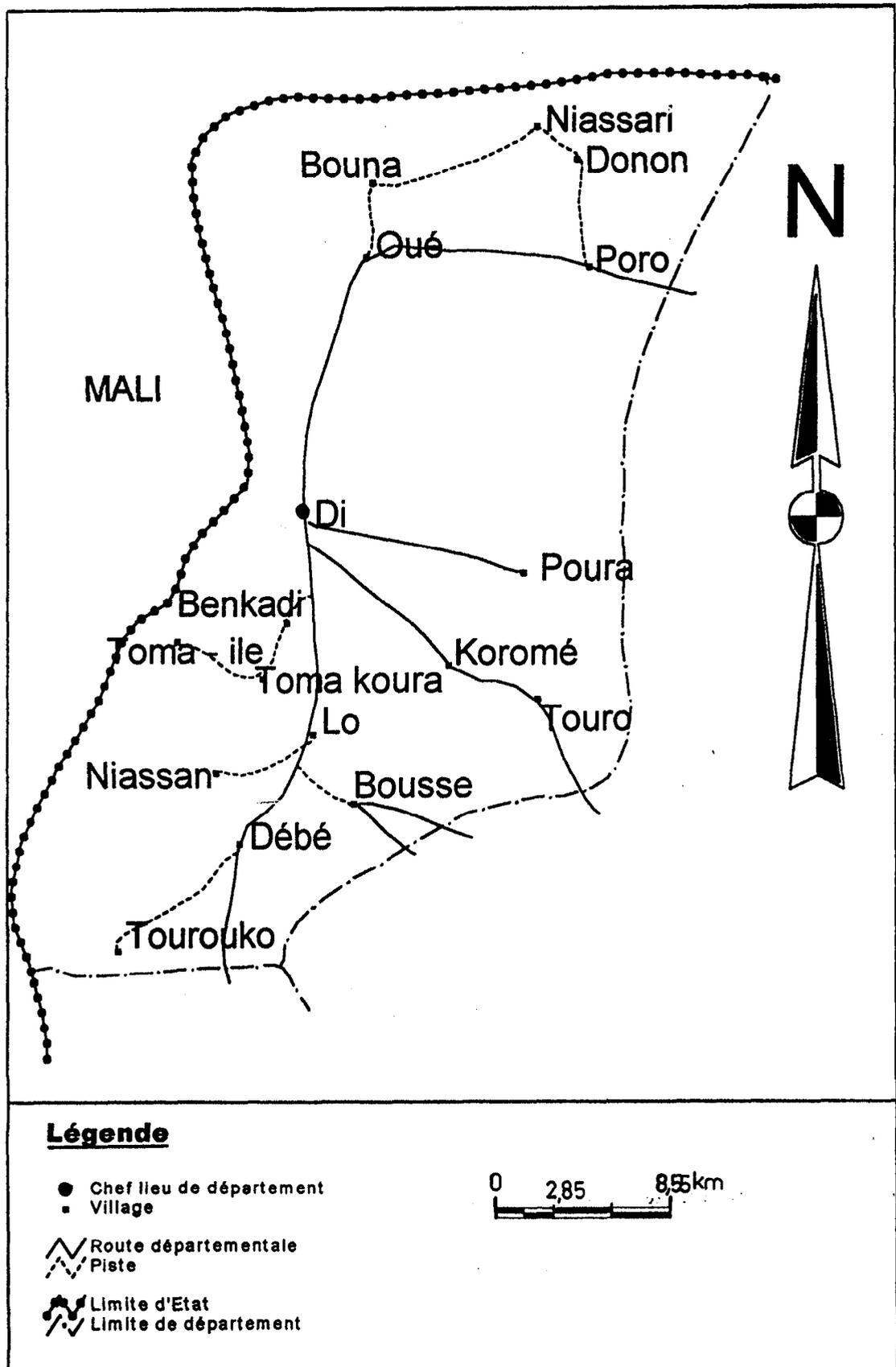
Cette mosaïque de populations présente des particularités socioculturelles propres à chaque groupe.

1.2.1.2. Les structures sociales

1.2.1.2.1. Le brassage culturel

Comme nous l'avons signalé plus haut, les Dafing de la vallée sont fortement islamisés. Leurs coutumes suivent donc les principes de l'animisme traditionnel ou ceux de l'islam. La migration vers le territoire s'imposait de par les possibilités offertes par la vallée. Selon certains témoignages, les débuts ont été entachés de difficultés pour les étrangers qui ne recevaient pas toujours un bon accueil.

⁴Les techniciens et les colons de la SOCADI sont installés après le recensement de 1985



. Les Marka vivaient paisiblement dans la vallée, subsistant de l'activité agricole, de pêche et d'élevage. Ils ont vu dans l'arrivée des migrants une dépravation imminente des moeurs en vigueur et une concurrence sur le plan économique.

. Les Samo sont attirés surtout par les potentialités agricoles des bordures de la rivière. Ils restent le plus souvent attachés à leur famille d'origine et s'adonnent plus facilement au faste.

. Les Mossi migrent généralement dans l'intention de s'installer définitivement là où ils peuvent obtenir de bonnes récoltes et éventuellement des revenus monétaires à partir du commerce ou d'autres activités secondaires. Ils s'investissent dans le travail dans le but de réaliser le maximum de gain.

Hormis les autochtones Marka, les migrants (Mossi, Samo et autres étrangers) venus à la recherche du bien-être, composent les uns avec les autres et avec les propriétaires des lieux. La relative précarité de cet équilibre est liée aux différences de conceptions religieuses ; les autochtones désapprouvent certaines habitudes des migrants, notamment la consommation d'alcool et de viande de porc ; d'où l'autorisation anarchique que certains s'octroient pour abattre des cochons en divagation. L'intérêt majeur de cette différence de mentalité réside dans son influence sur les activités de production.

1.2.1.2.2. Impact sur les activités agricoles

Aucune étude sérieuse n'a encore été menée sur le rapport des productions avec les groupes ethniques, mais l'activité des migrants est marquée par une plus grande détermination à cause du déplacement, sans doute motivé par une nécessité. On note également quelques disparités dans la gestion des revenus de campagne au sein de la SOCADI. Les uns sont plus enclins à des dépenses de prestige tels que les funérailles, les moyens de locomotion (quand ce n'est pas destiné à une activité précise), les dépenses de séduction et les cérémonies diverses. En général, le Moaga sait réduire ses dépenses et se livrer à plusieurs activités secondaires, le commerce en particulier.

En réalité, la vie sociale est harmonieuse à Di et dans les villages satellites, laquelle unité est renforcée par l'utilisation d'une langue commune le

jula. Cette entente relative est un atout pour les coopérateurs, dans la mesure où elle favorise le climat de travail et d'échange.

1.2.2. Les activités économiques

Avant l'implantation du Projet, les habitants de la région vivaient principalement d'agriculture et secondairement d'élevage et de pêche.

1.2.2.1. L'agriculture

L'occupation de l'espace par l'agriculture se fait de la manière suivante:

- Proches des maisons, les champs de case, les jardins de légumes et condiments tenus par les femmes.

- A la périphérie du village, les champs vivriers sous *Faidherbia albida* fréquemment surexploités en raison de la proximité des habitations, la fertilité des sols et la dégradation provoquée par le bétail sédentaire.

- Les champs de brousse sont plus éloignés des maisons et ils occupent de plus grandes surfaces.

Selon des études menées par le projet Guiédougou, les principales cultures vivrières sont réparties comme suit:

- . Le sorgho blanc sur 50% des emblavures et

- . le mil sur 40%

- . Le maïs sur 6%, le paddy sur 2%, l'arachide sur 0,8%, le haricot, le fonio et diverses autres cultures occupent 1,2% des surfaces. La taille de l'exploitation est estimée à 4,6 ha.

La sécheresse des années 1980 a perturbé les habitudes agricoles. Les sols bruns eutrophes (bien drainés) ont été délaissés au profit des sols vertiques qui conservent mieux l'humidité. L'importance du sorgho blanc s'est accrue par rapport au maïs qui est plus exigeant en eau.

L'arachide est abandonnée car sa récolte est difficile sur les sols lourds. Les techniques culturales sont peu élaborées. Le calendrier cultural se résume ainsi: défrichage, semis aux premières pluies, démariage des plants, deux sarclages à la daba suffisent généralement pour attendre la maturité des grains.

Quelques 10% des paysans utilisent la traction animale en 1985. Les autres redoutent les coûts de l'entretien du matériel et des boeufs. On a évalué les surfaces annuellement cultivées dans la zone du Projet à 2860 ha en rive est et 3000 ha en rive occidentale (exploitées par des agriculteurs de Di et de Toma), par une population paysanne d'environ 5722 personnes et environ 750 exploitations. Le tableau suivant donne une idée sur les rendements des principales cultures:

Tableau n°2

Rendement des principales cultures (en Kg/ha)

	Sous Pluviométrie	
	Normale à 760 mm	Déficitaire à 595 mm (1984)
SORGHO	800	300
MIL	600 à 700	240
MAIS	800	200
PADDY	600	350
ARACHIDE	500	300

Source: Projet de Guiédougou, dans l'étude de faisabilité de la Sofitex, 1985.

Sur la base d'une consommation moyenne de 220 kg/personne/an, et d'une population de 11480 habitants, les besoins s'élèvent à 2500t/an. Or en année pluviométrique normale, la production atteint 4030t; ce qui représente plus

d'une fois et demi (160%) les besoins. En revanche elle tombe à 1550t soit 62% des besoins en année déficitaire.⁵

Ces chiffres témoignent de l'existence d'un équilibre alimentaire dans la région avant les aménagements.

1.2.2.2. L'élevage

L'élevage concerne les bovins, les petits ruminants et la volaille. Pour les paysans de la région, il constitue une activité secondaire dont l'importance est liée au rôle du bétail dans les cérémonies coutumières comme les décès, les mariages et fêtes diverses.

1.2.2.2.1. Les petits ruminants et la volaille

Les ovins et les caprins sont élevés par la grande partie des exploitations agricoles. Il existe peu de données chiffrées sur ce secteur. Les documents d'études préliminaires avancent le chiffre de 4 têtes par exploitation en moyenne à Di. Sur une estimation de 375 exploitations, on obtient 1500 têtes de petit bétail. La volaille est également très répandue. Mais en dépit de son importance numérique, la production d'oeufs reste très faible.

En dehors des ovins, caprins et de la volaille, l'âne est élevé pour servir de monture et pour la traction de charrettes. La prédominance de l'islam étouffe le développement de l'élevage de porcins.

1.2.2.2.2. Les bovins

Il y a lieu de distinguer l'élevage des bovins en tant qu'activité principale et celui pratiqué par les agriculteurs. Dans les régions de Tougan et Barani, les Peul vivent d'un élevage sédentaire. La transhumance prédomine dans

⁵Ces résultats proviennent d'études préliminaires au Projet. On les retrouve dans les rapports sur l'étude de factibilité de la Sofitex.

la région de Di. Sur 80 km du Mali au Burkina, sur les deux rives du Sourou, les troupeaux se déplacent à la recherche des pâturages. D'après les statistiques de l'étude d'avant-projet, 85000 têtes de boeufs transhumants ont traversé la zone en 1979. L'affluence vers la région de Di s'effectue en saison sèche. Cette activité facilite l'acquisition des boeufs de trait.

Les agriculteurs locaux pratiquent également l'élevage de bovins. Les statistiques présentent 7300 têtes pour la région en 1979, dont 300 boeufs de trait. Les ressources fourragères exploitées étaient:

- Les fanes de mil et de sorgho
- Les prairies aquatiques ou longuement inondées
- Les zones de jachère
- Les zones exploitées par les transhumants.

Les dépenses concernant l'élevage se résument à l'achat de coton (quelquefois) et les vaccins. Le troupeau constitue généralement un capital de sécurité, la consommation étant insignifiante.

Des échanges spécifiques existaient entre les deux types d'élevage:

- fertilisation des sols par les troupeaux des Peul qui en retour achètent les céréales aux paysans
- gardiennage de troupeaux des sédentaires contre rétribution.

La mortalité élevée du bétail constituait le problème majeur de l'élevage (8 à 12% pour les jeunes vaux et velles).

En plus de l'agriculture et de l'élevage, la pêche était une activité courante chez les Dafing des rivages du Sourou.

1.2.2.3. La pêche

Historiquement, la pêche a constitué la principale activité économique de certaines familles dafing. Le village-île de Toma, bien qu'ayant des champs sur la rive occidentale du Sourou, vivait également de cette activité. L'affluence de poissons dans la rivière a entraîné la division de la région en zones d'encadrement de la pêche par le service provincial de l'environnement. Il s'agit des zones de Di, Gouran, Lanfiera, Toma et Touroukoro. Il existe des

groupements de pêcheurs et des groupements d'épouses des pêcheurs qui ont pour activité principale, le conditionnement et la vente du poisson.

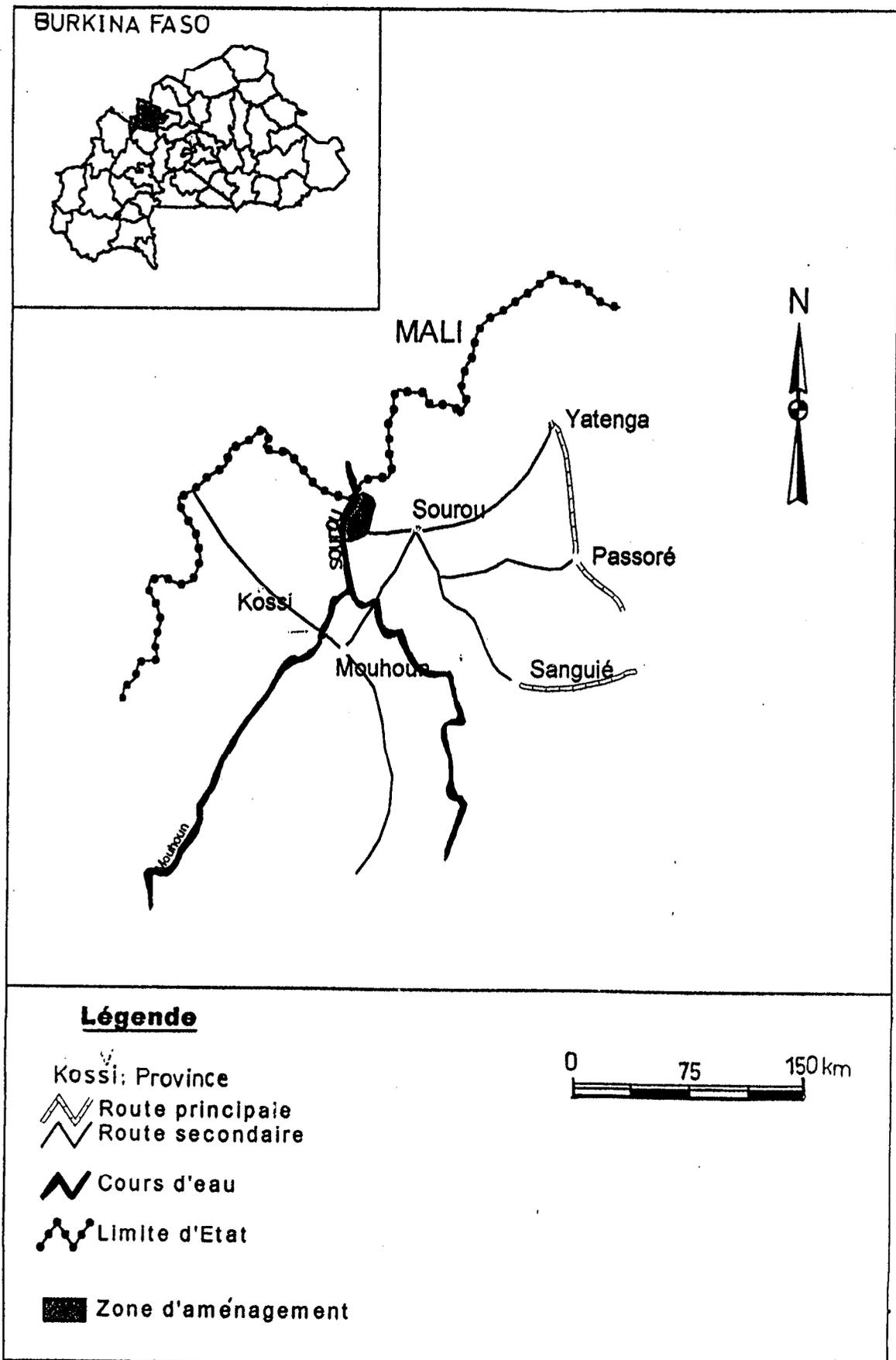
La pêche est rémunératrice même si elle connaît une période creuse de mai à août, en raison des activités agricoles et de la montée du niveau d'eau. La région de Di a enregistré en 1990 28 t de poisson vendus frais et 99 t de poisson fumé. La pêche enrichit l'alimentation des populations riveraines.

CONCLUSION

Le Sourou, rivière principale qui a donné son nom à la province, s'écoule entre le Mali et le Burkina dans la plaine du Gondo. Son bassin versant s'étale sur 23 000 km². La vallée enrichie par les alluvions, est anciennement habitée par les Marka qui y pratiquent une agriculture de subsistance tout en exploitant les potentialités halieutiques du cours d'eau.

Des études ayant prouvé les bonnes dispositions du milieu, l'organisation d'une agriculture intensive est autorisée dans le but d'une utilisation rationnelle des ressources disponibles. C'est ainsi que progressivement seront aménagées des parcelles agricoles ou maraîchères sur différents sites de la rive est du Sourou.

Carte n°3 SITUATION DE LA VALLEE DU SOUROU



CHAPITRE DEUXIEME: LE SITE DE RECHERCHE

La vallée du Sourou est une zone frontalière du Mali. Elle se situe à l'ouest du Burkina. C'est en raison de ses potentialités qu'elle a suscité l'intérêt d'un grand nombre de sociétés d'études et d'investissement, sous l'instigation de l'Etat burkinabè.

2.1. LA SITUATION GEOGRAPHIQUE

2.1.1. La localisation

La province du Sourou comprend 266 villages regroupés en quatorze départements dont l'un des chefs-lieux est Di⁶. Dix-sept villages composent le département de Di, dont le chef-lieu se situe à 42 km au nord-ouest de Tougan la capitale provinciale. Malgré l'importance des échanges entre ces deux localités, l'état de la route qui les relie est médiocre. La vallée du Sourou demeure cependant la principale richesse de la Province, le principal pôle d'attraction.

Elle exerce une influence sur les provinces voisines du Sourou qui sont: le Mouhoun, la Kossi, le Sanguié, le Passoré et le Yatenga. Di est ainsi l'un des derniers villages burkinabè vers le nord-ouest, à la frontière avec le Mali (cf carte n° 3). La province du Nayala constituée en 1996 occupe six départements de l'ancienne entité provinciale, et la ville de Toma en est le chef-lieu (voir carte n°4 pour la localisation). Les exploitants originaires du Sourou en 1992 sont pour près de 50% ressortissants du Nayala.

La vallée du Sourou étend son influence sur la région malienne voisine dont la frontière avec le Burkina est à un certain endroit, la rivière elle-même.

⁶ Cette information concerne l'initiale province du Sourou, c'est-à-dire avant la création de la province du Nayala.

La vallée se situe dans l'extrémité méridionale de la plaine du Gondo. Son axe suit le méridien 3°27' ouest sur une cinquantaine de kilomètres depuis le confluent près de Léri (latitude 12°45' nord) jusqu'à la frontière malienne vers Di et Wé (latitude 12°50' nord). La zone est comprise entre:

- au nord, la frontière Burkina - Mali ;
- à l'est le méridien 3°20' ouest qui concide sensiblement avec le raccordement des formations du Gondo et du plateau granito-gneissique ;
- à l'ouest le méridien 4° ouest ;
- au sud, le parallèle 12°40' nord.

Les parcelles irriguées de Di occupent une portion de cet espace:

* nord-sud, cette portion est à cheval sur les parallèles 12°48' et 12°49'.

*est-ouest, elle est entre 3°25' et 3°26' ouest. C'est une superficie d'environ 125km².

2.1.2. Le cours d'eau

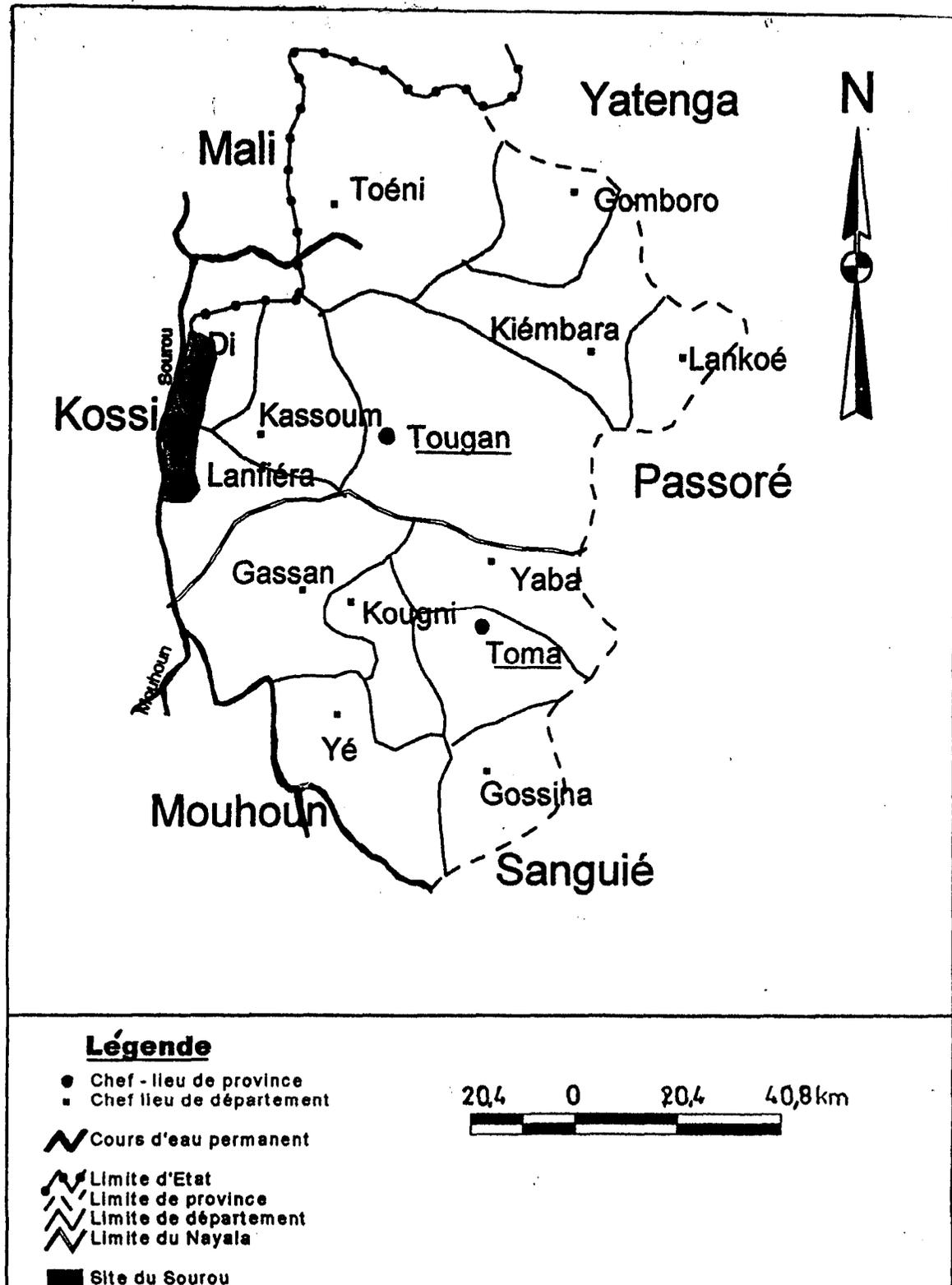
2.1.2.1. Le Sourou, rivière principale

Historiquement, le Sourou se rattache à la Volta Noire (Mouhoun) qui rejoignait le Niger dans son delta intérieur au Mali. A la fin du Pléistocène(quaternaire), son lit se trouve bloqué par des formations éoliennes à la hauteur de Baï et il se forme alors un vaste lac dans lequel s'accumulent des sédiments fins. La rivière est capturée ensuite par les eaux du Mouhoun vers Léri et le lac se vide.

Elle coule actuellement sur 120km dont 80km au Burkina. Elle rencontre le Mouhoun près de Léri, dans le Département de Gassan. Communément appelée Bagouè (fleuve blanc) par les populations riveraines marka, sa présence marque de manière significative la vie quotidienne des populations de la vallée.

Carte n°4

La Province du Sourou en 1986



Source : C. A. T. G

Matériel : MABA - © Technoparc en Appui aux Auteurs de la Télématique à Ouagadougou

FORO . E

2.1.2.2. La population et la rivière

Tout le long de la rivière, chaque village entretient avec elle des rapports spécifiques, mais de façon générale, elle est plus fondamentalement le lieu de la pêche. Les Marka de la vallée pratiquent la pêche pour leur propre consommation et pour la vente sur les marchés voisins.

Traditionnellement, la rivière est sacrée. Chaque village suit un rite particulier qui peut consister en des sacrifices saisonniers ou des fêtes organisées à certaines périodes de l'année. L'implantation de l'Islam dans la région a fait régresser, voire disparaître certaines coutumes. Cependant, le village-île de Toma, grande de quelques dizaines de mètres carrés et dont les habitants ont une civilisation aquatique, garde intactes ses traditions. Sa population vit dans des maisons réduites dans lesquelles les morts sont enterrés. La rivière sert à la fois de source d'eau potable, de toilettes et de salle de bain. Malgré le danger évident qu'un tel comportement représente, il reste difficile de leur faire changer de cadre et d'habitude.

Ainsi la rivière se trouvait-elle intégrée aux valeurs culturelles, en tant que patrimoine des riverains. Cette symbiose resta stable jusqu'aux années 1950 où la zone devint un centre d'intérêt pour l'Etat et les aménageurs.

2.2. LES INFRASTRUCTURES VILLAGEOISES

Di compte une population d'environ 4000 habitants. En tant que chef-lieu de son département, le village dispose de quelques services publics que sont le dispensaire, la préfecture, l'école, etc. Les infrastructures particulières ou privées qui s'y trouvent sont pour la plupart, le fait des interventions de sociétés de développement rural qui opèrent dans la zone. Il s'agit notamment de l'I.N.E.R.A et de la SOFITEX.

2.2.1. Les équipements publics

2.2.1.1. Hydraulique et complexe sanitaire

La question de l'hydraulique à Di ne pose aucun problème majeur. En effet, l'hydraulique pastorale se résout à la présence du cours d'eau, et pour le village, il existe un forage équipé d'une pompe à roue en sus des puits traditionnels fonctionnels.

Le Centre de Santé et de Promotion Sociale (C.S.P.S.) de Di comprend un dispensaire, une maternité et une pharmacie villageoise. Son personnel se compose d'une infirmière, d'une accoucheuse, un gérant de la pharmacie, un autre pour les Médicaments Essentiels Génériques et des auxiliaires non permanents. On y dispense des soins primaires et des séances de vaccinations massives y sont périodiquement organisées sur décision du service provincial.

Le contrôle des 17 villages du département étant difficile à assurer (malgré le relais assuré par le centre de Niassan de plus en plus équipé) par les trois agents principaux, il est demandé à chaque village de désigner une femme pour servir d'assistante aux accouchements après une brève formation à Di. Les cas de maladies graves sont évacués vers le Centre Hospitalier Régional de Tougan.

2.2.1.2. Les services et lieux publics

La préfecture symbolise le rôle administratif du village de Di. Cette administration est en place depuis 1986. Une école primaire permet la scolarisation des enfants dont le pourcentage des autochtones demeure encore très faible.

Les lieux de culte se composent essentiellement d'une mosquée principale, d'une chapelle catholique au standing remarquable et située en bordure de l'artère principale, et de deux temples protestants de petite taille.

. Le marché constitue la plus grande place publique. Bien fourni en légumes et poissons, il se tient tous les cinq jours et connaît une grande affluence.

On note également à Di des équipements qui relèvent de services particuliers comme l'I.N.E.R.A. et le C.A.T.G.- SOFITEX.

2.2.2. Les équipements particuliers

2.2.2.1. La station météorologique

Elle est installée depuis 1978 à la cote 265 et à 12°49 nord de latitude et 3°26 de longitude ouest. Elle est équipée d'un totalisateur pour le parcours du vent, d'un pluviographe, d'un héliographe pour l'insolation en heures diurnes, d'un cynémographe pour le parcours du vent avec bande mensuelle, de deux pluviomètres, de thermomètres sous abri, au sol et dans le sol. Cette station permet d'obtenir les données nécessaires à une analyse climatologique en rapport avec les caractéristiques de chaque culture. Elle est un héritage laissé par la SOMDIAA.

Planche n°1 : Vue de la station météo de Di



2.2.2.2. La cité I.N.E.R.A - SOFITEX

A l'entrée de Di (en provenance de Tougan), sur le côté droit, on observe deux ensembles de villas groupées formant une sorte d'enclave urbaine en milieu rural. Il s'agit des locaux de la station I.N.E.R.A de Di et des bâtiments de la Sofitex- Sourou. En raison du fait qu'elle présente un contraste avec le reste du village, la cité (comme on l'appelle communément à Di) enrichit le paysage, et tient de là son importance parmi les infrastructures et équipements de la localité.

CONCLUSION PARTIELLE

Il ressort de l'étude du milieu que la vallée du Sourou, habitée par une population à la densité estimée à 40 hab./km², est dotée de ressources sous-exploitées. Quelques infrastructures existent grâce aux interventions de l'Etat et de sociétés privées. L'administration s'est rapprochée avec la création en 1984 de provinces et de nouveaux départements.

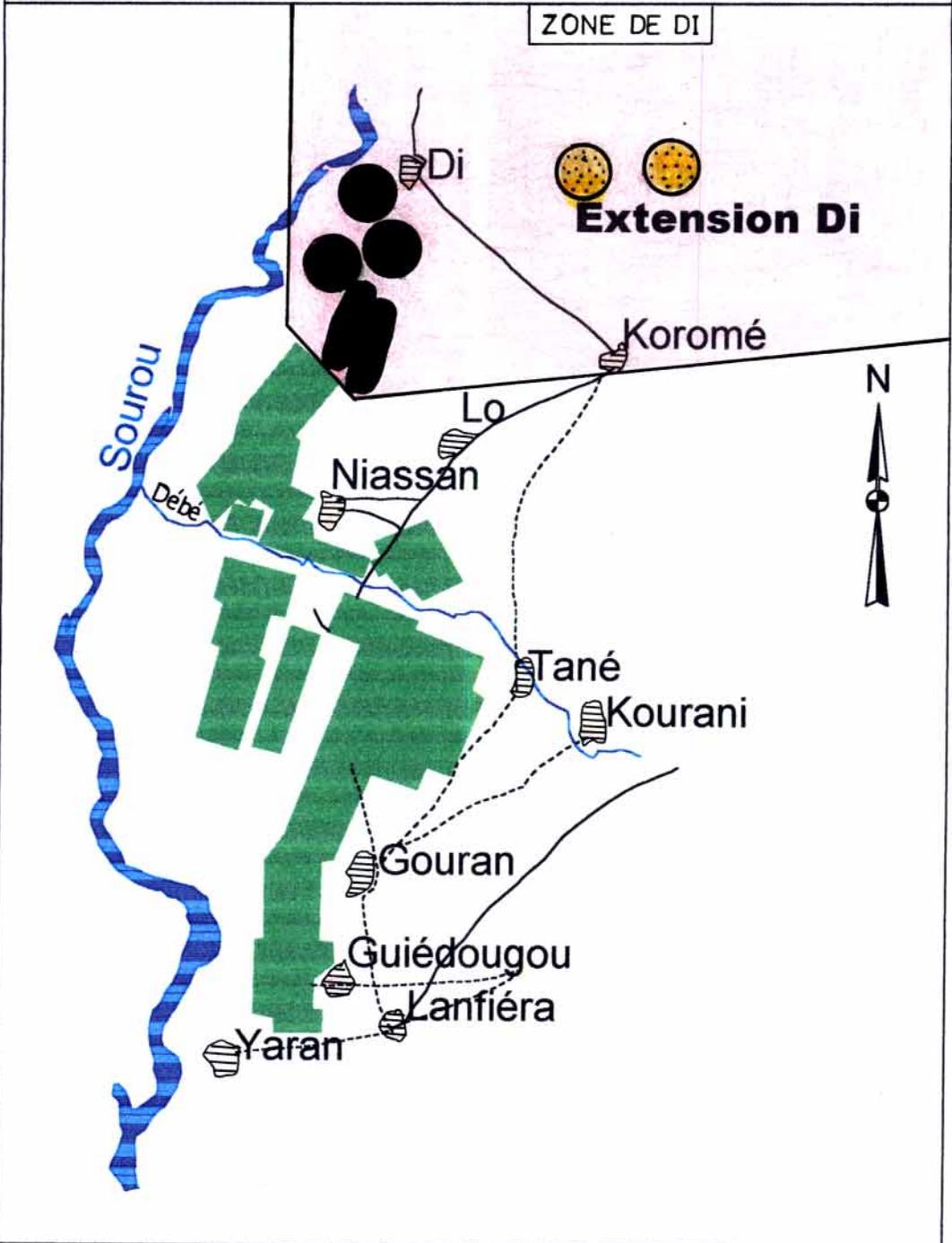
A Di, le paysage agraire s'est enrichi des parcelles irriguées mises en place par la SOMDIAA en 1979 avec trois pivots. Aussi, les implantations de projets et services favorisent-ils l'accroissement de la population par une affluence d'étrangers. C'est dans cet espace déjà modifié par l'effet de progrès techniques et sociaux que s'établit le projet d'exploitation paysanne du périmètre agricole aménagé.

**DEUXIEME PARTIE: LE PERIMETRE ET SON
FONCTIONNEMENT**

INTRODUCTION

Les parcelles agricoles de la SOCADI s'étendent sur 420 ha équipés d'infrastructures hydrauliques et routières. Les équipements fonctionnent sous le contrôle et l'entretien des exploitants, appuyés par la structure technique d'encadrement: le C.A.T.G. Le maïs et le coton sont les principales espèces cultivées. De nombreux autres essais ont été abandonnés faute de performance agronomique, de marché pour l'écoulement ou de compensation financière.

PERIMETRES IRRIGUES DU SOUROU



Légende

-  Débé
-  Route départementale
-  Piste
-  Sourou
-  Irrigation par aspersion
-  Irrigation par gravité
-  Aire d'habitation
-  Extension de Di



Source : AMVS

Réalisation : MAIGA, O Technologue en Applications de la Télédétection & des SIG

FORO . E

CHAPITRE TROISIEME : LES AMENAGEMENTS DE DI

Le périmètre de Di comprend essentiellement des ouvrages hydrauliques progressivement installés par les différentes structures d'encadrement. Il s'agit de rampes pivotantes et frontales qui irriguent par aspersion, et sous lesquelles sont constituées 5 unités de production. Un tel système d'irrigation ne nécessite pas d'aménagement du genre planage, construction de digues et bourrelets, creusement de canaux secondaires et tertiaires. On peut cependant relever quelques difficultés face auxquelles les structures d'encadrement ont adopté un comportement différent.

3.1. LES INFRASTRUCTURES

Le système d'irrigation se compose de 3 pivots et de 2 rampes. Leur fonctionnement est fonction d'un programme qui tient compte des besoins de l'ensemble des parcelles du bloc de culture.

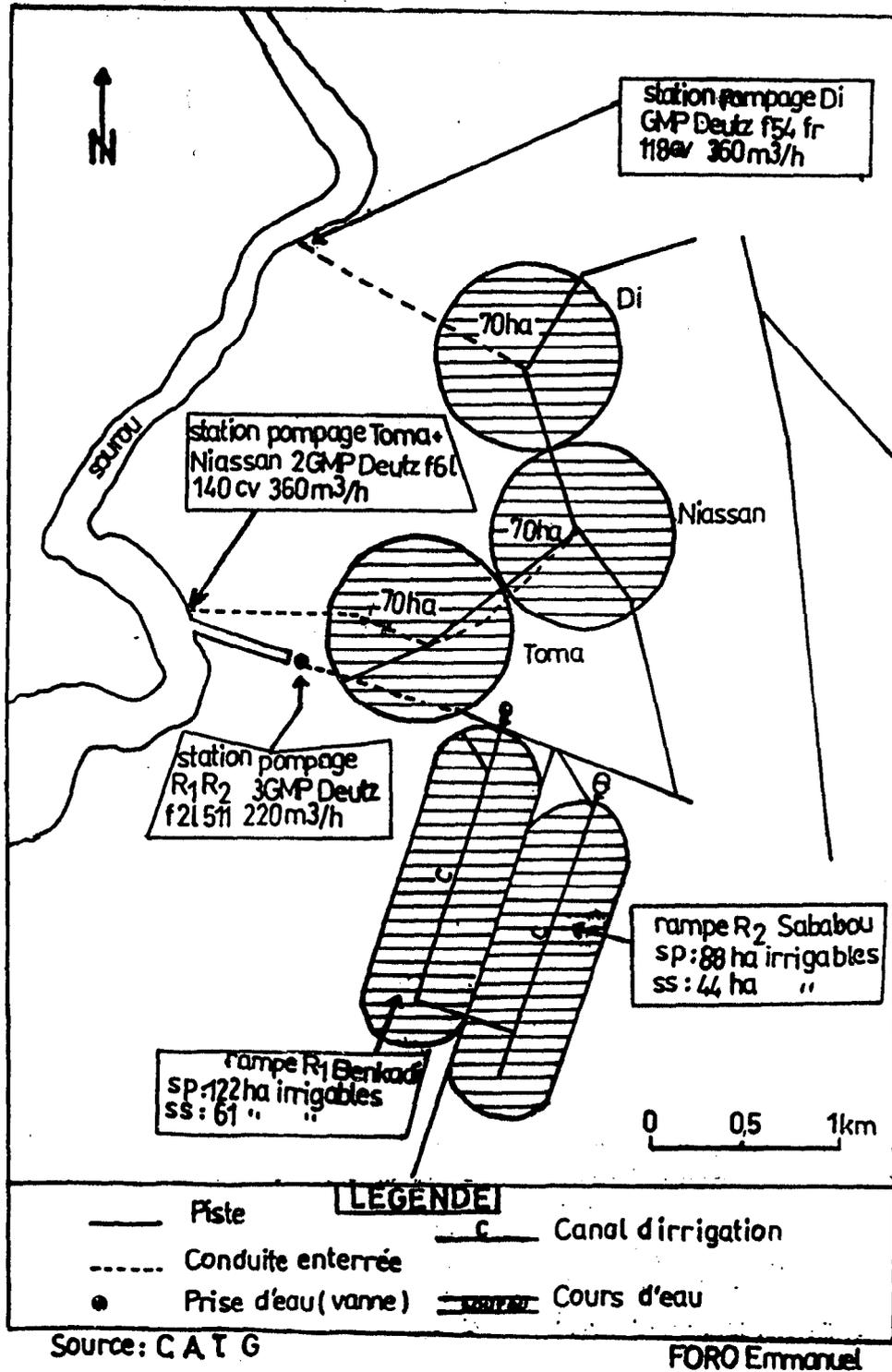
3.1.1. Présentation des ouvrages

Les appareils roulants sont reliés à des groupes électrogènes et à des motopompes donnant sur des canaux enterrés et ouverts. Tous ces équipements sont accessibles et fonctionnels grâce à des pistes et à des voies de roulement. (Voir la liste du matériel d'irrigation en annexes, tableau n°8).

On y compte 9 groupes électrogènes, 8 motopompes et 14 extincteurs en plus des rampes et des dispositifs de canalisation. Les dates d'acquisition et les valeurs à la rétrocession indiquent une vieillesse des machines (allant de 20 à 7 ans) et l'amortissement total d'une grande partie. La conservation d'une certaine valeur équivaut à un travail soutenu de maintenance et des opérations de remplacement des pièces usagées, éléments non négligeables dans le calcul des coûts de l'eau (cf la présentation des composantes des charges d'irrigation en annexes, les tableaux n°9 et n°10).

Carte n°6

Présentation schématique des infrastructures d'irrigation

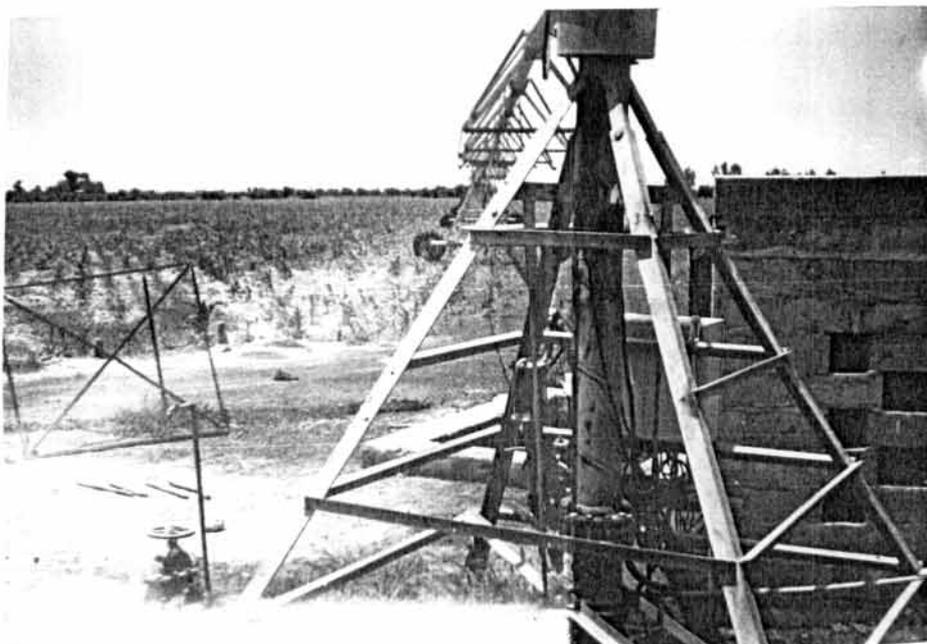


3.1.1.1. Les équipements d'irrigation

3.1.1.1.1. Les pivots

Le pivot est un ensemble de 12 éléments articulés appelés travées, mesurant chacune 37,75m. Un supplément prolonge l'appareil de 18 m, portant ainsi sa longueur totale à 471m. Les travées, souvent dénommées tours par les paysans et leurs encadreurs, sont supportées par des châssis à roues (12 paires de roues) qui permettent la rotation de la rampe, lequel mouvement est commandé par un système électrique installé entre les roues de chaque paire. Les travées (tuyaux en fonte d'environ 120mm de diamètre) sont équipées d'asperseurs qui permettent la distribution de l'eau aux cultures suivant un débit variable. Les trois pivots sont appelés «pivot Di», «pivot Toma», «pivot Niassan» et couvrent chacun 70ha exploités respectivement par 22 paysans, 22 et 20 exploitants sous Niassan. Six hectares sont occupés par le C.A.T.G. pour la culture de semences et les expérimentations diverses.

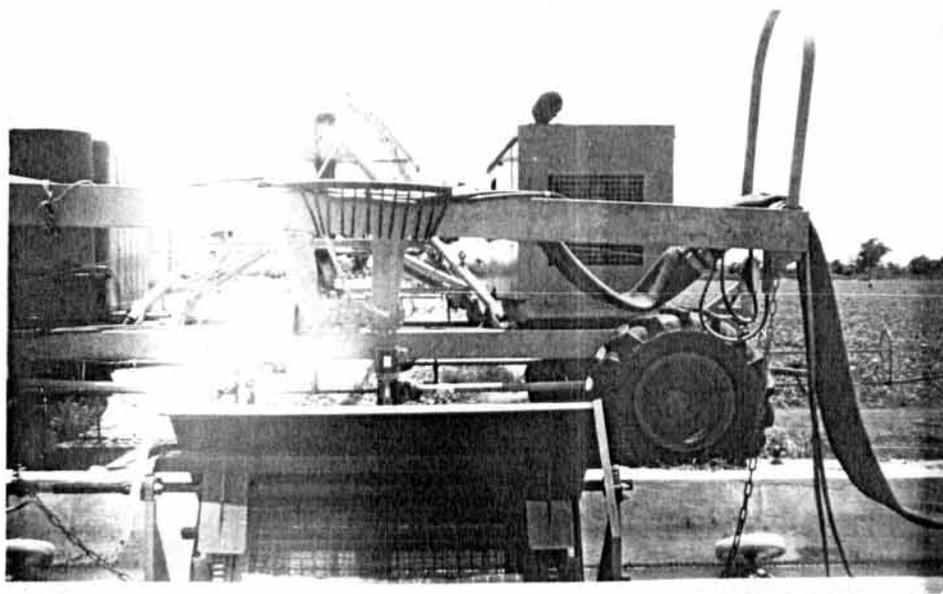
Planche n°2 : Vue d'un pivot à partir du centre de rotation



3.1.1.1.2. Les rampes

La rampe est un appareil semblable au pivot, mais elle mesure 328m composés de 6 travées de 51,3m pour la 1^{ère} et 50,80m pour les 5 autres, avec un porte-à-faux (supplément) de 18m. Elle est équipée de 6 paires de roues et son centre de commande se situe au bord d'un canal qui l'alimente en eau et qu'elle longe en se déplaçant. La surface couverte par les rampes est de 122ha pour la «rampe Benkadi» et de 88ha pour la «rampe Sababou-Gnouma», avec respectivement 38 et 28 exploitants.

Planche n°3 : Vue d'une rampe à partir du canal bétonné



3.1.1.1.3. Les motopompes et autres équipements

Il existe trois stations de pompage pour alimenter les cinq rampes d'irrigation:

- La station de Di est équipée d'une motopompe Deutz de 118 chevaux, de tuyauterie enterrée de 1500m et d'un groupe flottant à la prise d'eau. Elle pompe 360m³ d'eau à l'heure, à la pression de 6 bars, et le pivot distribue à 3 bars.

- La deuxième station de pompage comprend 2 groupes motopompes Deutz de 140 CV chacun et d'une capacité individuelle de 360m³/h. Elle dessert les

pivots Toma et Niassan à la même pression de 6 bars; les pivots ont également la même capacité.

Planche n°4 : Vue de la prise d'eau de la station Di sur le Sourou



- La troisième station, située à l'extrémité d'un canal d'amenée de 1050m est équipée de 3 groupes motopompes Deutz de 15,6 CV chacun et d'une capacité de 250m³/h. L'eau est refoulée dans une canalisation enterrée de 800m débouchant sur un bassin de dissipation. Celui-ci alimente un canal non revêtu de 1530m auquel viennent se connecter les deux canaux revêtus de 1500m chacun, qui alimentent les deux rampes d'aspersion à avancement frontal. La pression de l'eau distribuée par la rampe est de 2 bars.

Planche n°5 : Vue des trois groupes motopompes

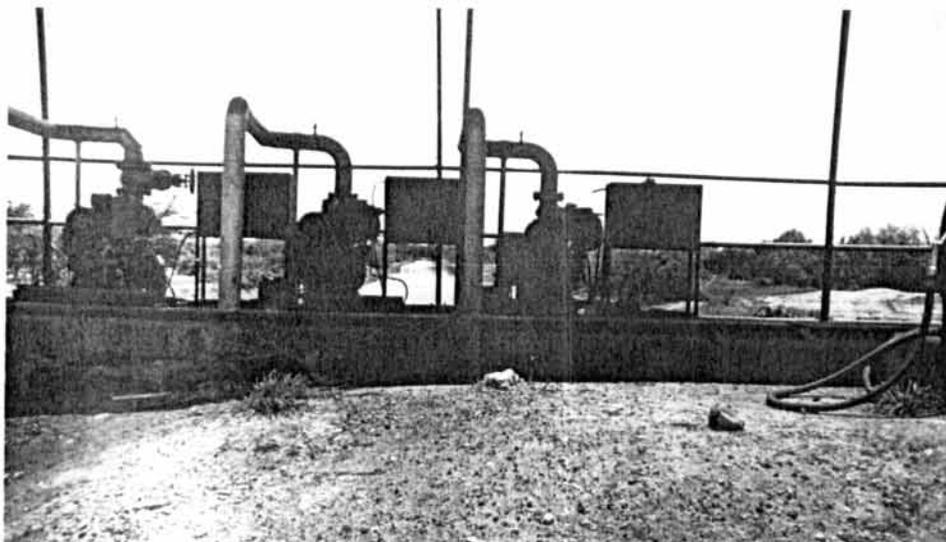
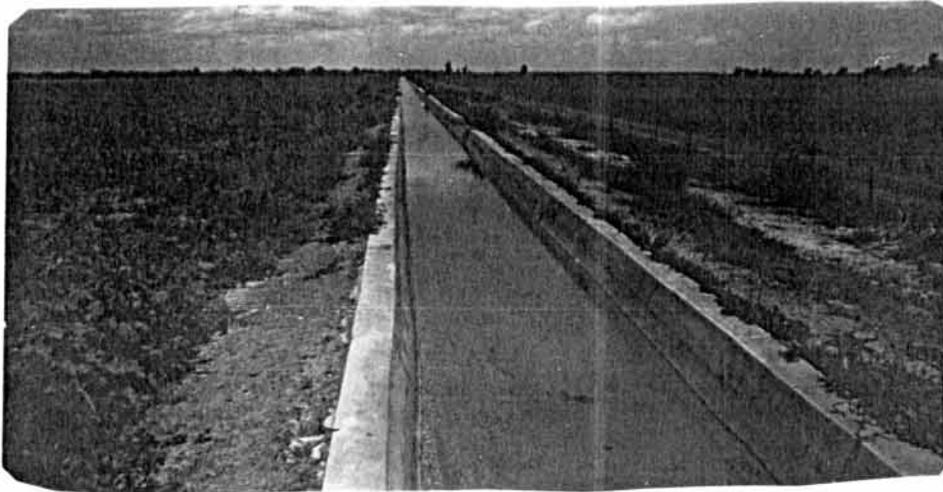


Planche n°6 : Vue d'un canal revêtu



L'entraînement des appareils roulants est assuré par un ensemble de moteurs électriques:

. Le pivot comporte 12 moteurs de 1,25 CV chacun situé à chaque paire de roues. L'énergie nécessaire à la rotation de l'appareil est fournie par un groupe électrogène Deutz ou Ceres de 32 CV et de 25KWA installé au centre de chaque bloc, près de l'axe pivotant. La travée (n), la plus à l'extérieur se met en mouvement, créant ainsi un décalage par rapport à l'élément précédent ($n-1$); lorsque l'angle de déformation atteint un certain seuil, le dispositif électromécanique déclenche la mise en route des roues, et la travée ($n-1$) rattrape son décalage par rapport à (n). Le même mouvement s'enchaîne jusqu'à la première travée et le cycle reprend.

. Sur le chariot de la rampe on retrouve un groupe électrogène de 80KWA pour la rampe n°1 et de 70KWA pour la rampe n°2, des unités de pompage (2 électropompes de 15KWA chacune pour la rampe n°1 et de 11KWA pour la rampe n°2). Six moteurs électriques de 1,25 CV chacun meuvent les 6 travées sur une trajectoire rectiligne jusqu'aux extrémités où elle devient courbe pour permettre une rotation de l'appareil.

3.1.1.2. Les voies de desserte

C'est l'ensemble des pistes de roulement pour les pivots et les rampes.

3.1.1.2.1. Les voies des pivots

Une piste carrossable de 4 mètres de large (*représenté par le n°1 du schéma*) en latérite compactée permet d'accéder au centre du pivot où sont installés le groupe électrogène et le système de commande électronique. Sa longueur totale est de 1000 mètres environ. Un chemin de service circulaire de 2 mètres (*n°2*) de large permet la circulation des charrettes asines et des petits véhicules du C.A.T.G sous la cinquième travée. Il mesure 1210 mètres.

Il existe également des chemins de service radiaux (*n°3*) en terre de 2 mètres de large à chaque 2 modules (*n°4*) de 1,5 hectare à partir du cinquième tour (*n°5*). Des pistes de 270 mètres de long complètent les voies déjà citées de 5400 mètres.

Les voies de roulement pour le passage des tours (*n°6*) en latérite compactée avec empièchement des zones humides (12 voies concentriques à 38,3 mètres de distance les unes les autres) représentent une longueur de 18770 mètres par pivot. Ces servitudes représentent une surface totale de 2,34 ha, ramenant ainsi la superficie du bloc à 66 ha environ de surface agricole utile, pour 70 hectares irrigués.

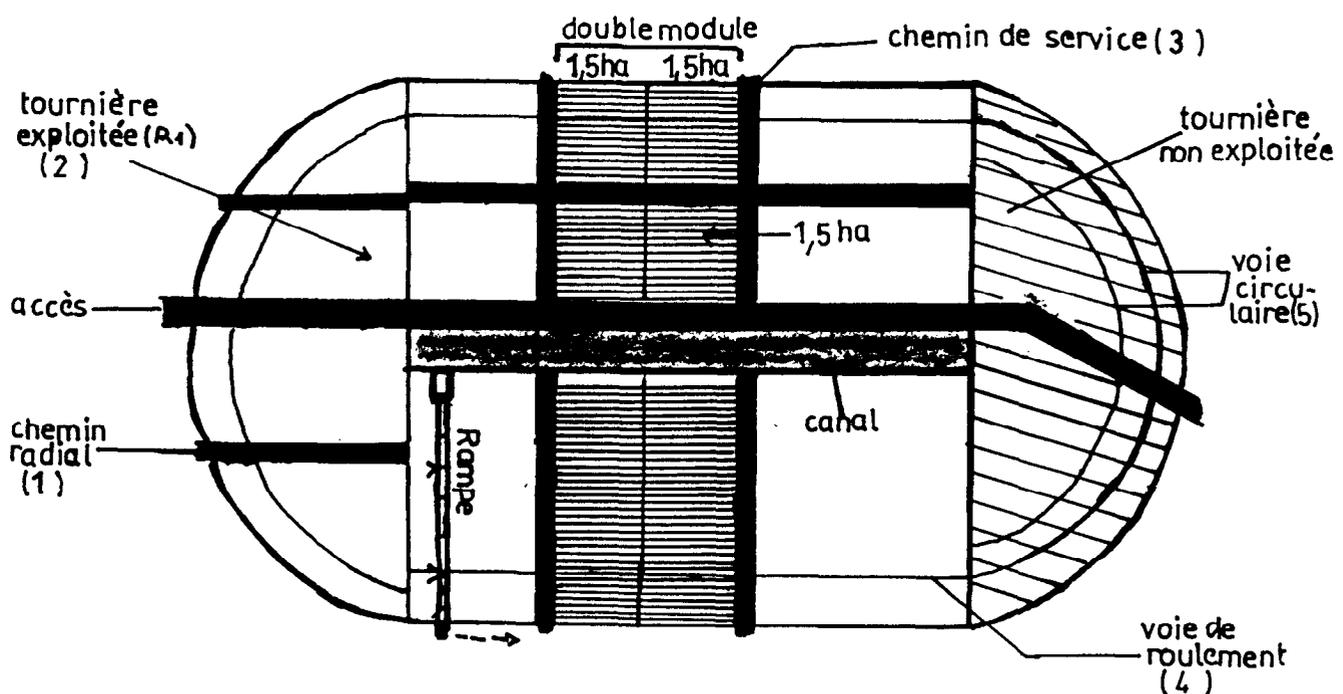
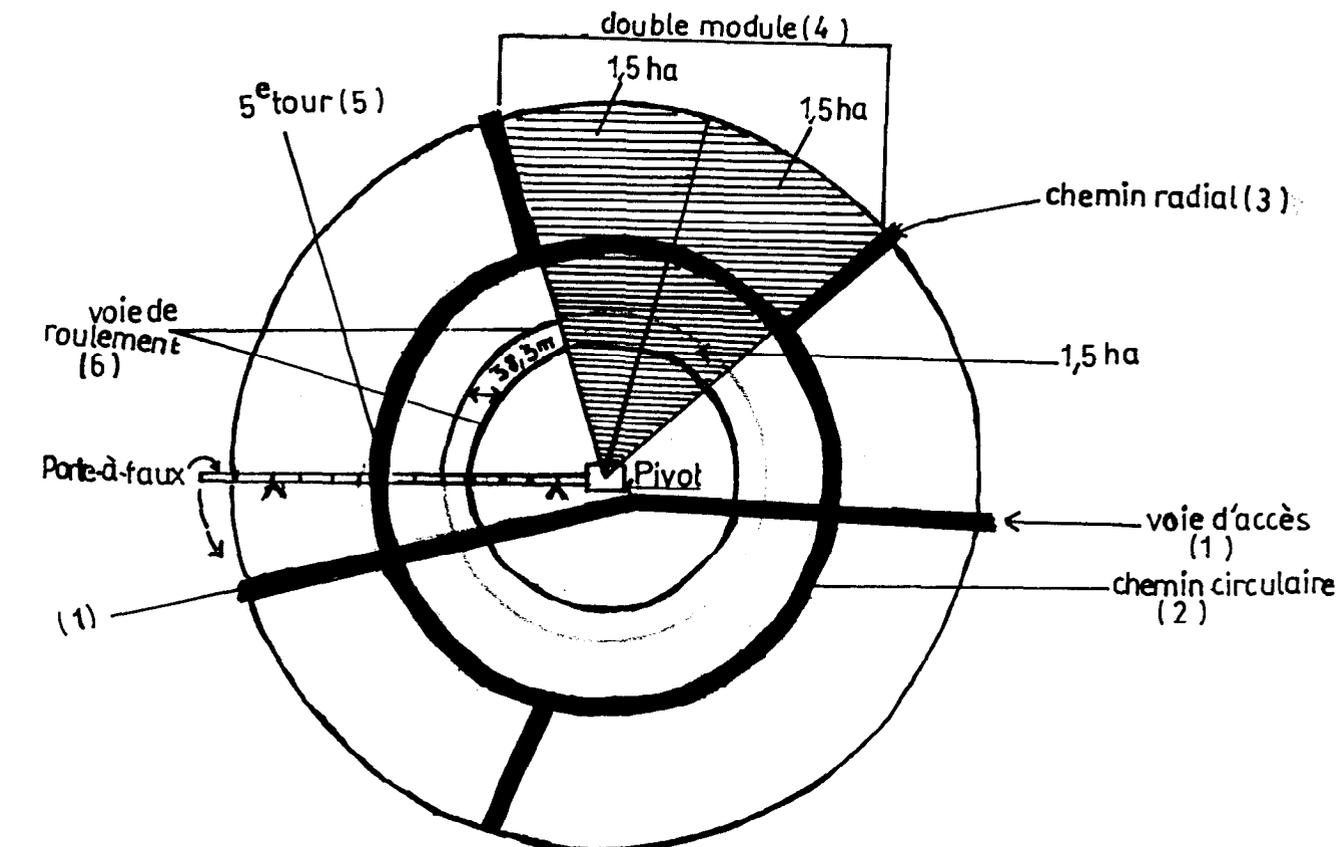
3.1.1.2.2. Les voies de rampes

Une piste carrossable d'accès en amont et en aval du canal bétonné et de parcours sur toute sa longueur représente 2046 mètres de latérite compactée de 4 mètres de large. On note l'existence de chemins radiaux (*n°1 du schéma*) en terre de 2 mètres sur les tournières (*n°2*) exploitées de la rampe numéro 1 (17 chemins de 328 mètres donnant 2296 mètres de longueur totale).

Des chemins de service (*n°3*) traversent chaque double module sur la partie linéaire de la rampe de part et d'autre du canal (29 chemins de 9510 mètres au total). Les voies de roulement (*n°4*) de 0,5 mètre pour le passage des tours de part et d'autre du canal (6 voies de 1382 mètres occupant une longueur totale de 16584 mètres) s'ajoutent à 6 voies circulaires (*n°5*) pour les tournières amont et aval de 6724 mètres pour former le réseau routier des rampes.

Ainsi se présentent les infrastructures du périmètre de la SOCADI. Le système apparaît complexe mais la connaissance de son fonctionnement en révélera peut être une certaine simplicité.

Présentation schématique des voies de desserte des unités d'irrigation



3.1.2. Le fonctionnement

Le tour d'eau est commandé par le bilan hydrique quotidiennement relevé au Bac A de la station météorologique. Le service technique chargé de l'irrigation intervient pour la coordination des opérations, tout en recherchant une efficacité maximale.

3.1.2.1. Les aspects techniques

Les besoins en eau des plantes établis sur la base des données météorologiques varient suivant les périodes de l'année et selon la période végétative de l'espèce. Ils passent de 20mm par décade de la germination à la levée, à 90mm par décade à l'épiaison. La quantité d'eau à apporter détermine le nombre d'heures de fonctionnement des machines.

De la rivière à la plante, l'eau passe par des canaux dans lesquels elle est refoulée par des motopompes dont la capacité varie de 360m³/h à 250m³/h. L'eau suit le canal enterré jusqu'au pied du pivot ou jusqu'au bassin de dissipation d'où elle est prise en charge par les canaux à ciel ouvert qui la mènent au pied de la rampe. L'irrigation est alors possible, et dans ce cas la vitesse de rotation du pivot ou d'avancement de la rampe est calculée en fonction de la quantité d'eau utile. La vitesse est réglée en pourcentage: par exemple 100% correspondent à 175m/h sur le 6^e tour (première travée à partir du centre de commande) pour la rampe, et 120m/h sur le 12^e tour (1^{ère} articulation) pour le pivot.

Les quantités totales d'eau pompée sont sensiblement inférieures à 1 million de m³ en saison pluvieuse et de l'ordre de 2 millions de m³ en saison sèche. Par conséquent les dépenses pour l'irrigation sont considérables (autour de 85 millions de francs). L'analyse de l'évolution de la proportion de l'eau dans les charges d'exploitation sur les années serait fautive si l'on se référait aux chiffres bruts. En effet, on a successivement 26,03% en 91, 24,33% en 92, 58,07% en 93, 23,64% en 94, 27,36% en 95 et 40,15% en 96. On ne peut pas en conclure que ce sont les charges d'irrigation qui pèsent le plus. Nous lisons par exemple un solde positif dans la rubrique eau du tableau n°10 des annexes. En

réalité, la consommation moyenne d'une rampe, estimée à 9,17l/h en 1989 a sensiblement augmenté.

3.1.2.2. L'organisation pratique

L'irrigation est organisée et contrôlée par un service paysan qui travaille sous l'appui technique du C.A.T.G. Vingt-deux irrigateurs paysans sont chargés de la mise en route, de la surveillance et de l'entretien des équipements d'irrigation. Une formation a été dispensée aux 22 paysans irrigateurs (communément appelés aiguadiers) par les employés du PRODECIS qui en assumaient auparavant la charge. Deux de ces agents ont été retenus comme irrigateurs-formateurs du C.A.T.G., chargés d'assister et encadrer les paysans.

La surveillance des appareils s'effectue par relais, en raison de 12h par personne à chaque reprise. Pendant le fonctionnement des appareils, une permanence est assurée auprès de la station de pompage et une autre permanence auprès de la rampe frontale ou pivotante. Il s'agit alors de contrôler la bonne marche de l'appareil, de signaler au besoin les pannes (lorsqu'on ne peut soi-même y remédier), d'arrêter l'irrigation au moment convenu. Lorsque les moteurs sont au repos la surveillance est plus relâchée. Les paysans accomplissent parfaitement les tâches de mise en route et de surveillance des appareils, mais le domaine des calculs des besoins en eau avec application des coefficients culturaux et de l'efficacité des machines relève d'une compétence supérieure ; celle des aiguadiers formateurs.

Au vu des infrastructures et de leur fonctionnement, il y a une inadéquation évidente à priori entre un système d'irrigation aussi gigantesque et la politique d'autogestion paysanne officiellement recherchée. Les structures d'encadrement ont-elles été en mesure de surmonter ce paradoxe apparent?

3.2. LES STRUCTURES D'ENCADREMENT

De 1979 à 1984, la SOMDIAA, initiateur du projet de Di, a mené une exploitation en régie. Il s'agissait de recruter des ouvriers saisonniers et quelques permanents pour utiliser les machines agricoles servant à la production de blé. A la récolte, toute la production est écoulee par la société qui en tire les bénéfices. Jugé peu rentable par la SOMDIAA, le projet est abandonné en 1984 aux mains de l'A.V.V qui en était le parrain. L'Autorité cède ainsi le matériel à la SOFITEX qui envisage d'installer des paysans et promouvoir la culture attelée.

3.2.1 Le PRODECIS

Le Projet de Développement des Cultures Irriguées au Sourou (PRODECIS) initié par la Sofitex a hérité de toutes les infrastructures de la SOMDIAA. Il a également bénéficié pour l'extension, des dispositions de la RAF⁷, d'après lesquelles un projet d'intérêt public peut définir son assise foncière dans un contexte où seul l'Etat peut prétendre à la propriété de la terre. Il est assigné au PRODECIS des objectifs principaux tels que:

- promouvoir et encourager la création de petites unités coopératives de production céréalière qui devront par leur organisation propre et dans un proche avenir, s'autogérer et prendre ou assumer toutes les charges ou compétences dévolues jusqu'alors à la SOFITEX.
- garantir l'autosuffisance alimentaire des populations impliquées dans le projet quelle que soit la pluviométrie de l'année.
- dégager des surplus commercialisables pour réduire le déficit vivrier national.
- élaborer des systèmes d'exploitation en rapport avec la force de travail disponible dans les familles, où les exploitants assument les charges réelles et ont un revenu attractif.

⁷ RAF= Réforme Agraire et Foncière.

- favoriser l'association agriculture-élevage
- généraliser la culture attelée
- évoluer vers la motorisation intermédiaire.

Le projet devrait intéresser 1200 coopérateurs sur 3600 ha;

il est exécuté en trois phases:

- . Une phase test de 3 ans avec 105 coopérateurs à installer sur 315 ha
- . Une phase de consolidation de 2 ans sur 270 nouveaux ha, avec 90 autres exploitants
- . Une phase d'extension à long terme qui doit permettre d'atteindre les 1200 coopérateurs sur 3600 ha. C'est dans cette optique générale que commencera l'installation des paysans et la mise en route de l'opération.

3.2.1.1. Installation des paysans

3.2.1.1.1. Le recrutement

Un appel de candidatures a été lancé en mai 1985 pour une première expérience de « culture paysanale » sous l'un des pivots déjà installés par la SOMDIAA, aux conditions suivantes:

- pratique de la culture attelée
- disponibilité d'un attelage et du matériel
- présence de 5 actifs agricoles dans la famille du candidat.

Quatorze paysans ont été retenus pour la campagne hivernale 1985. En 1986, le projet a lancé la campagne de recrutement dans les trois provinces riveraines du Sourou (rivière): Mouhoun, Kossi, Sourou, à cause du caractère expérimental de la première phase du projet. L'administration civile a servi de relais pour la diffusion de l'information dans les provinces. Le service « paysannat » du PRODECIS a organisé plusieurs sorties de sensibilisation dans les départements concernés. Il s'agissait pour les paysans intéressés de remplir des fiches de candidature à retirer dans les préfectures, en connaissance des critères d'admission qui sont les suivants:

- être Burkinabè
- être volontaire
- résider obligatoirement sur le site
- avoir au moins 18 ans et au plus 45 ans
- avoir 2 ou 3 membres actifs
- être marié
- accepter les travaux d'intérêt commun
- adhérer aux statuts et règlement intérieur des coopératives
- accepter de se déplacer à sa charge jusqu'à Di.

Les candidats admis ont été informés après examen de leurs fiches, de l'autorisation de se déplacer.

3.2.1.1.2. L'installation proprement dite

Sur le site, les colons ont été reçus et logés dans des huttes provisoirement construites par eux-mêmes. S'en est suivie la construction des maisons d'habitation autour d'un point d'eau (forage). Appuyés par une subvention en nature (tôles, chevrons...), les arrivants de la même période construisaient ensemble toutes les maisons pour être par la suite attributaire chacun, d'une parcelle et d'une habitation parmi les autres. C'est ainsi que s'est mis en place le village de coopérateurs dénommé Benkadi qui comporte trois sections: Benkadi, Toma, Sababou-Gnouma. Tous les colons qui arrivent par la suite sont installés dans l'une des sections du village-coopérateurs suivant le bloc de culture auquel ils appartiennent. Les problèmes liés à l'installation de ce village seront évoqués plus loin. Cependant, l'absence d'un schéma directeur d'installation et de lotissement du village est à déplorer.

3.2.1.2. Mise en oeuvre de l'opération

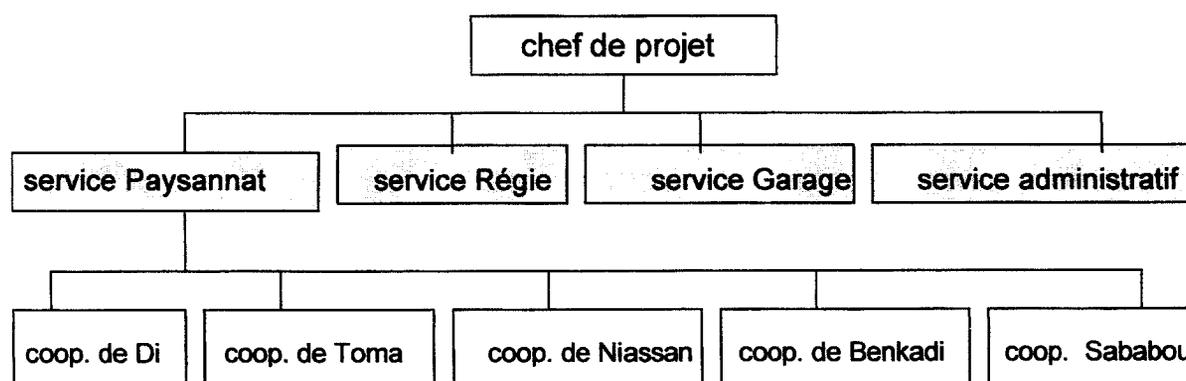
Les paysans installés et dotés du matériel de culture attelée sont attributaires d'une parcelle de 3ha sous une rampe. Le PRODECIS leur dispense une formation technique rapide qui s'approfondit dans la pratique, avec l'aide des

encadreurs. Selon la date de son arrivée, le coopérateur commence avec la campagne sèche ou la campagne pluvieuse. Les 5 coopératives des blocs ont été mises en place l'une après l'autre entre 1985 et 1988.

. En mai 1985, on assiste à la création d'un groupement sous le pivot Niassan.

. En novembre 1985, le groupement de Di se crée, puis celui de Benkadi en 1986 ; et enfin, ceux de Toma et de Sababou-Gnouma se constituent respectivement en mai et novembre 1987.

En 1988, la mise en place des structures de gestion était achevée sous autorité SOFITEX. L'organisation du PRODECIS se présentait alors de la manière suivante:



Le chef de Projet est un Français envoyé par la C.F.D.T, actionnaire de la Sofitex.

Le service Paysannat composé d'un ingénieur, chef de service et des encadreurs, doit jouer un rôle essentiel dans la mise en place des structures coopératives paysannes. Il organise à cet effet des visites fréquentes dans les familles nouvellement installées pour s'enquérir de leurs difficultés, poursuivre la sensibilisation et apporter de l'aide en cas de besoin.

Chaque coopérative est encadrée par un agent technique qui veille sur l'exécution des programmes journaliers et sur la discipline de groupe. A la récolte, la direction du projet collecte et assure l'écoulement de la production. Les coopérateurs reçoivent par la suite leurs revenus de campagne, de l'ordre de 350 000f par exploitant, avec bien entendu de grands écarts. Ils ne sont associés ni à la négociation du marché, ni au transport. Ils reçoivent quelques formations essentielles à l'exploitation et à la vie en coopérative. C'est de cette manière que

le périmètre a fonctionné jusqu'en 1989 où commence la préparation à l'autogestion paysanne. Durant les 5 ans, le projet a fonctionné de façon non conforme aux prévisions suivant lesquelles il fallait installer 105 paysans sur 315 ha aménagés au cours de 3 années de phase test.

En 1989, 126 coopérateurs travaillent sur 378 ha; ce qui implique certaines modifications dans la phase de consolidation dont il fallait redéfinir le contenu. La Caisse Centrale de Coopération Economique (C.C.C.E) et la SOFITEX ont dépensé 1,4 milliard de francs CFA au profit du projet pendant 5 ans.

La phase de consolidation doit donc commencer en 1990 pour prendre fin en 1992. Il s'agit de tendre progressivement vers une prise en charge totale du projet par les exploitants. Une structure solide de gestion s'est avérée alors indispensable, d'où la création de la Société Coopérative Agricole de Di.

3.2.2. La SOCADI

La SOCADI est le cadre par excellence du renforcement de la participation paysanne à la gestion et à la recherche de solutions aux problèmes de l'entreprise. Elle aurait été sans nul doute plus magnifique si l'initiative de sa création avait germé dans l'esprit des exploitants; cependant elle demeure le lieu de rencontre des coopératives, à la recherche de conditions meilleures. Tous les associés participent au fonctionnement de la SOCADI, mais l'organisation pratique de la vie coopérative revient de droit au Conseil d'Administration.

3.2.2.1. Les objectifs de création

Le 18 novembre 1989, une assemblée générale adopte le regroupement des 5 coopératives du PRODECIS sous le nom de Société Coopérative Agricole de Di. La SOCADI est en réalité une création de la Sofitex qui a voulu regrouper les coopératives dans un cadre unique reconnu par l'Etat, afin d'organiser la production. En d'autres termes, la SOCADI devait poser les

bases de la gestion autonome. Selon l'article 3 de son statut, la SOCADI a pour objet:

- d'assurer ou de faciliter la production, l'écoulement, le stockage, la transformation, la vente aux transporteurs grossistes agréés des produits ligneux provenant des exploitations de ses membres ou de ses usagers, ou des concessions qui leur sont accordées conformément au cahier de charges,

- d'assurer l'approvisionnement de ses adhérents en leur procurant soit à partir des marchés internes, soit par l'importation des produits, des équipements et du matériel agricole nécessaire à l'exploitation de leur entreprise,

- de fournir à ses adhérents tous les services nécessaires à la bonne marche de leurs exploitations notamment en mettant à leur disposition les moyens de production et les moyens de perfectionnement technique et professionnel,

- d'utiliser en commun le matériel adéquat acquis à cet effet,

- de gérer en commun des exploitations, les équipements et réseaux d'irrigation,

- de commercialiser en commun leur production.

L'objet de la Société peut être modifié en assemblée générale extraordinaire. Cette modification ne saurait changer son caractère coopératif agricole. Le capital est composé des parts sociales libérées par chaque adhérent (50 000f par sociétaire). La SOCADI est ainsi destinée à remplacer la SOFITEX dans ses compétences auprès des coopératives. Héritière de l'expérience PRODECIS, elle s'efforce de trouver une organisation qui lui permette d'atteindre son but.

3.2.2.2. Organisation et fonctionnement de la SOCADI

La SOCADI est régie par des statuts et un règlement intérieur (cf Annexes). Son fonctionnement obéit à un cahier de charges. Le Conseil d'Administration est l'organe d'exécution des décisions de l'Assemblée Générale. Il est composé de 12 membres dont les rôles et attributions sont définis par l'article 31 du statut de la SOCADI. On constate cependant un manque de maîtrise des fonctions par les acteurs. Ce qui empêche un bon fonctionnement des instances de la coopérative (Conseil d'Administration, Assemblée Générale, etc).

L'organisation de la Société repose sur certaines responsabilités essentielles à sa bonne marche. Il s'agit des gestionnaires de blocs, des bureaux de blocs, des Agents Techniques Paysans (A.T.P.), du service d'irrigation et de celui chargé du matériel.

3.2.2.2.1. Le gestionnaire de bloc

Chaque coopérative de base désigne un gestionnaire qui travaille sous l'autorité du président de bloc. Ce système a été maintenu par la SOCADI. Les gestionnaires de bloc sont appuyés par un gestionnaire principal du Centre d'Appui Technique et de Gestion (C.A.T.G.). Le travail de gestionnaire de bloc consiste à réceptionner les engrais et semences et à en assurer la distribution; à tenir les comptes individuels d'exploitation (crédits et débits), établir les besoins en intrants du bloc, comptabiliser la production et servir de relais pour la paie des coopérateurs. Ce sont des tâches variées dont l'exécution importe énormément au bon fonctionnement de la structure.

3.2.2.2.2. Les membres du bureau de bloc

Le bureau de bloc comporte 6 membres dont les plus importants sont: le Président, le Secrétaire, le Trésorier et le délégué à l'information. Ce bureau discute de la vie de la coopérative et organise ses propres activités qui ne sont pas nécessairement celles de tout l'ensemble. Il est aussi porte-parole de la Société auprès des agriculteurs.

3.2.2.2.3. Les Agents Techniques Paysans

Le Centre d'Appui a formé cinq paysans pour remplir les fonctions auparavant dévolues aux encadreurs salariés. Ils ont été choisis parmi les titulaires du C.E.P.E, et sont chargés chacun d'un bloc de culture. Les A.T.P se chargent d'élaborer les programmes d'exploitation, de les communiquer aux blocs, d'établir des rapports de déroulement des travaux, de dépister les maladies et

parasites des plantes et de relever le tonnage des productions totales de la Société. L'autogestion signifie aussi auto-encadrement.

3.2.2.2.4. Le service d'irrigation

Il se compose du chef de service qui est un coopérateur, de deux formateurs et de 22 « aiguadiers ». Le service était supervisé par un ingénieur agronome, chargé d'établir les programmes d'irrigation par décade suivant les besoins des plantes. Les deux formateurs sont à présent les seuls responsables des calculs et des programmes d'irrigation.

3.2.2.2.5. Le magasin

Le magasinier du PRODECIS a initié deux paysans à la gestion du matériel, c'est-à-dire la tenue des pièces détachées, le carburant, la commande, la réception, la distribution et la facturation des intrants agricoles et du gazole. La SOCADI dispose d'un magasin de matériel agricole essentiellement. La commande relève encore du C.A.T.G., partenaire incontournable.

Cette présentation laisse conclure à une bonne répartition des tâches qui peut être le signe d'une large participation des membres au maintien et au progrès de la coopérative. Cependant, l'organisation interne de la SOCADI n'a d'autre fondement que la production qui constitue le point central de l'activité agricole.

CHAPITRE QUATRIEME: LE SYSTEME DE PRODUCTION⁸

Le système de production repose sur l'exploitation familiale. Chaque attributaire de parcelle doit disposer d'une force de travail capable de couvrir ses 3 ha, même si le recours à une main d'oeuvre extérieure s'impose par la suite. Le but de l'exploitation est la recherche d'un haut rendement par l'usage des engrais chimiques et des produits de traitement. L'application des techniques modernes d'exploitation avec une priorité accordée à la traction bovine vise à rendre le paysan maître de son outil de travail et apte à rechercher des solutions pour améliorer sa productivité.

4.1. LES EXPLOITANTS

La SOCADI est constituée de 130⁹ paysans venus d'horizons divers pour former une nouvelle communauté rurale. La connaissance du Projet a suscité en chacun d'eux un intérêt spécifique qui a motivé l'adhésion à la Société.

4.1.1. Les origines

Tous les exploitants sont originaires des provinces proches du site du Projet: Passoré, Sanguié, Kossi et Sourou. Les conditions antérieures de vie varient d'une famille à une autre, mais le motif commun de l'intégration à la

⁸ Le système de production agricole, d'après la définition adoptée par Dufumier, 1996 (p.80), « est un mode de combinaison entre terre, force et moyens de travail à des fins de production végétale et/ou animale, commun à un ensemble d'exploitations. Un système de production est caractérisé par la nature des productions, de la force de travail (qualification), des moyens de travail mis en oeuvre et par leurs proportions»

⁹ Le nombre de coopérateurs évolue selon les mouvements d'adhésion, de démission ou de renvoi. La campagne pluvieuse de 1997 a été menée par 111 agriculteurs. D'après le responsable du centre d'Appui, le nombre 115 serait désormais la moyenne idéale.

coopérative est la recherche d'un mieux-être.

4.1.1.1. La profession antérieure des coopérateurs

Tous les adhérents de la SOCADI sont paysans de profession. Environ 90% étaient ou résidaient dans leur village d'origine au moment du recrutement, une minorité vivait déjà en d'autres contrées. Il s'agit de quelques anciens émigrés en Côte d'Ivoire (une dizaine) et de quelques paysans qui ont fait l'expérience des villes du pays, sans y avoir trouvé un travail convenable. Ces anciens aventuriers sont pour la plupart mieux organisés dans la gestion de leurs revenus. On peut donc penser que la profession antérieure influence la motivation des colons, laquelle motivation détermine l'efficacité et l'adaptation du producteur.

4.1.1.2. Le motif du déplacement

Des informations sur le PRODECIS ont été données dans toutes les localités concernées et des sorties de sensibilisation ont été effectuées. Cependant les mobiles de l'adhésion à la coopérative, malgré leur divergence, peuvent être regroupés en deux catégories distinctes:

4.1.1.2.1. La recherche d'un bon revenu

La présence à Di de 69% des coopérateurs est sous-tendue par l'attente d'un revenu monétaire net de 250 000f par an. Cette information aurait été donnée pendant la campagne de sensibilisation menée par le PRODECIS. Cette catégorie d'exploitants cherche à s'enrichir quel qu'en soit le prix et elle est prête à retourner au village d'origine si le Projet devenait peu rentable. A cette attitude s'oppose une autre qui tend vers une recherche de stabilité.

4.1.1.2.2. La recherche d'une sécurité alimentaire

Les paysans qui évoquent un tel motif pour leur adhésion constituent 31% de l'ensemble en 1992. Ils voient en l'eau un facteur de sécurisation de la production agricole et sont plus disposés à résider définitivement sur le site.

Toutes les deux positions présentent des avantages et des inconvénients pour la promotion de l'autogestion paysanne, car d'une part on oublie facilement qu'on est paysan pour devenir ouvrier agricole ; d'autre part, on demeure dans la mentalité paysanne traditionnelle, souvent inapte aux innovations. La critique des différentes attitudes des exploitants fera l'objet de la troisième partie. Portons à présent notre attention sur cette population composite.

4.1.2. La population globale des exploitants

La population de la SOCADI est estimée à 1350¹⁰ personnes à Di et dans le village coopérateur.

4.1.2.1. Les villages coopérateurs

Depuis 1986, le PRODECIS a commencé à mettre en place les trois villages coopérateurs en commençant par Benkadi. Chaque colon dispose de 600 m² de terre pour la construction de ses locaux d'habitation. Un schéma directeur de construction des villages n'ayant pas été élaboré, des problèmes d'insalubrité demeurent, surtout en ce qui concerne le pacage des animaux. Le projet de lotissement prévoit 2000 m² pour chaque habitation avec l'aménagement de voies de passage pour animaux, mais sa réalisation n'est pas encore à l'ordre du jour. Di abrite également une partie des exploitants de la SOCADI. Il s'agit essentiellement des autochtones coopérateurs et des migrants installés dans le village avant leur

¹⁰ Il s'agit toujours des chiffres de 1992.

entrée dans la société. L'ensemble de toutes ces familles forme une population ayant une structure particulière.

4.1.2.2. Structure démographique

La population de la SOCADI peut être considérée suivant une répartition par sexe, par ethnie, par tranche d'âge des chefs d'exploitation, selon le nombre de ménages par exploitation, selon le niveau d'instruction des chefs de ménage, etc.

Une enquête démographique menée en 1990 a révélé une population à prédominance masculine. Pour 1345 personnes, il y avait 711 hommes contre 634 femmes. Cette répartition s'explique par le besoin d'une main-d'oeuvre masculine pour le dur travail d'exploitation. La population active constitue 53% du total.

Tableau n°4

Répartition de la population par âge et par sexe en 1990

Ages	Hommes	Femmes	Total
<i>0 - 5 ans</i>	399	313	712
<i>6 - 14 ans</i>	10	15	25
<i>15 - 60 ans</i>	122	139	261
<i>61 ans et plus</i>	180	167	347
TOTAL	711	634	1345

Source: Statistiques du PRODECIS

Tableau n°5

**Répartition par tranches d'âge des chefs d'exploitation en 1990
(avec 125 exploitants)**

18-25	25-30	31-35	36-40	41-45	46-50	51-55	56-60	61 & +	TOTAL
11	27	18	14	18	19	5	8	5	125
8,8%	21,6%	14,4%	11,2%	14,4%	15,2%	4%	6,4	4%	100%

Source : PRODECIS

Le tableau révèle une relative jeunesse des chefs d'exploitation, la valeur modale de la série se situant entre 25 et 30 ans. Cette situation pourrait constituer un atout pour la réceptivité des paysans aux innovations techniques.

Tableau n°6

Répartition selon le niveau de base des chefs d'exploitation

Non alphabétisés	Alphabétisés	Ecole Coranique	C.F.J.A	Scolarisés	Niveau C.M.2	TOTAL
48	9	28	18	14	8	125
38,4%	7,2%	22,4%	14,4%	11,2%	6,4%	100%

Source: statistiques du PRODECIS

La grande majorité des exploitants se situe parmi les analphabètes; ceux qui ont suivi la formation coranique et qui viennent en seconde position

peuvent être d'une certaine manière assimilés aux premiers. L'importance de l'instruction dans cette opération est qu'elle joue un grand rôle dans la maîtrise des techniques agricoles et de gestion. Il est également aisé de remarquer l'existence de plusieurs ménages dans une exploitation. Cela répond à un besoin de main d'oeuvre chez le chef d'exploitation. La difficulté fait surface au moment de la répartition des revenus de campagne ; et dans la plupart des cas, la séparation en est l'issue finale.

La population globale de la SOCADI compte environ 1500 personnes dont la structure évolue en permanence avec les arrivées, les départs, les naissances et les décès. Au moyen des matériels mis à leur disposition et de ceux qu'ils ont acquis par eux-mêmes, les exploitants pratiquent une agriculture intensive et veulent s'organiser pour prendre en main leur avenir. Cependant ils sont de plus en plus désemparés par leur non participation aux décisions qui les concernent.

Le type d'exploitation mené à Di vise un haut rendement par l'usage des outils modernes tels que les tracteurs, mais surtout par l'usage d'une chaîne de culture maîtrisable par le paysan. Une recherche agronomique permanente permet d'offrir à chaque espèce cultivée, les conditions optimales pour son développement et pour une maximisation de la production.

4.2. LES TECHNIQUES DE PRODUCTION

L'obtention d'un bon résultat en fin de campagne exige que soit fixé un objectif et que des moyens soient mobilisés pour y parvenir. Pour cela il faut tenir compte de plusieurs paramètres : l'espèce à produire, les étapes à suivre, le matériel à utiliser, les différents intrants et leur mode d'application. Le caractère expérimental du projet a permis de faire un grand nombre d'essais, non seulement à but agronomique, mais aussi pour le choix des cultures qui pourraient être économiquement rentables.

4.2.1. Les spéculations agricoles

Le maïs et le coton sont les deux principales cultures pratiquées à Di. En campagne pluviale ils occupent en proportion égale les 3 ha individuels des paysans, et en campagne sèche seul le maïs est cultivé sur 1,5 ha. Le sorgho, uniquement réservé à la consommation familiale, a été abandonné en même temps que le blé dont les produits suffisaient à payer les deux postes de charges, blé-sorgho. Le nouvel essai de blé en 1994 n'a pas abouti à une reprise du sorgho.

Tableau n°7

Evolution des superficies (en ha) occupées par différentes cultures

Année→ Cultures↓	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997
Mais	14	74	129	314	340	189	266	264	311	202	136	123	123
Coton	-	-	42	-	-	162	130	61	95	182	194	246	246
Sorgho	7	77	41	52	41,3	37,8	26	95,48	-	-	-	-	-
Blé	-	135	36	219	172	182	184	189	91	200	64	-	20
Haricot vert	-	-	-	-	-	-	-	49,44	-	-	-	-	-
Oignons	-	-	-	-	4,5	-	-	30,48	-	-	-	-	-
Arachide	3,5	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Soja	3,5	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Riz	-	-	21	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Divers	-	15	14	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL	28	301	283	585	557,8	570,8	606	689,4	497	584	394	369	389

Source : C.A.T.G

N.B. : - Les divers regroupent quelques expériences culturelles de melon, choux, niébé, pastèque, dolique, etc.

- Le total des superficies concerne les deux campagnes de l'année (jusqu'en 1993), expérimentation et exploitations paysannes confondues.

Plusieurs variétés ont été explorées pour les espèces adoptées en culture paysanale. Certaines d'entre elles ont fini par s'imposer en raison des résultats agronomiques. Ainsi, les variétés FBH-33 et IRAT 81 de maïs ont un cycle végétatif long (110 à 120j), tandis que IRAT 298 et SR 22 mûrissent plus rapidement (100 à 110j). Le blé Kalyan au cycle de 90 jours est la principale variété cultivée, tandis que pour le coton on utilise MAC NAIR 235 (120j), ACALA et ISA 205

(140 -150j). Le sorgho IRAT 204, sur 90 jours de cycle, occupe 0,3 ha de parcelle individuelle contre 1,2 ha de coton et 1,5 ha de maïs.

Le matériel et les techniques agricoles sont adaptés à chaque culture, avec une exigence d'effort de travail plus ou moins intense.

4.2.2. Le matériel agricole

L'équipement agricole peut être scindé en deux catégories: le matériel commun qui regroupe tous les engins lourds, et l'équipement individuel dont dispose chaque paysan. Dans les formations en matière de pratique culturale, l'accent est mis sur l'usage de la chaîne d'attelage parce qu'elle est plus ordinaire et simple, d'autant plus que la plupart des exploitants en connaissent déjà les techniques.

4.2.2.1. Les engins lourds

Le machinisme agricole s'applique surtout à la production du blé pour lequel sont utilisés des semoirs et des moissonneuses-batteuses. Les engins lourds sont également utilisés dans la mise en condition du maïs où l'égrenage est mécanique. Ainsi donc, après la suppression de la culture de blé le matériel lourd se réduit aux deux tracteurs et à l'égreneuse à maïs.

4.2.2.2. La chaîne d'attelage

La chaîne d'attelage se compose:

- d'une paire de boeufs
- d'une charrue
- d'un appareil de sarclage
- d'un butteur
- d'une charrette

- des accessoires (chaîne, joug, clés, etc.) La herse est souvent utilisée par un ensemble de 3 à 5 paysans. Le matériel destiné à l'attelage est bien connu des exploitants et facile à maîtriser.

4.2.3. Le système de culture¹¹

Les techniques utilisées pour parvenir à la réalisation de hauts rendements, conformément à la vocation du projet, consistent en une adéquate distribution des activités culturales sur l'année, et en l'usage mesuré des produits d'entretien et de traitement.

4.2.3.1. Le calendrier cultural

L'année est généralement occupée par deux campagnes culturales. La première débute en mai pour s'achever en octobre, et la seconde va de novembre au mois de mars de l'année suivante. Cette exploitation de contre-saison qui chevauche deux années civiles est appelée campagne sèche, parce qu'elle commence après l'arrêt des pluies.

* Préparation du sol

Elle s'effectue par un labour de 10 cm de profondeur environ. Ce travail se déroule en trois phases: arrosage à raison de 500 m³/ha, scarifiage du sol à la herse, labour à la charrue. La préparation du lit de semence intervient ensuite à la houe manga. Il consiste en un émiettement des mottes dans le sens perpendiculaire des labours. Pour le blé, il était nécessaire d'utiliser la herse pour

¹¹Le système de culture est un « ensemble de modalités techniques mises en œuvre sur des parcelles traitées de manière identique. Chaque système de culture se définit par :

- la nature des cultivés et leur ordre de succession ;
- les itinéraires techniques appliqués à ces différentes cultures, ce qui inclut le choix des variétés pour les cultures retenues. On pourra trouver sur une même exploitation agricole caractérisée par son système de production, un ou plusieurs systèmes de culture » Cf Dufumier, 1996, p.81.

plus de finesse en vue des semis mécaniques.

*** Les semis**

On sème habituellement à la main, à la manière traditionnelle. Une corde tendue aide à l'alignement et à l'écartement entre les différentes lignes et 0,2 m sur les lignes (62,500 plants /ha) pour le maïs.

La moyenne doit être de 0,6 m sur 0,15 m (333.000 plants/ ha) pour le sorgho IRAT 204.

On a 0,8 m sur 0,3 m (116,666 plants / ha) pour le coton.

Pour avoisiner les rendements théoriques de 3 à 5t/ha, il est préférable de pratiquer les semis mécaniques pour le blé. Le semoir permet un espacement entre les lignes 0,135 m, soit (550 pieds / m²).

Toutes les semences sont traitées au thyoral (fongicide) ; le temps de semis dure au maximum 10 jours.

Tableau n°7

Dates d'exécution des opérations culturales (campagne pluviale 1991)

CULTURE	BLOC	Ha	Labour	Semis	1 Irriga- tion	Re- semis	Epandage NPK	S1	S2+Urée1	S3+Urée 1	Récolte
MAÏS CL	DI	11	21- 25/5/91	30/5/91	1/6/91	"-"	21/5/91	11/6/91	26/6/91	17/07/91	18/09/91
	TOMA	11	22-24/5/91	28/5/91	1/6/91	"-"	21/5/91	11-20/6/91	25/6-1/7/91	19/07/91	18/09/91
	BENKA.	22,8	21- 25/5/91	30/5/91	1/6/91	"-"	21/5/91				
	NIASS.	10	2-26/5/91	30/5/91	2/6/91	"-"	21/5/91	11-15/6/91	26-30/6/91	18/07/91	18/09/91
	SABAB.	16,8	22-26/5/91	29/5/91	1/6/91	"-"	21/5/91	11-16/6/91	24-28/6/91	25/07/91	18/09/91
MAÏS CC	DI	33	13-15/5/91	16/6/91	17/6/91	29/6/91	13/6/91	30/6/91	15/7/91	31/07/91	30/09/91
	TOMA	33	13-15/6/91	16/6/91	17/6/91	20/6/91	13/6/91		22/7/91	31/07/91	30/09/91
	BENKA.	57	13-15/6/91	16/6/91	17/6/91	29/6/91	13/6/91		22/7/91	16/07/91	18/09/91
	NIASS.	30	13-15/6/91	16/6/91	17/6/91	29/6/91	13/6/91		26/7/91	01/08/91	30/09/91
	SABAB.	42	13-15/6/91	16/6/91	17/6/91	29/6/91	13/6/91		23/7/91	30/07/91	30/09/91
COTON	DI	11	21- 25/5/91	29/5/91	1/6/91	11/6/91	21/5/91	12/6/91	29/6/91	"-"	24/09/91
	TOMA	11	22-24/5/91	29/5/91	1/6/91	11/6/91	21/5/91	16-24/6/91	30/6-3/7/91	"-"	24/09/91
	BENKA.	17,4	21- 25/5/91	29/5/91	1/6/91	11/6/91	21/5/91			30/07/91	30/09/91
	NIASS.	10	22-25/5/91	29/5/91	2/6/91	11/6/91	21/5/91	16-22/6/91	29/6-3/7/91		24/09/91
	SABAB.	13,2	22-26/3/91	30/5/91	1/6/91	11/6/91	21/5/91	11-15/6/91	24-28/6/91	"-"	24/09/91
SORGHO	DI	11	21- 25/5/91	8/7/91	1/7/91	"-"	22/7/91	22/7/91	5/8/91	20/08/91	15/10/91
	TOMA	11	22-24/5/91	13/7/91	9/7/91	"-"	22/7/91	22/7/91	5/8/91	21/08/91	15/10/91
	BENKA.	16,8	21- 25/5/91	13/7/91	13/7/91	"-"	22/7/91	22/7/91	6/8/91		24/09/91
	NIASS.	10	22-25/5/92	11/7/91	11/7/91	"-"	22/7/91	22/7/91	6/8/91	22/08/91	15/10/91
	SABAB.	12	22-26/3/91	6/7/91	7/7/91	"-"	22/7/91	22/7/91	3/8/91	22/08/91	15/10/91

CL= cycle long

CC = cycle court

S 1 = sarclage 1

4.2.3.2. Le mode d'application des produits

- La fertilisation

Elle s'adapte à chaque culture. Les deux types de fertilisants utilisés sont le NPK (encore appelé engrais-coton) et l'urée.

- Le maïs reçoit 300 kg d'engrais NPK à l'ha au semis, 150 kg d'urée à l'ha à la montaison et autant à l'épiaison.

- On utilise pour le sorgho Irat 204 : 250 kg / ha de NPK sur semis, 100 kg / ha d'urée à la montaison et à l'épiaison.

- Le blé reçoit en NPK 350 kg / ha en 3 apports.

- le coton reçoit 250 kg / ha de NPK et 50 kg / ha d'urée (45-50 j après semis).

L'urée a été supprimée pour le coton parce qu'elle favorisait une croissance exagérée en taille, avec pour conséquence une récolte plus difficile.

L'épandage d'engrais est manuel. Cependant, il reste possible de diluer l'urée pour la distribuer par l'eau d'irrigation.

Les mêmes types d'engrais sont employés pour

- le haricot vert : 600 kg / ha de NPK + 300 kg d'urée

- l'oignon : 600 kg / ha de NPK + 150 kg d'urée

Alors que l'on s'attendait à une révision de ces doses à la baisse en vue d'amoinrir les charges d'exploitation, l'encadrement technique n'a trouvé d'autre solution que de supprimer ces deux dernières cultures. Parmi les raisons il faut citer l'inadéquation de l'irrigation par aspersion avec le haricot vert dont elle fait tomber les fleurs, et la difficulté à trouver un marché d'écoulement.

Jusqu'à présent il n'y a pas de spéculation autour des prix en rapport avec les périodes opportunes de production, car le choix des cultures et les calendriers répondent à un souci de meilleur rendement. Les façons culturales sont donc entièrement adaptées aux plantes et à leur cycle végétatif, en fonction des résultats agronomiques escomptés.

4.3.PRODUCTION ET COMMERCIALISATION

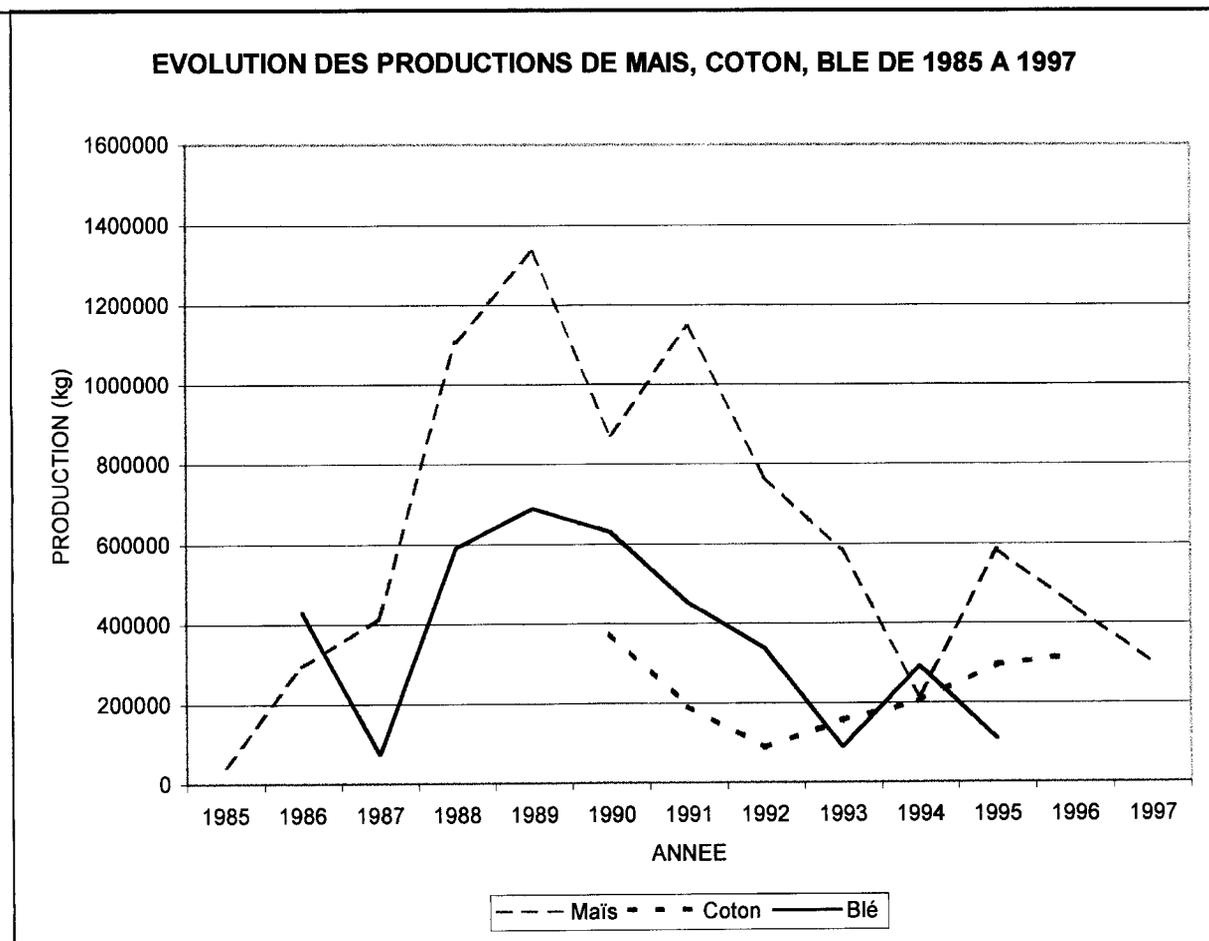
4.3.1. La production

Organisée et suivie par les techniciens du C.A.T.G, la production est globalement satisfaisante. Mais l'objectif de 5 t / ha de rendement moyen pour toutes les cultures n'est pas encore atteint. Le graphique n°1 présente une évolution à contrastes marqués entre les différentes années. On note par exemple un pic de toutes les productions en 1989 et une baisse relative générale en 1992. Cette fluctuation peut trouver une explication dans les dispositions mentales des paysans et les capacités financières de la coopérative. En effet, 1989 a été l'année de la grande évaluation dirigée par la C.C.C.E assortie des belles promesses d'autonomie financière et organisationnelle. La présence de l'expatrié Français avec pour retombée une plus grande disponibilité monétaire, a constitué un réel mirage qui galvanisait par ailleurs les coopérateurs. Par contre, l'année 1992 a été marquée par de sérieuses interrogations sur l'avenir. On parlait continuellement de l'effectivité de l'autogestion (avec soutien de la SOFITEX) sans toutefois un apport supplémentaire de bien-être. C'était le fondement du doute démobilisateur qui produit encore ses effets.

4.3.1.1. La récolte

Les récoltes sont faites par la main-d'oeuvre familiale excepté le blé pour lequel on utilise la moissonneuse batteuse. La récolte du coton est particulièrement rude et lente. Les exploitants ont recours à des ouvriers pour finir à temps et entamer la préparation du sol pour la campagne sèche qui débute généralement en novembre. La journée de travail est payée 500 francs.

Graphique n°1



Source : C.A.T.G

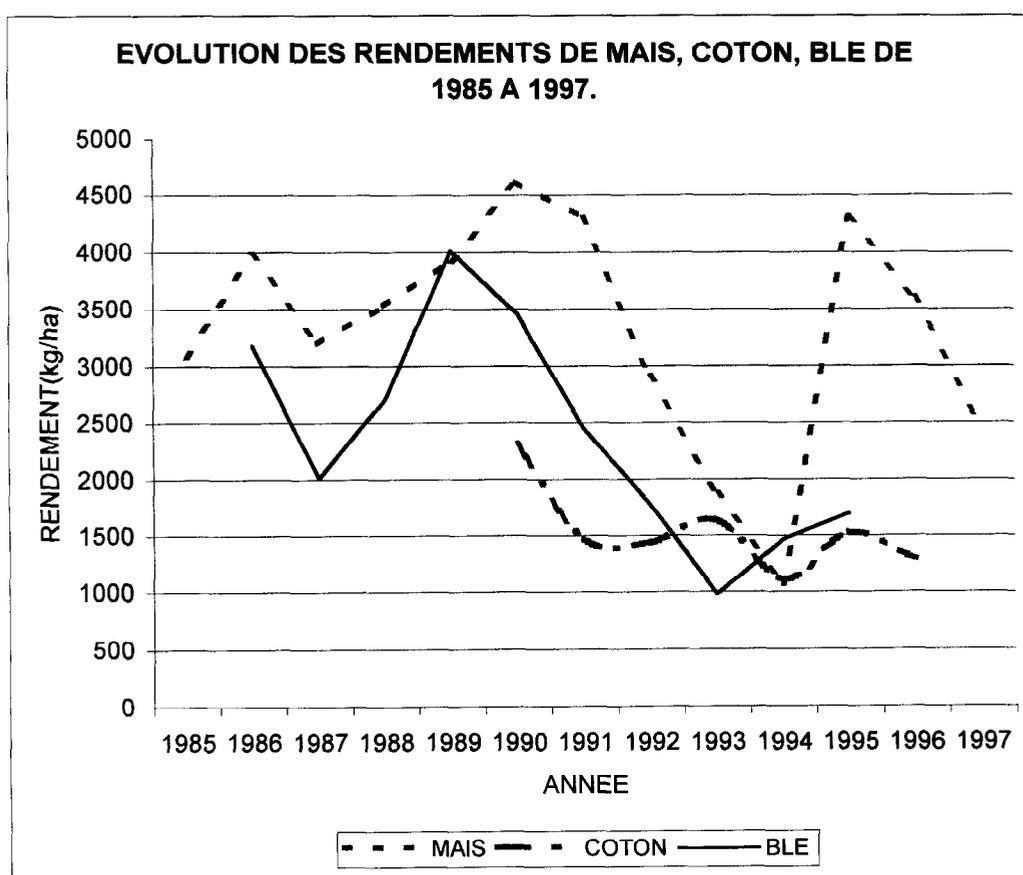
Des crédits sont accordés chaque année pour permettre l'embauche des ouvriers (10.000f par exploitant en 1997) .

4.3.1.2. Les rendements

Les quantités produites à l'unité de surface connaissent une variation remarquable d'une année à l'autre. L'explication peut en être donnée par les imprévus techniques, la pluviométrie de la saison hivernale ou les paramètres de mesure. L'évaluation globale s'effectue par prélèvement et pesée des quantités produites sur 10 m² considérés comme échantillon représentatif. Cette méthode est surtout appliquée sur les champs d'expérimentation. Pour l'ensemble du périmètre SOCADI, elle indique une tendance équilibrée dont s'écarte ordinairement la réalité qui, elle, est obtenue par le rapport des productions totales aux superficies totales emblavées. Puisqu'il est impossible de vérifier le

pois de la totalité des produits du champ d'un paysan à cause de la consommation familiale (du maïs frais par exemple, ou du coton offert à des tiers), les résultats officiels représentent uniquement les quantités enregistrées prioritairement pour la commercialisation. Les tableaux n°5 à 7 en annexes et les graphiques correspondants laissent apparaître une baisse particulièrement marquée en 1994, et une instabilité des rendements de maïs et de blé. Il n'est pas fait mention des autres cultures comme l'oignon, le haricot vert, le sorgho parce qu'ils n'ont pas dépassé le stade d'expérimentation et le sorgho est destiné uniquement à la consommation familiale.

Graphique n°2



Source : C.A.T.G

Les rendements sont généralement en deçà des possibilités prévues par les fiches techniques des différentes cultures. Les causes principales de cette défaillance sont :

- le développement des zones inertes, parties basses et marécageuses dans les champs,
- le détournement des intrants agricoles pour servir les champs hors coopérative,
- les difficultés techniques liées au suivi du calendrier des travaux
- la campagne pluviale 1994 a été particulièrement déficitaire à cause de l'abondance des pluies. Le système étant prévu pour compenser les manques, il ne pouvait être d'aucune efficacité. Les cultures ont donc été envahies par l'eau qui a constitué un frein à leur développement normal. Depuis lors, les zones d'inondation se sont dégradées davantage ; de telle sorte que la campagne hivernale 1997 a été marquée par les mêmes difficultés, malgré l'insuffisance pluviométrique générale du pays.

Mais, il n'y a non plus aucune raison de sous-estimer ces résultats, car la réalité ne coïncide pas toujours avec les essais en station ni avec les extrapolations. La production de la SOCADI est bonne et elle peut encore être améliorée.

4.3.1.3. Le conditionnement

Après récolte, le maïs est séché dans des cribs qui sont des greniers construits en branchages à cet effet. L'égrenage et la mise en sac s'en suivent. Le sorgho est entièrement destiné à la consommation familiale. Le coton est stocké sur un sol proprement nettoyé avant d'être pesé et transporté par les camions de la SOFITEX vers les usines de mise en condition pour l'exportation ou pour la transformation. Seul le haricot vert exige un triage rapide et minutieux pour la mise en carton et le transport vers les villes qui en sont les pôles de consommation. Le blé est directement battu à la récolte. Le grain est ensuite rassemblé, mis en sac et convoyé vers Banfora pour être livré aux G.M.B. Les productions sont donc livrées à la sortie des champs sans aucun traitement strictement spécialisé, en dehors du séchage au soleil, facteur de bonne conservation.

Les paysans sont en général satisfaits de leur production tout en espérant améliorer leur performance. Mais la seule difficulté qui décourage les producteurs est la faible possibilité de commercialisation des produits.

Planche n°7 : Vue d'un crib



4.3.2. L'écoulement des produits

Dans un premier temps, la SOMDIAA et la SOFITEX étaient perçus par les paysans comme les seuls preneurs des produits de leurs champs. La signature des contrats de vente leur revenait ; la monétarisation était assez forte en raison de cette couverture. A présent on peut noter une baisse de cette monétarisation ; non au profit d'une plus grande autonomisation (au sens de subsistance assurée sans argent), mais à cause des possibilités plus grandes de risques.

4.3.2.1. Les marchés

Jusqu'en 1989, la SOFITEX a organisé et assuré la commercialisation des produits sans y associer les paysans. Dès la mise en place de la SOCADI, les responsables paysans participent aux négociations des marchés.

La SOBBRA a acheté le maïs à hauteur de 80 à 90% de la production, tout en se gardant la liberté de fixer le tonnage chaque année, jusqu'à l'arrêt définitif des rapports marchands avec la SOCADI. En 1991 par exemple sur les 1200 t de maïs de la SOCADI, la SOBBRA en a pris 900. Le reste a été vendu aux particuliers et sur les marchés locaux.

Après des négociations difficiles, la SOCADI a approvisionné les GMB en blé pendant un certain temps. Comme pour le maïs, l'usine absorbe des quantités variables, se refusant à garantir l'achat de la production totale.

En campagne sèche 1992, les G.M.B ont enlevé environ 77% des 335 t, à raison de 150 f / kg. Les frais de transport sont à la charge du fournisseur qui en tient compte dans la fixation des prix de vente. Les industries agro-alimentaires estiment que les produits SOCADI coûtent cher. Cependant les prix de vente sont liés aux coûts de production, et l'usage des outils motorisés à tous les maillons de la production du blé y contribue pour une grande part.

Le coton a l'avantage d'être entièrement acheté par la SOFITEX. Mais sa production ne s'intègre pas à l'objectif du projet; seule la facilité d'écoulement justifie sa production. On ne peut donc étendre les superficies du cotonnier dont la culture exige de gros efforts aux exploitants.

L'oignon et le haricot vert qui sont des expériences de la campagne sèche 1992, pris en charge par la Société Africaine de Commerce et d'Industrie (SACI) dont la SOCADI est actionnaire n'ont pas fait l'objet d'un second essai à cause des pertes subies. En effet, cette société de commerce créée à Bobo en 1990 n'a pris que 15t sur les 430t d'oignons produits. Le haricot vert a également enregistré une énorme perte, non seulement à cause des 2t jetées par manque de véhicule de transport, mais aussi pour la mauvaise appréciation de la qualité du produit par la SACI qui en a laissé une bonne quantité entre les mains des producteurs.

La commercialisation constitue un gros handicap pour la SOCADI. L'incertitude du marché décourage les paysans et entraîne du même coup une baisse de la production. La plupart des coopérateurs ne comprennent pas pourquoi ils produisent des denrées non prisées sur le marché.

4.3.2.2. Les circuits de commercialisation

Les négociations se font désormais avec des commerçants grossistes de la zone qui peuvent acheter pour quelques dizaines de millions de francs de maïs ou prendre juste pour 300 à 800 000 francs. Le paiement se fait au comptant

avec certains d'entre eux, mais le plus souvent, il faut attendre quelques mois plus tard pour rassembler toutes les sommes d'argent avant d'envisager le partage des revenus, déduction faite des charges individuelles et collectives.

Le succès de la gestion coopérative autonome dépendra surtout de la recherche de débouchés de commercialisation. Il ne servira à rien d'entreprendre une extension des parcelles avec recrutement de nouveaux colons, si cette question n'est pas résolue.

C'est la raison pour laquelle on envisage l'installation d'une mini-minoterie pour la transformation sur place du blé et du maïs. Ce sera une semoulerie mixte dont la capacité est évaluée à 1200 kg /h, fonctionnant soit pour moulinier le blé, soit pour dégermer le maïs, soit alors pour le transformer en farine avec émission d'éléments divers.

<u>Blé dur</u>		<u>Maïs</u>	
semoules	50%	maïs dégermé	85 - 88 %
farines	20 %	gritz de brasserie	15 - 20 %
farines basses	10 %	semoules / farines	45 - 50 %
issues	20 %	farines basses	10 %
		germes	8 - 10 %
		issues	10 - 12 %

L'idée de la minoterie est venue des exigences de Burkina-Pat qui veut acheter le blé du Sourou, mais sous forme de semoule. Les brasseurs pourraient aussi s'approvisionner en maïs dégermé (ce qu'ils ont toujours souhaité obtenir de la SOCADI), et les G.M.B, en farine de blé. En plus de cette possibilité de satisfaire la demande des industries agro-alimentaires, la SOCADI pourra entreprendre la conquête des marchés locaux, par la vente de farine ensachée, en petite quantité et donc à coût réduit. Ce qui concurrencerait à l'échelle locale, la farine de blé des G.M.B.

Pour éviter des solutions partielles au problème, il convient de mener une étude minutieuse du marché et de mettre sur pied une organisation solide. En effet, les dispositions concrètes de gestion de ce complexe ne sont pas encore élaborées. La coopérative devra sans doute en confier la gestion au C.A.T.G. //

reste cependant possible d'employer une main-d'œuvre légère provenant des familles des coopérateurs, d'assurer l'écoulement des productions de l'unité industrielle, et seulement se faire appuyer par le Centre technique pour la gestion. Le problème de l'autonomie se pose à nouveau, surtout si les structures de financement orientent les décisions en imposant leur loi. Il convient d'observer une certaine prudence lorsqu'on sait que les charges sont souvent élevées, mais le vrai problème et le plus urgent reste celui des équipements actuels.

4.3.2.3. Les résultats économiques

Chaque fin de campagne est marquée par un bilan qui permet de déterminer les bénéfices et pertes de la coopérative ainsi que la partie endossée par chaque exploitant. Le solde est généralement positif, ce qui implique une répartition des gains en fonction des charges et livraisons des coopérateurs. Quelques comptes d'exploitations nous donnent une idée globale des fins de campagnes (voir les détails en Annexes). Après avoir obtenu 31,52% de marge en 1990, et 28,54% en 1991, les exercices de 1992 à 1996 nous présentent les chiffres ci-après¹² :

Tableau n°8

Marges bénéficiaires (en %) de 1992 à 1996

Année	1992	1993	1994	1995	1996
Culture					
Maïs	10,77%	16,73%	-13,24%	-6,57%	1,02%
Coton	1,33%	0,20%	-3,52%	-13,87%	-0,10%
Engrais-insect.	61,07%	19,44%	44,46%	91,49%	70,99%
Eau	0,00%	-17,23%	28,89%	22,77%	2,88%
Ventes diverses	48,69%	5,67%	-8,94%	-25,75%	-54,68%
Prestations	-	5,67%	412,19%	-22,56%	27%
TOTAL	15,29%	-8,21%	23,60%	11,14%	10,69%

Source : C.A.T.G

¹² Pour les détails des comptes d'exploitation, on se référera aux tableaux des Annexes.

Le chiffre obtenu à partir de la division du total par le nombre de sociétaires n'indique pas les disparités. Cette affirmation peut être illustrée par les extrêmes de la campagne pluviale 1997 : le premier a reçu environ 255.000f et le plus déficitaire se situe à environ -255.000f. Entre les deux bouts on rencontre une gamme variée de situations. Mais, la réticence des paysans à répondre à la question concernant les revenus de campagne rend impossible une analyse statistique sérieuse. Pour la plupart, il n'y a pas de revenu depuis deux ou trois ans. Il faut entendre par là le mécontentement de l'intéressé face à son gain et face à la situation générale de la coopérative. Certains actifs instruits interrogés ont communiqué des chiffres en contradiction avec les propos du chef d'exploitation. Aussi quelques éléments de vérité ont-ils été arrachés à des coopérateurs au terme d'un détour de la conversation. L'administration C.A.T.G avoue ne rien détenir comme chiffre de revenu. C'est ainsi que l'analyse de la question monétaire ne peut être approfondie. Les données sont insuffisantes.

Voici par ailleurs les chiffres des revenus monétaires moyens par exploitant depuis 1990.

Tableau n°9

Evolution du revenu moyen par exploitant

1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996
355.803	352.295	157.824	-108.411	197.640	151.460	211.7015

Source : C.A.T.G

En 1992, 38,5% de la population enquêtée, soit 25 exploitants répondaient à la question du revenu par leur état d'âme : satisfaction-insatisfaction, en se gardant de livrer des chiffres précis. La proportion de réponses obtenues donne des pourcentages sur un total de 40 paysans. La représentativité d'un tel échantillon est douteuse. Toutefois, le tableau ci-après est indicateur d'une certaine tendance.

Tableau n°10

Répartition par tranches des revenus des exploitants en 1992

Revenus (en 000f)	Effectif (Efi)	Effectif cumulé	Centre de classe (Ci en 000f)	Fréquence (Fi)	Ci x Fi	Masse (CixEfi en 000f)
< à -100	1	1	-125	0,02	2500	-125
-100 à -50	1	2	-75	0,02	1500	-75
-50 à 0	1	3	-25	0,02	500	-25
0 à 50	4	7	25	0,1	2500	100
50 à 100	17	24	75	0,43	32 250	1 275
100 à 150	7	31	125	0,2	25 000	875
150 à 200	5	36	175	0,12	21 000	875
de 200	4	40	225	0,1	22 500	900
TOTAL	40	-	-	1,01 = 1	103 250	3 925

Source : enquêtes de 1992

La classe modale comprend les revenus allant de 50 à 100 000 f CFA. La groupe déficitaire et celui des meilleurs revenus sont en faible proportion¹³ des effectifs. La médiane qui sépare l'univers statistique en deux sous-univers d'effectifs égaux s'obtient en divisant le total par 2. $T : 2 = 40 : 2 = 20$
 \Rightarrow classe médiane = 50 à 100 000. La **médiane m** = $50\ 000 + [(20 - 7) : 17] \times 50\ 000 = 88.235,29f$.

La **moyenne M** est le rapport de la masse à l'effectif total. $M = 3\ 925\ 000 : 40 = 98\ 125f$. On peut alors calculer l'**Ecart-type E** par la formule : $E = \sqrt{(\sum FixCi^2 - M^2)} = \sqrt{(103\ 250^2 - 98\ 125^2)} = 32\ 125,48f$. Le **coefficient de variation C** = $E : M$ donne $32125,48 : 98125 = 0,32$. Parce qu'il est < 1 , C indique une faible dispersion.

La conclusion qui s'en dégage est que les revenus ne s'écartent que faiblement de part et d'autre de la moyenne, malgré une amplitude de 400 000f. La moyenne est donc significative. On remarque aussi un écart entre les données brutes du tableau n°9 et la moyenne réelle calculée à partir de la masse distribuée. Dans le premier cas, les avances sur récolte ne sont pas prises en

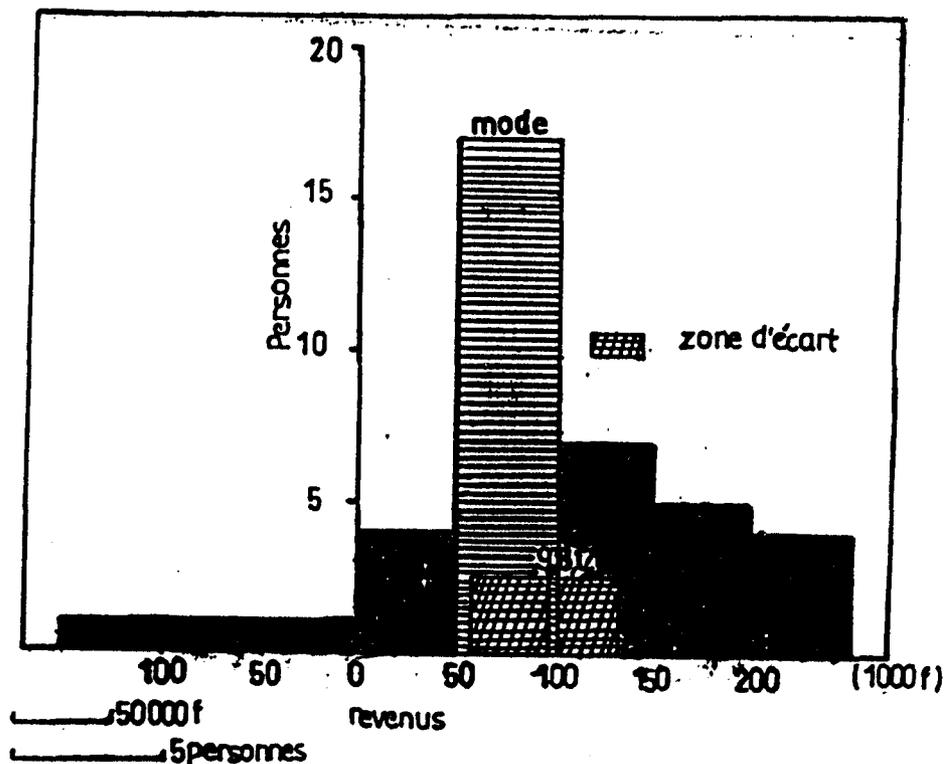
¹³ En effet, un seul paysan a obtenu plus de 300 000 f de bénéfice net ; de même, un seul s'est retrouvé avec plus de 100 000 f de dette. Les cas de résultats nuls sont assez rares.

compte ; tandis que dans le second, les chiffres obtenus représentent les sommes d'argent perçues par les coopérateurs au terme de l'exercice.

Une autre manière d'évaluer, qui s'apparente à un jeu de chiffres, consiste à calculer la rentabilité du projet par des opérations économiques qui mettent en rapport les différents capitaux entrant dans son fonctionnement. On en conclut sûrement qu'il est bel et bien rentable, puisqu'on note une certaine accumulation de richesses à partir du fonds de roulement qui est de l'ordre de 85 000 000 francs chaque année. Il est vrai que pour l'un des responsables du Centre il faut privilégier le souci de rentabilité sur celui des problèmes sociaux, mais la réalité du terrain est très peu perceptible à travers les données officielles.

Graphique n°3

Histogramme de la répartition par tranches de revenus des paysans en 1992



CONCLUSION PARTIELLE

Par la mise en place du PRODECIS, la SOFITEX a voulu garantir l'autosuffisance alimentaire en levant les contraintes pluviométriques par l'irrigation. Elle espérait que des surplus se dégageraient du périmètre de Di pour compenser le déficit vivrier des autres régions du pays.

Force est de constater aujourd'hui que le souci majeur consiste à la commercialisation des produits afin de couvrir les charges de production. Le surplus n'est donc pas ce qui reste après déduction des quantités nécessaires à la subsistance familiale, mais après déduction des proportions équivalentes à la couverture des charges.

Les contraintes de la production nécessitent la livraison d'une certaine quantité (8 t de maïs par exemple pour chaque exploitant) même si la totalité de la production devait y passer.

A l'inadéquation entre production et écoulement s'ajoute le problème de la mentalité paysanne préparée à la poursuite du gain monétaire et nocive à la réalisation des autres objectifs de base.

TROISIEME PARTIE: VERS L'AUTOGESTION

INTRODUCTION

Le système d'exploitation agricole de Di a été testé puis jugé efficace et satisfaisant par les bailleurs de fonds selon les rapports de la phase test et de la phase de consolidation. On peut à présent se demander si la méthode utilisée est elle-même solide et reproductible. La troisième phase qui est sans doute celle de la pérennisation ou structuration définitive a pour dénomination : autogestion paysanne. A l'instar des deux premières étapes, cette dernière peut susciter beaucoup de questions, voire d'objections d'ordre logique ; mais, entendue comme test d'innovation en remplacement de l'extension prévue par les textes des rapports, la présente période mérite une attention particulière digne de toute révolution sérieuse. Pour cela, il sera nécessaire de connaître les méthodes d'encadrement appliquées depuis la mise en œuvre du projet jusqu'à la nouvelle administration SOCADI, et les aptitudes paysannes à prendre le relais des anciennes structures dirigeantes afin de promouvoir un développement endogène.

CHAPITRE CINQUIEME :

ANALYSE DES METHODES D'ENCADREMENT

Un projet de développement est généralement conçu en vue d'un objectif préalablement déterminé, et tous les efforts sont mobilisés autour de cette finalité qui se présente dès lors comme la source de tout le dynamisme et l'élément unificateur de toutes les diversités. Si le contexte de la SOCADI est traversé par une grande fréquence de changements et de réorientations, il est intéressant de savoir comment gérer l'effet normal de surprise qui s'en suit presque inmanquablement. En d'autres termes, une expérience a été menée et c'est elle qui sert de base à l'élaboration plus ou moins précise des objectifs futurs. Il devient alors pertinent de se demander si l'on peut parvenir à l'unification autour d'une visée centrale.

5.1.LA MISE EN OEUVRE DU PROJET

De l'information à la construction des maisons d'habitation sur le site du projet, les responsables techniques et les paysans ont montré beaucoup de sollicitude les uns envers les autres et beaucoup d'entrain au travail. Les résultats immédiats sont sans doute satisfaisants pour tous ; il reste à vérifier que le travail a été organisé en fonction de la stature définitive de l'entreprise. Il se peut qu'un présent illusoire occulte l'avenir par un effet de perte de l'orientation.

5.1.1. Le recrutement et l'installation

5.1.1.1.Sensibilisation

A l'ouverture du projet, il s'agissait pour la SOFITEX d'installer des paysans sur le site. Les conditions pour l'admission ont été simplifiées pour permettre au plus grand nombre de s'exprimer. La campagne de pré-sensibilisation était une sorte de propagande sur l'existence du projet. Plus de la moitié des coopérateurs (54%) a été sensible au fait que le projet devait permettre l'obtention de gros revenus en fin de campagne (de l'ordre de 250.000 francs CFA).

Pourquoi n'avoir pas privilégié le thème de l'autosuffisance alimentaire par une sécurisation face à la pluviométrie ? La majorité s'est donc sentie trompée au bout de quelques années d'expérience. Est-il possible de mobiliser des masses humaines sans faire recours à la démagogie ? Si la réponse est négative, il reste toutefois possible de présenter les promesses comme l'envers des difficultés concrètes à assumer simultanément.

5.1.1.2.Recrutement

Parmi les critères retenus (cf page 48) par la SOFITEX pour le recrutement des colons aucun ne se rapporte aux aptitudes du candidat à s'adapter au système intensif moderne d'exploitation. A quelles conditions un paysan est-il en mesure d'assimiler et de s'appropriier les nouvelles techniques de production et les exigences de l'organisation?

On pourrait choisir comme critère, la jeunesse des candidats, mais le nombre d'actifs constituerait un handicap. Si le jeune couple n'a pas d'enfant en âge de travailler, ni de frère disponible, la conclusion d'un accord avec un actif plus éloigné nécessitera un engagement financier qui risque de vicier les objectifs de la colonisation agricole.

Peut être faudra t-il attribuer des parcelles proportionnelles à la taille des familles au lieu des 3 ha standard. Bien entendu cela nécessitera un calcul proportionnel des dépenses et charges de production; ce qui rend plus compliqué l'outil de gestion et dévie des orientations de la SOCADI. Mais la contrainte y semble moins forte pour l'individu et l'on introduit la notion d'efficacité plutôt que celle de force de travail. Chaque exploitant est sociétaire selon la taille de sa parcelle. L'avantage qui en résulte est la nécessité d'une plus grande production en proportion de la superficie occupée, et cela en vue de couvrir les charges tout en dégagant un bénéfice. Les détenteurs de surfaces plus réduites devront miser essentiellement sur le rendement. Dans ce système il faut prévoir des issues en cas d'agrandissement des familles tout en fixant une superficie maximale limite et tendre ainsi progressivement vers l'extension.

Après examen des dossiers de candidature, certains noms étaient retenus parmi ceux qui disposaient de la force de travail nécessaire à ce type d'exploitation, et les ménages ainsi sélectionnés pouvaient alors se déplacer vers le lieu d'accueil.

Parmi les critères d'admission, il n'était fait mention d'aucune aptitude au changement de la part du candidat. Ceci s'explique par le fait qu'une autogestion du type SOCADI n'était pas sérieusement envisagée. Si le problème de droit foncier et de propriété sur la parcelle d'habitation se pose encore c'est en partie lié au caractère précaire et non définitif de l'œuvre. En somme le recrutement n'a pas été fait en conséquence de cette autogestion coopérative. Dans ces conditions les difficultés d'adaptation des paysans se posent inévitablement. Pour les responsables de cette opération, il était tout à fait inutile d'envisager la question du recrutement sous l'angle des aptitudes à adopter une nouvelle mentalité, dans le contexte burkinabè. Puisque tous les paysans se ressemblent, il était plus rapide de tenir compte de la main-d'œuvre disponible, et dans une moindre mesure, de la maîtrise des outils de labour à traction animale.

De notre point de vue, on devrait tenir compte de l'engagement à s'approprier des lieux d'habitation et des espaces de travail où l'installation est a priori définitive. L'urgence du début de campagne l'a emporté sur la nécessité d'une plus grande finesse dans la sélection.

5.1.1.3. L'installation

Le PRODECIS a aidé les colons à s'abriter comme il se doit, et dans des conditions acceptables, hormis les problèmes déjà relevés à propos de cette opération. Seulement le début de l'autogestion devrait connaître également l'élucidation de la question de propriété agraire et foncière. Cela aurait pour but d'inciter le coopérateur à l'investissement, aidé en cela par la notion de « privé », synonyme d'attention particulière.

S'agissait-il pour la SOFITEX d'échelonner les opérations qui conduisent à l'autogestion de manière à tranquilliser et préparer la conscience des paysans tout en les interpellant progressivement sur l'importance de leur engagement ? Ce qui, d'un autre point de vue, serait une attitude critiquable par le manque de confiance qu'elle indique. Mais selon le principe d'égalité des chances, on comprend que l'adaptation est espérée pour tous par l'effet du nouveau cadre de vie. Un tel présupposé favorable est source d'espoir non scientifique.

Un aspect positif dans cette installation des paysans c'est le déplacement aux frais de chacun jusqu'à Di ; contrairement à d'autres projets comme celui de Niassan où l'on a aidé les colons dans leur mouvement. Le colon de Di est donc venu par ses propres moyens. L'aide en vivres apportée aux familles démunies l'a été sous forme de prêt. Cette mesure n'a laissé aucune illusion sur la prise en charge des individus par le PRODECIS. Les maisons d'habitation ont été construites par tous et distribuées ensuite sans discrimination, dans un souci d'avancement rapide des travaux. Les subventions en nature (tôles, chevrons, etc) dont les colons ont bénéficié devaient être remboursés en cinq ans. Ce dernier aspect a créé un sentiment d'insécurité foncière renforcée par la menace d'expulsion.

Dans l'attente des 5 ans, les coopérateurs craignaient d'investir sur les parcelles d'habitation de 500 m². Le problème se pose toujours après remboursement du crédit, puisqu'aucun droit de jouissance n'a encore été accordé. Les colons ont toujours l'impression d'être étrangers sur leurs parcelles d'habitation et d'exploitation. Une autogestion n'est pas envisageable tant que les

colons ne seront pas en mesure de "socialiser" leur espace, de dépasser le stade d'utilisateur pour devenir gestionnaire.

Quelques difficultés liées à l'installation ont été relevées par le PRODECIS dans une synthèse d'évaluation du projet en septembre 1989 :

- absence de schéma directeur d'installation des villages. L'espace réservé aux villages ne concerne pas la zone d'extension et ne touche pas les parties agraires, aménagées et fonctionnelles. Pour le reste : distance entre les parcelles, zones de passage pour animaux, disposition des maisons, limites d'extension des villages, espaces verts, etc, il n'y a pas d'indication précise. On a implanté un campement provisoire pour une utilité limitée pourrait-on conclure.

- villages non régulièrement lotis. Les voies de circulation, les regroupements des cases indiquent un habitat spontané, très peu élaboré. La question du lotissement va de pair avec le droit de possession de la parcelle habitée et aménagée. Pour le faire, il faudrait redéfinir le contenu des sanctions, plus particulièrement la possibilité d'expulsion avec assignation à résidence externe au périmètre. L'investissement dans l'immobilier étant nul, les villages empruntent au fil des années un aspect de ruines.

- absence d'infrastructure d'accompagnement (dispensaire, écoles, maternité, etc)¹⁴. Quelques efforts sont consentis dans ce sens par l'administration publique.

- familles totalement démunies (vivres, argent, etc). Il faut introduire ici la notion de risque, car, pour un problème de santé, un événement imprévu, il arrive que des colons soient obligés de retourner au village d'origine ou vivent dans une précarité plus grave que la subsistance sous pluviométrie normale. Pourtant, la dimension sociale de la coopérative est quasi absente, et rien ne dispense personne d'aucune charge de fonctionnement ou de production.

- fréquence des retours au village d'origine pour des motifs sociaux : décès, maladies, mariages, funérailles, etc. L'appartenance au milieu d'origine est très marquée chez un grand nombre de colons. Et puisque l'image des plantations ivoiriennes est ancrée dans bien d'esprits dans les villages, chaque retour en

¹⁴ Il existe désormais une école primaire à trois classes dans le village coopératif, et ce, depuis 1995

famille comporte une exigence financière souvent difficile à satisfaire. On en arrive à s'endetter pour attendre une fin de campagne déjà incertaine en promesses monétaires.

Il faut surtout ajouter l'insalubrité des villages. Malgré la bonne volonté des paysans, il est difficile pour eux de vivre sur 500 m² avec toute leur famille (surtout s'il y a des actifs majeurs et plusieurs ménages), leur bétail, leur outillage agricole et leurs réserves céréalières. Signalons ici qu'il n'y a pas de parc commun pour les boeufs de trait. Des plans sont dressés pour le réaménagement de l'habitation, la révision à l'agrandissement des parcelles, la création de zones de passage et de pacage des boeufs. Mais la plupart des paysans considèrent ce projet comme une vaine promesse car il tarde à se réaliser, contrairement aux efforts qui leur sont demandés.

L'étude de ces problèmes sociaux aurait pu constituer une priorité, mais les agents du projet (de par leur profil de formation) sont plutôt tournés vers les obstacles d'ordre technique (agronomiques et financiers) qui, bien entendu, sont les premiers facteurs de pérennité.

5.1.2. Formation et Encadrement

5.1.2.1. La formation

Le PRODECIS a très vite entrepris la formation des paysans dans tous les domaines utiles aux activités des coopératives :

- Cinq paysans ont été formés pendant 6 mois dans la conduite des tracteurs et égreneuses à maïs. Il en reste deux dont les services sont sollicités au moment convenable.

- Une formation de 21 jours a été assurée à 10 paysans par le C.R.P.A du Mouhoun sur la gestion et la tenue des comptes. Ils n'ont pas tous exercé directement la charge de gestionnaire, mais c'était pour leur progrès personnel. Certains ont accédé à des postes dans le Conseil d'Administration, d'autres ont joué des rôles importants dans leur coopérative de bloc.

-2 paysans ont été formés par la direction provinciale de la santé animale pour les soins courants aux boeufs de trait. Puisque dans le milieu rural il n'est pas habituel de faire soigner les animaux bien portants sauf pendant les campagnes de vaccination organisées par les services vétérinaires, il n'y a pas d'activité continue pour ces deux agents de relais.

-22 paysans ont été formés au cours des 3 ans pour assurer la surveillance et la mise en route des appareils d'irrigation ; ce sont les aiguadiers actuels, dont le travail est apprécié par tous.

Hormis le domaine de la gestion, les paysans ont assimilé certaines connaissances qui leur permettent d'assurer les différentes tâches. La formation en 1992 recouvrait les domaines des installations hydrauliques (mécanique et électromécanique) , les techniques agricoles et l'alphabétisation en jula.

A titre d'exemple :

En novembre 1991, 10 responsables paysans ont bénéficié de formation en techniques de ramassage, conditionnement du haricot vert à l'exportation assurée par le service national du conditionnement. En Août 1991, les aiguadiers sont formés en électromécanique (utilisation de l'ampoule témoin pour le contrôle d'un démarreur batterie, changement d'une vanne, crépine, réducteur, roue, etc).

Les 5 agents techniques paysans (A.T.P) ont reçu au cours de la même année des formations agronomiques, des notions statistiques (calcul et mesure de surface, rendement, productions, établissement de calendrier agricole, dépistage des parasites, préparation de fumier, culture attelée, etc.

Etaient également à leur deuxième année de formation , des magasiniers au nombre de 2. Ils recevaient une formation pratique auprès du magasinier du PRODECIS et travaillaient déjà pour la SOCADI.

La liste des formations pourraient se prolonger davantage, mais en réalité, le programme présenté est plus étoffé que la formation réelle. Le secteur qui a connu un succès notable en matière de formation est celui des irrigateurs, pour la surveillance des appareils roulants.

Les gestionnaires de bloc n'ont reçu aucune formation théorique. Un groupe avait été formé à Dédougou en 1989 mais ses éléments ne sont pas employés pour la gestion. Les gestionnaires de blocs reçoivent tout simplement

des consignes du gestionnaire principal qui contrôle leur travail. Ils sont tout de même choisis parmi les plus instruits. Cette attitude frisait le paradoxe, à un moment où l'on commençait à réaliser le passage vers l'autogestion paysanne. Il était nécessaire que les coopérateurs apprennent, par la théorie et par la pratique à gérer convenablement leur entreprise. Aucun progrès ne sera réalisé dans ce sens jusqu'à la décision de rendre permanente l'assistance technique pour la gestion, assurée par le C.A.T.G. Il s'agissait alors dans ces formations lapidaires d'ouvrir l'esprit des paysans au dialogue et à l'acceptation des méthodes proposées par le service technique, l'autonomie complète étant déjà déclarée impossible par les premiers responsables du projet.

5.1.2.2.L'encadrement

De 1986 à 1989, l'encadrement a été assuré par le PRODECIS. Toutes les décisions étaient prises par le chef de projet, et leur exécution seule laissée à la responsabilité des paysans. Le rôle des encadreurs chargés des blocs était de veiller à l'exécution des tâches journalières et de prendre des sanctions contre tout paysan "indiscipliné". Cet encadrement ne laisse aucune liberté d'initiative au paysan qui fait figure d'ouvrier agricole. Il a eu pour conséquence de créer des habitudes propres à décourager l'esprit et l'ardeur à l'autogestion. Seulement 38% des coopérateurs croient (en 1992) à la capacité de leur structure à y accéder, les autres étant très pessimistes.

Depuis que leur participation à la gestion, à l'organisation de l'exploitation a été décrétée et que le C.A.T.G. ne joue qu'un rôle de conseiller, les paysans ne sont pas plus épanouis, bien au contraire. Ils ont pris l'habitude de travailler sous les ordres et le contrôle des responsables pour être bien récompensés en fin de campagne s'ils respectaient les consignes. Désormais il faut se sentir impliqué dans les décisions et endosser pleinement les risques, les subventions et aides diverses étant devenues rares. Aucune différence de forme ni de fond n'existe entre la SOCADI et le PRODECIS.

Le 1er Conseil d'Administration (du 18 novembre 1989) a été renouvelé le 17 juin 1992. Le second conseil entendait axer ses réformes sur la

discipline de groupe. Le C.A.T.G. est toujours resté optimiste au regard des résultats et des prévisions: pour la campagne 92-93, le fonctionnement du Centre devait permettre le dégagement d'un solde positif de 4,9 millions de francs, avec 3 millions de solde dépenses-recettes en 1991-92. Pour certains, cet indice de rentabilité est déterminant car il attire le financement. Seulement peut-on se fier uniquement à l'analyse froide des chiffres pour poursuivre une activité dégradante pour les populations concernées?

Un agent de l'Organisation du Monde Rural (O.M.R) de Tougan a été détaché pour la SOCADI de 1988 à 1994. Son rôle s'est limité à la formation et à l'information des paysans sur le fonctionnement d'une coopérative, sur les textes régissant les coopératives du Burkina. A l'époque il s'agissait de préparer les paysans à la création de la SOCADI dont l'idée avait déjà été conçue par la SOFITEX. Un an plus tard (novembre 1989), la Société voyait le jour sous une prétendue « grande motivation » des paysans décidés à conjuguer leurs forces productives.

L'encadrement a joué un rôle décisif dans la vie des coopératives agricoles de Di, et les changements mettront du temps à imprégner les sociétaires qui, peut-être sortiront enfin de leur mutisme.

5.2. LE TRANSFERT DE RESPONSABILITE

5.2.1. La création d'une Société Coopérative

Comme une réponse à un mouvement général de rendre responsables les pays assistés aussi bien que les groupes et organisations assistés, le rapport de la phase de consolidation exige une transition vers la gestion autonome. On peut déceler un lien étroit entre un tel modèle d'action venu à la mode et la période des années 1990 où l'essor du libéralisme annonce le vent de démocraties, bien souvent (malheureusement) piégées.

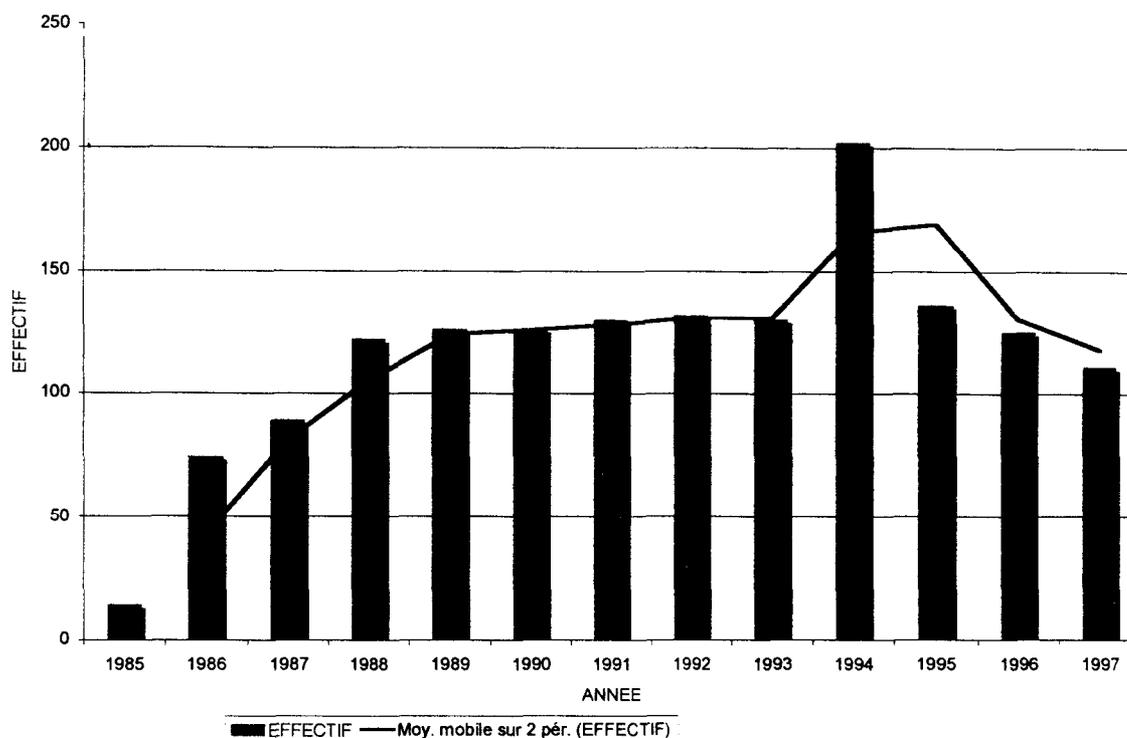
En toute logique, chaque communauté humaine doit être à même d'identifier ses besoins, les moyens pour les satisfaire et la force de travail

nécessaire à assurer l'efficacité des moyens ainsi inventoriés. En somme, l'idée de mettre sur pied une coopérative autonome est très bonne. Mais, à défaut d'avoir germé dans l'esprit des concernés, elle aurait pu être prêtée par suggestion.

Au nombre de 115 en moyenne, les exploitants du périmètre de Di sont à la recherche d'un bien-être économique et social. L'espoir qui a motivé leur déplacement est, à quelque différence près le même qui a conduit bon nombre de paysans Burkinabè vers les plantations de Côte d'Ivoire. Pour les colons et leur famille, il ne s'agit pas d'une simple recherche de l'auto-suffisance alimentaire considérée comme un problème d'emblée résolu. Le plus souvent, ils s'achètent des cyclomoteurs et soutiennent financièrement leurs familles d'origine. La colonisation des terres neuves équivaut ainsi à une "ruée vers l'or". C'est ainsi que 62% des paysans se trouvaient découragés en 1992 à cause de la baisse du niveau des revenus, les défis de la SOCADI apparaissant comme des questions de seconde zone. Le recours abusif au crédit était l'un des facteurs défavorables à l'épanouissement des paysans à cause du déficit qui pouvait en découler en fin de campagne. Le système de crédits est à présent strictement réglementé pour réduire les risques de déficit. La politique d'autogestion exprime pour eux une liberté qui aurait eu toute son importance si chacun était dans son village natal et sur les terres de ses ancêtres. La liberté qui est ici visée est d'ordre économique, rattachée à un plus grand pouvoir d'achat. Pour cette raison, la présence sur le site peut renvoyer à un large éventail de déterminations: préservation de l'honneur, car le retour est considéré comme un échec, conservation du matériel acquis que l'on risque de perdre en remboursement des dettes envers la coopérative, difficulté de réinsertion dans le village d'origine où il faudrait tout reprendre au point de départ, refus du retour opposé par des actifs (des fils devenus majeurs), etc. Le nombre de coopérateurs a tout de même évolué sur les années en fonction des départs et arrivées.

Graphique n°4

EVOLUTION DU NOMBRE DE COOPERATEURS DE 1985 A 1997



Source : C.A.T.G

Selon l'analyse prospective du directeur du Centre technique (en 1997), le nombre 115 devrait constituer désormais la limite supérieure des membres souscripteurs de la SOCADI. En réalité ce chiffre sera difficilement atteint ; car, à partir de l'opinion paysanne recueillie en novembre 1997 avec ses proportions (plus de 60%) de découragement extrême, on peut être certain que le nombre de coopérateurs démissionnaires ira grandissant et ce, dans le terme immédiat¹⁵.

¹⁵ Plus récemment, la campagne pluviale de 1998 a connu la participation de 92 paysans, les 19 autres étant partis après démission ou renvoi. Sans être le seul critère de jugement, ces chiffres sont indicateurs d'un malaise évident au sein de la coopérative.

5.2.1.1. Une conception téléguidée

Le test de la phase de gestion autonome est en attente d'être évalué par la C.F.D pour permettre de définir la suite des activités. C'est ainsi qu'il en a été en 1989 lorsque la création de la SOCADI était devenue impérieuse pour que le projet soit maintenu. Pour récapituler, rappelons-nous que l'héritage de la SOMDIAA a déterminé le système d'irrigation dans lequel les colons ont été intégrés. Il est question à présent de gérer tout ce matériel et toutes les nouvelles structures humaines de façon libre et responsable. Une fois de plus, les paysans doivent s'y faire. Puisque l'idée de cette « indépendance » n'est pas venue de la base et que l'espoir du succès est entretenu, on peut supposer qu'une nouvelle méthode d'intégration des paysans aux décisions fait preuve, de par son originalité, d'une grande efficacité. Cependant de si fragiles fondations laissent présager un avenir très sombre du fait de l'importance grandissante de la liberté de décision dans cette fin de vingtième siècle.

5.2.1.2. La mise en place de la structure

Au paragraphe 5.1.2.1, la formation donnée aux agriculteurs présente la procédure de préparation à la fusion des cinq coopératives. Un animateur détaché pour la cause passait dans les blocs de culture pour entretenir les exploitants sur le sens d'une coopérative et les principes en vigueur au Burkina Faso concernant les organisations rurales. Quelques mois plus tard, il fallait passer des unités d'exploitation séparées à la SOCADI.

C'est donc un mouvement général venant du sommet qui a présidé à la mise en place de la coopérative unie. Tout le monde s'est senti embarqué dans la nouvelle aventure qui, pour le paysan moyen ne présentait aucun enjeu véritable, hormis quelque motif d'agitation autour des quelques postes à occuper. Il apparaît dès lors assez logique que les mêmes responsables qui se déclarent subitement au service des paysans soient regardés avec beaucoup de méfiance par ces derniers.

5.2.2. Le statut du Centre Technique

Héritage de la SOFITEX, le C.A.T.G est encore à une phase d'organisation interne et de recherche d'une méthode adéquate d'encadrement. Sur le plan interne, les différentes tâches sont restées mal définies jusqu'en 1994, et le fonctionnement général est calqué sur celui du PRODECIS. Le Centre est chargé de couvrir la SOCADI dans l'organisation de la production sur les parcelles irriguées, et il est partiellement pris en charge pour les salaires par la coopérative. Mais, ni le dévouement de ses travailleurs, ni la rigueur dans la gestion, ni quelque autre attitude différente n'ont fini de convaincre le grand lot des coopérateurs sur le nouveau partage des rôles dans la réalisation des objectifs.

5.2.2.1. Le domaine technique

Deux services sont reconnus pour l'assistance technique : la Maintenance et la Gestion.

Le service de Maintenance comprend le garage et la section irrigation. Il recouvre tout le domaine des réparations sur les appareils roulants et le matériel de force motrice et électrique, la section chargée de l'eau d'irrigation : les apports, les moments précis et le réglage des appareils.

Le service d'appui en gestion s'occupe de la comptabilité, de la caisse, des commandes, de toutes les opérations financières. Une saisie comptable est déjà fonctionnelle.

Ce sont les domaines essentiels du système, et que les paysans ne peuvent pas maîtriser, en raison de leur spécialisation. Les formes d'appui peuvent varier.

Il y a une prédétermination du contrat qui lie la SOCADI au C.A.T.G dans leurs rapports mutuels. Par exemple, en aucun cas la SOCADI ne saurait envoyer une personne de son choix pour une formation spéciale. Si l'autonomie totale était décrétée en 1999 quelle serait la base arrière de la SOCADI ?

La dépendance est bien évidente et le chemin semble encore long pour l'horizontalité des rapports.

5.2.2.2. L'administration

L'administration ne diffère pas vraiment de la gestion car le Directeur du Centre (depuis 1994) est en même temps responsable du service de gestion, après avoir été lui-même comptable et gestionnaire du C.A.T.G. C'est le Directeur qui représente la Société auprès des grandes instances de décision, à commencer par la SOFITEX dont il est un employé. Il est le garant des débuts de campagne, tant au niveau des financements que des intrants et matériels nécessaires pour le démarrage des travaux.

En face des paysans il représente l'autorité, l'instance ultime de décision. Plus de 90% des personnes interrogées récemment attribuent les prérogatives du Conseil d'Administration au Directeur du Centre, dévaluant ainsi leur propre structure administrative. Le sens d'une telle expression de la réalité renvoie à la difficulté de gestion autonome de cette unité de production.

L'autogestion était-elle prévue de la sorte dès le départ? Le PRODECIS a installé des paysans sans pouvoir donner toutes les informations justes, ni mener les activités consécutives avec cohérence à cause de la complexité du monde paysan dont la prise en considération dans l'orientation générale du projet est traversée par des lacunes.

Le PRODECIS a ainsi travaillé moment par moment et de manière dirigiste. La conséquence a été une organisation efficace de la production mais pas une responsabilisation suffisante des producteurs. Il a mis en place un système de gestion et de crédit suffisamment complexe, qui dépasse la compétence des paysans¹⁶. En dernier ressort, on assiste à la mise en place d'une structure coopérative dans laquelle les paysans ont du mal à se retrouver. En fin de compte, les objectifs de la SOFITEX ne sont pas atteints, faute de procédure appropriée.

¹⁶ L'un des principaux facteurs de réussite des associations coopératives est la possibilité de contrôler les opérations. Les paysans ont alors le sentiment de participer véritablement à la gestion. Le cas contraire présente des risques sérieux de doute démobilisateur.

CHAPITRE SIXIEME :

LES APTITUDES PAYSANNES A L'AUTOPROMOTION

La critique formulée à l'endroit du cheminement adopté pour parvenir au niveau actuel se justifie par la nécessité de capitaliser l'expérience acquise pour s'améliorer et progresser. Des terres ont été aménagées, des populations et des infrastructures sont en place, l'eau est toujours disponible. L'utilisation optimale de ces ressources est de toute évidence celle qui s'impose le plus à la raison. D'où la nécessité d'une étude fine de la situation en vue du maintien du système existant ou d'un changement total d'orientation.

6.1. LA RECEPTIVITE DES PAYSANS AUX METHODES D'ENCADREMENT

Les coopérateurs installés en 1986 possèdent à présent une connaissance assez claire des méthodes culturales. L'exploitation continue sur cinq années consécutives a suffi à créer l'habileté chez le paysan. Toutes les personnes interrogées au cours de l'enquête affirment avoir la maîtrise effective de l'outil de travail. Les derniers venus (1996) reconnaissent avoir encore à apprendre, mais ils ne perçoivent aucun mystère au style qui leur est préconisé. La difficulté de la SOCADI est plutôt rattachée à l'exercice des différentes responsabilités.

Pour mener à bien cette autopromotion il paraît important de vérifier que les paysans sont effectivement préparés à assumer ce qui leur est demandé. Il y a d'une part, le domaine des techniques agricoles et de gestion, et d'autre part ce qui regarde la possibilité de travailler ensemble dans la confiance et la concertation. L'aptitude paysanne à la gestion autonome en coopérative se vérifie par la disposition mentale plus ou moins ouverte à accepter des innovations, et par la compétence suffisante ou pas, à exécuter certaines tâches.

6.1.1. Le niveau technique

L'assimilation des méthodes culturales aussi bien que la capacité à planifier les dépenses et la gestion des biens personnelles sont des indices pour l'évaluation du niveau technique des coopérateurs face à une gestion communautaire plus exigeante.

6.1.1.1. Les techniques agricoles

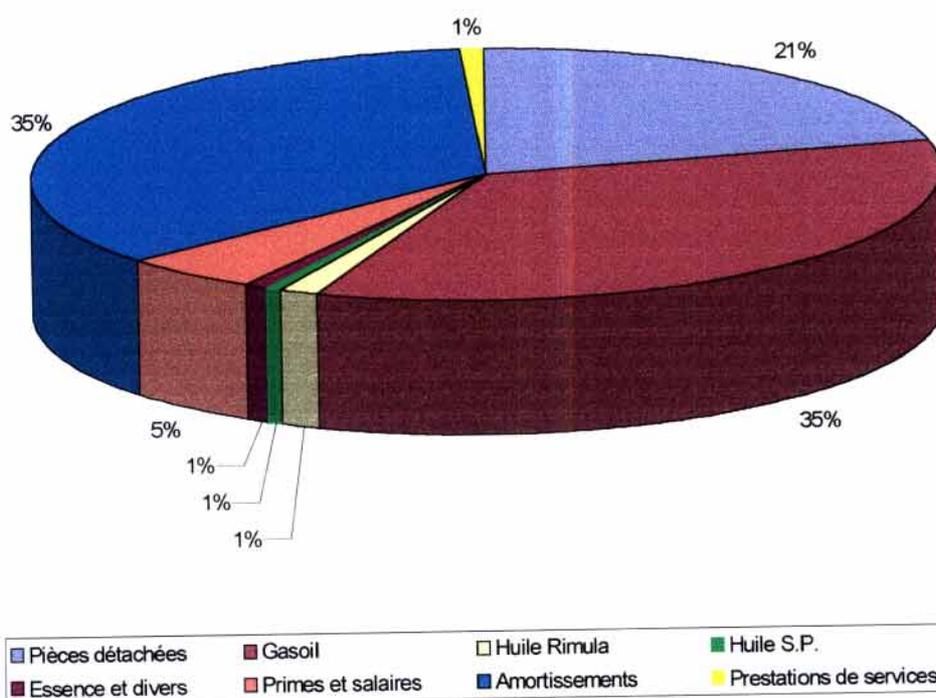
Depuis l'ouverture du projet, on a remarqué très peu de litige à propos des techniques agricoles. Les paysans suivent la méthode qui est proposée. Ayant une expérience de l'agriculture, ils sont à même de comprendre les pratiques propres à l'exploitation intensive. De l'avis de tous, ils sont très aptes à la pratique de la culture attelée. C'est la raison pour laquelle la présence d'un ingénieur agronome n'est pas jugée indispensable, d'autant plus qu'il alourdirait les charges salariales en cas de prise en charge totale. On peut supposer que la survenue de problèmes nouveaux requérant un niveau très élevé en sciences agronomiques entraînera la sollicitation d'une compétence supérieure à celle des A.T.P. Les cinq personnes qui assurent cette fonction sentent le besoin de se former davantage pour répondre mieux aux exigences de la dite tâche. Ils souhaitent surtout des sorties d'échanges d'expériences avec d'autres coopératives. Leur maîtrise des techniques habituellement employées sur les parcelles concernées peut se mesurer à leur propre manière de travailler, mais leur exemplarité est voilée par le fait qu'ils sont pour les 3/5 des actifs et non pas des chefs d'exploitation. Etant les concepteurs des calendriers d'activités, ils ont une bonne capacité d'évaluer les difficultés et d'effectuer une lecture saine de la fiche de campagne pour eux-mêmes ou pour leur chef d'exploitation. Il reste cependant valable que les actifs n'ont pas un plein droit à tous les débats.

6.1.1.2. La fiche de campagne

Les calculs de charges pour toute la coopérative se font sur la base des éléments consignés dans les tableaux qui suivent. Les résultats sont répercutés sur les comptes individuels des exploitants, aménagés par les dépenses personnelles. Les exemples de campagne sèche 91-92 et de campagne pluviale 91 indiquent les usages en matière de répartition des dépenses.

Graphique 5

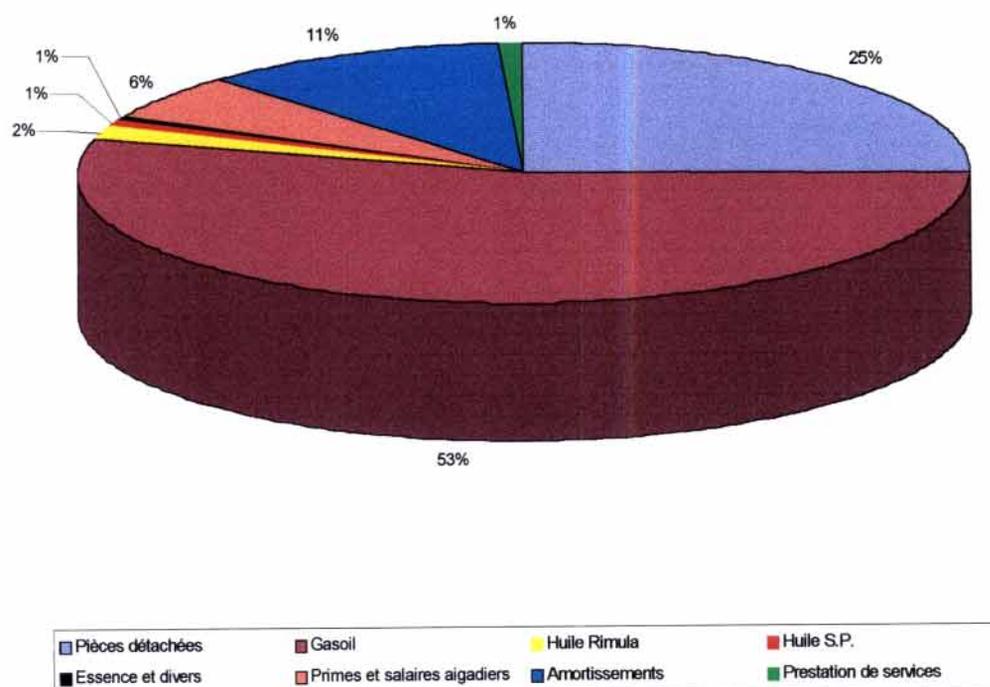
REPARTITION DES DEPENSES D'IRRIGATION EN CAMPAGNE PLUVIALE 1991



Source : C.A.T.G

Graphique 6

REPARTITION DES DEPENSES D'IRRIGATION EN CAMPAGNE SECHE 1992



Source : C.A.T.G

A la fin de chaque exercice ou de chaque campagne, il est remis à tout chef d'exploitation une fiche qui récapitule ses dépenses en intrants, sa participation au coût de l'eau et aux amortissements des équipements communs, ses emprunts et autres dettes. Sur la même fiche sont mentionnés les quantités de produits livrés et les montants correspondants selon le prix fixé par unité. On y reporte aussi les avances sur récoltes composées de toutes sortes d'emprunts. Le solde obtenu est le revenu propre de l'exploitant.

La fiche de campagne (qui n'est plus élaborée comme au début) provoquait l'étonnement de certains paysans. Ils se souviennent certes des crédits contractés, mais les quantités de consommables utilisés semblaient prendre une autre dimension. Ce papier représentait pratiquement une falsification contre

laquelle ils n'avaient aucun moyen de se défendre, tant les preuves sont accablantes. Cet exemple révèle la difficulté d'une planification individuelle conséquente des campagnes agricoles. L'extrême souplesse qui permet de se laisser conduire ainsi sans aucun calcul dans les schémas proposés est signe d'incapacité à se gérer soi-même. On peut y voir aussi une capacité à adopter facilement de nouvelles habitudes. Savoir exploiter toutes ces situations pour former et discipliner les paysans est un devoir pour un encadrement qui se veut efficace dans la poursuite de visées clairement présentées.

Lorsque tout le monde parle aujourd'hui du coût de l'eau en rapport avec la durée d'utilisation des machines, il y a là un signe de clairvoyance. Le réalisme a gagné du terrain et cela représente un avantage pour une éventuelle rénovation puisque chacun de ceux qui se maintiennent encore sait évaluer d'avance ses possibilités de perte et de gain.

6.1.2. Les aptitudes à la coopération

Le monde rural traditionnel recèle de valeurs de solidarité et d'entraide. L'utilisation commune d'un puits ou d'un baobab pour tout un village a souvent été bien vécue par les populations. Pour cette raison il n'est pas insensé de penser que les paysans, même en colonisation de terres neuves conservent quelques vertus à la vie en communauté et à l'usage de biens et d'espaces communs.

6.1.2.1. La participation à la coopérative

Il n'y a pas de doute que la coopérative soit la référence identitaire de tous, puisque chacun y a placé sa contribution financière et sa confiance. La faiblesse de la motivation chez certains se justifie par la mauvaise coordination des responsabilités et la baisse des revenus de campagne. Les différentes responsabilités du C.A. paraissent très abstraites pour ceux qui les assument. Le travail de l'administration est accompli par le président du dit conseil aidé par son

vice président. Les autres postes ont un caractère formel. Il faut ajouter à tout cela la prépondérance de l'avis des responsables du C.A.T.G. dans les décisions graves comme l'expulsion ou certaines modalités pratiques de campagne. Les sociétaires reconnaissent en leur structure une défaillance qu'ils attribuent au faible niveau intellectuel du groupe.

La participation aux débats est également faible à cause de la forte crainte de l'expulsion. La grande majorité pense devoir contenir ses opinions pour ne pas risquer d'être indexé comme fauteur de troubles. De ce fait l'image de dictateur que l'on construit autour du directeur du Centre technique ne peut que s'embellir et se consolider.

En réalité, le problème de la liberté d'expression est un corrélat direct de l'ignorance des textes fondamentaux de la coopérative par la quasi totalité des coopérateurs. En effet, depuis 1992, seul le président de la SOCADI a été en mesure de présenter ce texte à la demande de l'enquêteur. Plusieurs personnes s'imaginent qu'ils sont intentionnellement gardés secrets pour mieux asservir les paysans; c'est-à-dire que le coopérateur ignorant toutes les « règles du jeu », n'aurait aucun droit à revendiquer en cas de situation litigieuse. Le texte lui-même stipule que tout sociétaire peut en demander connaissance au siège de la SOCADI ou se faire procurer un exemplaire à ses frais (cf article 60 du statut). Ensuite, il n'est pas aisé de prendre la parole en public pour exprimer un point de vue. Bien souvent la passion s'en mêle et le débat peut prendre une tournure de contestation subversive. Le dialogue authentique est ~~une~~ difficile à concrétiser (même dans le milieu intellectuel). Pour atténuer les blocages, il faut des modérateurs rompus à la discussion et doués d'un sens aigu de l'écoute.

L'indice de la participation effective à la coopérative est donné par les résultats des responsabilités concrètes comme la surveillance des appareils, le pilotage des égreneuses et autres engins relevant du commun, la charge des A.T.P., ainsi que d'autres petites fonctions dans les organisations de bloc. On note un engagement très sérieux de la part de ceux qui sont assignés à ces tâches, malgré le sacrifice que cela peut exiger parfois. Il ressort d'un tel constat que les rôles ont simplement besoin d'être bien définis. La solution (préconisée par un groupe réduit de paysans) de supprimer toutes les fonctions autres que celle du président exigerait que ce dernier devienne un salarié parce qu'on ne

peut pas accomplir tout ce travail cumulativement avec l'exploitation de sa propre parcelle. L'actuel président¹⁷, par son déficit, indique bien la difficulté de se consacrer pleinement aux deux activités. Mais la possibilité d'engager un gestionnaire salarié est synonyme de création d'un nouveau poste de charges.

Il faut donc s'attaquer à l'aliénation par la promotion d'une intégration réelle des paysans à toutes les activités de la coopérative au prix de la confiance que plusieurs ont méritée par leur dévouement à la cause commune.

6.1 .2.2. La gestion du matériel commun

Le Centre technique assure jusqu'à présent la gestion des biens de la SOCADI, matériel comme argent. On ne peut donc pas d'emblée conclure à une maturité paysanne en matière de gestion. Cependant nous ne pouvons passer sous silence le fait que les canaux et tout le complexe d'irrigation sont l'objet d'un grand respect de la part des sociétaires et de leurs familles. La peur est dans cette circonstance une auxiliaire non négligeable, puisqu'il y a possibilité de sanction en cas de détournement d'un bien public par exemple.

Pour passer de la peur au choix volontaire de bien faire, il faut une conscience de propriétaire. Nous avons évoqué dans les chapitres précédents la question des zones de dépression dans la plupart des champs. Il est difficile de soigner parfaitement un bien collectif d'autant plus que les activités se succèdent selon un rythme parfois infernal. On ne peut pas se donner une si grande peine pour rien.

Il est aussi vrai que les installations sont d'une taille « non paysanne » parce que c'était en vue d'une exploitation en ferme (ou régie) que la SOMDIAA avait opté pour l'irrigation par aspersion sous pivots et rampes à

¹⁷ Le président de la SOCADI (en novembre 1997) est aussi le premier responsable de l'U.C.A.V.A. SO (Union des Coopératives Agricoles de la Vallée du Sourou). Pour la négociation des marchés, pour la représentation de la SOCADI et pour bien d'autres questions, il est souvent en déplacement. Les actifs ayant besoin de la présence du chef d'exploitation pour s'orienter, la conclusion est généralement catastrophique. Le cumul des tâches s'avère donc nuisible à l'efficacité dans son unité de production.

l'image du système de Bérégadougou.

La volonté d'en faire un système pour paysannat, implique que la SOFITEX s'engage étroitement à mener à bien cette exploitation; parce qu'il n'y a aucun exemple connu dans la sous-région ni même sur le continent. La SOFITEX avance comme raison :

- un investissement de 25 à 50 % moins élevé que dans le système gravitaire.

- une efficience portée à 80 % contre 60

- un travail d'aménagement du sol très réduit (pas de planage précis). Mais à l'opposé, le coût de l'irrigation est élevé pouvant atteindre 256.415 f par exploitant, et le système est très difficile à maîtriser par les paysans, alors que cette maîtrise de l'outil de travail est un atout essentiel dans le succès technique et économique. C'est incontestablement la raison qui pousse les sociétés d'aménagement à opter pour les périmètres irrigués villageois (P.I.V), dont la politique est basée sur la petite hydraulique agricole caractérisée par des aménagements de petite taille, et des équipements à fonctionnement simple. Pour 3500ha prévus au départ par la SOFITEX avec 1200 paysans venus d'horizons divers, il faudra au moins une décennie de préparation à l'autogestion :

- pour arriver à établir leur propriété sur les terres qu'ils exploitent

- pour identifier ensemble leurs besoins en compétence extérieure au groupe, avant de solliciter une assistance adéquate.

Malgré les erreurs de procédure relevées ça et là et l'absence d'une méthode scientifiquement élaborée et suivie par les promoteurs, les coopérateurs peuvent se montrer à la hauteur d'une mise en commun des ressources pour une rentabilisation du système en place. Mais il est temps de renouveler les rampes et pivots totalement amortis. Pourtant, la capacité financière de la coopérative ne permet pas d'envisager une telle démarche. Où sont passés les amortissements ? La Sofitex garde t-elle le moindre espoir pour l'avenir de cette exploitation ? Plusieurs questions peuvent être soulevées, sans possibilité de réponse car, les résultats d'enquête ne permettent pas d'avoir accès à la vérité. Il est probable que des changements interviennent après la prochaine évaluation dont décidera l'Agence Française de Développement.

6.2.LA SOCADI, UNE EXPERIENCE DOUTEUSE

Il s'est avéré par l'expérience que la SOCADI ne pouvait pas gérer elle-même ses comptes, qu'elle était incapable de maîtriser le système d'irrigation et d'assurer la cohésion du groupe. En d'autres termes, elle n'arrive pas à assumer une autogestion absolue qu'elle n'a jamais recherchée. Mais puisque « tout vrai problème a une solution », le type de gestion préconisé par le C.A.T.G qui inscrit l'autogestion paysanne dans une optique de renforcement de la supervision SOCADI s'impose peut-être comme meilleure voie de salut. Toutefois, le succès de l'entreprise est conditionné par des efforts à discerner en commun.

6.2.1. La crédibilité de la structure

6.2.1.1.L'organisation interne

La critique la plus évidente de la SOCADI concerne sa défaillance organisationnelle. Les structures n'existent que sur papier. Le Conseil d'administration qui représente l'exécutif se réunit sur convocation du président ou du directeur du C.A.T.G. Bien souvent les membres s'y rendent sans connaître l'ordre du jour. Il nous semble mal aisé de mûrir en quelques minutes un avis personnel sur un problème de première importance. Prenons l'exemple de la réunion qui devait conduire au renvoi de 11 coopérateurs en mai 1996. Les membres du C.A. sont convoqués pour une réunion. Ils sont informés sur place de la nécessité de prononcer une sentence concernant une partie des leurs qui n'ont pas suivi le calendrier cultural dans les délais prévus. Il ne restait qu'à signer la décision d'expulsion de la coopérative. Au dehors ils se montrent incapables de justifier la dite décision. Cela donne l'impression d'une présence de grands décideurs au sein des décideurs.

Les bureaux de bloc n'ont d'autre vie que les activités et initiatives du président de bloc. Les gestionnaires qui, en 1992 oeuvraient comme auxiliaires du gestionnaire principal semblent ne plus avoir aucune utilité. Les tenues de

réunions dans les blocs ont désormais pour axe principal l'information. La vivacité d'antan est perdue et la suspicion s'installe.

L'urgence des urgences consiste pour les responsables de la SOCADI à mobiliser les coopérateurs pour la même cause : réussir à travers les nouvelles conditions d'encadrement. En 1992, 57 % des exploitants était mécontents et pessimistes. Sur les 38 % demeurés optimistes et décidés à vaincre l'adversité des situations, tous ont plus ou moins posé le problème de transparence dans la gestion. Ils réclament du C.A.T.G et de leurs responsables élus un droit de regard sur les affaires communes. Malgré toutes les structures et organisations, il n'y a pas encore un cadre sain de concertation entre paysans. De l'avis de paysans externes, la SOCADI n'est pas enviable ces derniers temps où l'on a vu parfois la gendarmerie intervenir pour retirer le matériel d'un ex-sociétaire ou pour faire déménager tel autre de sa maison. La société représente un grand risque d'appauvrissement.

La plus grande crainte des coopérateurs eux-mêmes réside dans l'éventualité de l'expulsion à tout moment pour une raison ou pour une autre, conformément aux dispositions de l'article 22 du règlement intérieur. A une étape où l'on pratique un essai de gestion autonome, il est anormal que subsiste ou persiste une telle mentalité; sinon quelle différence entre PRODECIS et SOCADI pour le paysan? Pourtant ce n'est que le résultat d'un manque d'information facile à résoudre. La mise en place du conseil d'administration du 17 juin 1992 avait suscité de l'espoir chez certains, mais le désenchantement n'a pas tardé à s'en suivre. Un autre danger était celui du clivage entre autochtones et colons. Contrairement au premier bureau, le second était celui des colons et donc boudé par les autochtones. Finalement le souci d'efficacité dans le travail l'a emporté sur les passions inutiles, puisque le premier président a été élu de nouveau à la responsabilité du troisième Conseil d'Administration. Il est donc nécessaire que la SOCADI oeuvre pour sa cohésion interne qui a, jusque là joui d'une santé satisfaisante. Tous ces signes sont indicatifs d'un progrès, peut-être lent, mais effectif.

6.2.1.2. La hiérarchie des valeurs

La désorganisation précédemment décrite fait suite à un engagement sans plan rigoureux et sans priorités ordonnées. Il avait été question de maîtriser 3 domaines essentiels, inscrits dans les objectifs particuliers de la phase de consolidation prévue pour prendre fin en 1994 : la sensibilisation, la gestion financière et la commercialisation. Mais à y voir de plus près, le souci de maintenir le projet masque complètement les problèmes d'ordre social. On voulait initialement assurer l'autosuffisance alimentaire pour ensuite combler le déficit céréalier du pays ; comment en est-on arrivé au souci partagé par plus de 80% des exploitants d'assurer la subsistance de la famille par un achat de céréales sur les marchés locaux ?¹⁸ Le problème de commercialisation se place parmi les premiers soucis de la SOCADI parce que c'est le gage de la pérennité du projet, et son mauvais fonctionnement occasionne une série de difficultés pouvant ébranler la production. Le système d'irrigation ayant été conçu pour une monétarisation maximale, la question de l'autosuffisance demeure problématique. Si le volet social était inséré parmi les priorités au même titre que la nécessité dominante de rentabiliser les installations, l'on pourrait s'acheminer vers une situation intermédiaire, moyenne. Il est anormal de demander aux hommes de vivoter pour favoriser le maintien d'un système, car celui-ci est conçu pour accroître leur bien-être et non pas l'inverse.

Au niveau individuel, la conscience d'appartenance à l'entité géographique en question est encore assez faible. Le passage de la mentalité d'ouvrier agricole à celle d'actionnaire d'une entreprise paysanne exige une rigueur personnelle affinée dans la conduite des affaires. Les différents carcans ont pour effet de renforcer l'attitude ouvrière qui se résume en recherche de la liberté au « dehors » en tentant de reconstituer hors-casier le système plus familial de l'activité agricole traditionnelle.

¹⁸ Il ne s'agit pas du calcul qui consiste à vendre plus cher son propre produit afin d'en acheter un autre tout en conservant un reste d'argent.

6.2.2 Pour une autogestion réelle et appuyée

Le développement est l'ultime visée de tous les efforts humains, quel que soit le type d'épanouissement recherché. Autrui ne peut y intervenir que comme catalyseur ; c'est pourquoi, en tant que verbe, le mot prend une forme pronominale (« on se développe ») lorsqu'il est appliqué à l'homme. Serons-nous amenés à reconnaître que la gestion participative est la forme incontournable que doit prendre le développement des espaces ruraux aménagés ? La question de l'encadrement le mieux approprié se poserait alors sous divers rapports.

6.2.2.1. L'effectivité de l'autogestion

Dans le processus de l'autogestion, plus que l'intention manifeste, le mode opératoire est essentiel. La procédure du PRODECIS / SOFITEX est bien originale. Cependant, on a l'impression que des étapes ont été brûlées, que la participation paysanne à la gestion a été imposée. En effet, dans le souci d'étudier la rentabilité du projet, la C.F.D qui le finance à 50 % a présidé à la mise en place du système actuel de gestion coopérative. Était-ce en prévision de son désengagement futur ? On peut voir dans cette opération une image à petite échelle des relations nord-sud parce que le donateur a une certaine optique, mais il n'est pas le mieux imprégné de la situation concrète sur le terrain. Pourtant, c'est son vouloir qui fait la loi. Il est bien vrai que l'analyse-diagnostic doit garder une tension permanente pour éviter le piège du formalisme rigoureux c'est-à-dire qu'elle doit rester capable de s'adapter à la dynamique spatio-sociale en changeant parfois les premiers objectifs, mais, la concertation ne peut être escamotée. Finalement, les problèmes des grands aménagements agricoles dans le monde présentent tant de similitudes que l'on peut se demander s'il existe une quelconque issue.¹⁹ Marc Dufumier propose trois principes indispensables pour

¹⁹ Pour G. Sautter, « la plus grave des contradictions dans lesquelles sont pris les aménagements visant la maîtrise de l'eau, c'est qu'ils ont pour finalité de faire le bonheur des gens, mais les moyens employés instituent, au lieu d'un véritable milieu de vie, un environnement épouvantablement contraignant, bardé d'obligations, d'interdictions et d'échéances

l'authenticité des organisations paysannes : la libre adhésion, l'intérêt mutuel et la gestion démocratique.²⁰

La gestion paysanne du périmètre irrigué de Di a débuté en 1994. Elle prend fin en 1998, après une année supplémentaire accordée par la SOFITEX pour préparer davantage les paysans à assumer toutes les charges liées à leur exploitation. A l'heure actuelle, la stature définitive de l'organisation SOCADI n'apparaît pas clairement. On peut d'emblée affirmer l'impossibilité d'une gestion totalement autonome parce que la Société en est financièrement et techniquement incapable. C'est pourquoi la question du meilleur type d'encadrement se pose.

6.2.2.2 Quelle option pour l'encadrement ?

La nécessité d'une assistance technique ressort de toutes les démonstrations antérieures. Le choix du C.A.T.G s'impose de la même manière en raison de l'expérience et des acquis, particulièrement dans le domaine de l'approvisionnement en pièces détachées pour les grands équipements. Le problème se trouve ainsi sommairement résolu, mais le plus important c'est le point de vue de la paysannerie. Il ne s'agit pas de suivre une tendance populaire dont la logique présente des limites évidentes ; il ne saurait non plus être question de toujours requérir, au prix d'astuces diverses une adhésion paysanne tardive à des « fabrications technocratiques ». La réalité actuelle couvre deux attitudes opposées : d'une part la confiance et l'optimisme affiché des grands responsables (C.A.T.G.) qui voient la SOCADI évoluer en entreprise géante de production-vente de produits d'agriculture, de transformation et d'aménagements, d'autre part le sérieux questionnement des exploitants en butte à l'incertitude des lendemains

financières hasardeuses ». Cf Sautter, op. Cit., p.532. Et il en arrive à cette conclusion après avoir présenté des cas divers en Afrique, en Amérique latine et en Asie.

²⁰ Voir Dufumier, p.152. La définition d'une coopérative selon l'Organisation Mondiale du Travail (cf Ki C.) est pratiquement la même : « Une Coopérative est une association de personnes qui se sont volontairement groupées pour atteindre un but commun par la constitution d'une entreprise dirigée démocratiquement, en fournissant une quote part équitable du capital nécessaire et en acceptant une juste participation aux risques et aux fruits de cette entreprise au fonctionnement de laquelle les membres participent activement »

couplée d'un sentiment d'impuissance. Comment établir l'équilibre entre ceux qui savent que l'autogestion est la seule issue d'un véritable développement et ceux qui souhaitent encore l'office d'une structure extérieure d'exploitation et de commercialisation ? Il n'est pas superflu de critiquer ici un « attentisme » déplacé, une démission paysanne assimilable à une plongée régressive dans l'ère coloniale, cette attitude qu'il faudrait combattre avec la même énergie que tout afro-pessimisme. Comment parvenir à harmoniser désir d'autonomie et obtention de revenus monétaires substantiels ? Comment rendre plus ordinaire un espace de vie artificiel tout en sachant que le danger d'une non-maîtrise du comportement des paysans évolue en proportion des droits individuels accordés ?

On peut opter pour le pari de la confiance, mais, lorsque l'on considère la somme des investissements, le spectre de l'échec devient intolérable. La solution demeure inmanquablement dans la « vertu du juste milieu ». Reste à définir des critères pour le choix des compétences. Très souvent, les meilleurs technocrates, agronomes ou économistes se réfèrent davantage aux théories qu'aux obstacles pratiques du terrain, tandis que les hommes d'expérience courent le risque de vouloir reproduire le déjà vécu, parfois sans contextualisation, ni conceptualisation précise. Comment garder le recours aux compétences pluridisciplinaires sans grande consistance financière ?

Il est difficile de fixer des délais pour l'évolution des processus auxquels les hommes prennent part en raison de la multiplicité des facteurs en jeu. Le succès des projets de développement rural semble nécessiter un regroupement de personnes exceptionnelles, paysans comme encadreurs, ce qui équivaut à une impossibilité de fait. Pourtant, il faut espérer. Qu'est-ce à dire ? Nous vivons dans une société en pleine mutation avec des crises plus ou moins accentuées de la conscience individuelle et collective. Cette crise d'identité s'étend à toutes les institutions avec son corollaire de souffrances. Les difficultés ne sont pas faites pour arrêter le progrès, mais pour le solidifier. Ce qui manque foncièrement à la SOCADI, c'est un cadre viable de concertation. L'aptitude au dialogue peut s'éduquer ; et la mauvaise période actuelle peut en constituer une véritable école, si le Centre technique s'y investit en relativisant le caractère absolu de la comptabilité par intégration du social à la recherche de rentabilité et de viabilité du projet.

Comme on peut le constater, instituer un encadrement parfaitement adapté reste une tâche, une finalité toujours à l'horizon. La question demeure, et nul n'est expert en leçons de conduite. Il faut tenir compte des contingences. La seule certitude est que les paysans ont besoin d'être soutenus et motivés par une autorité pétrie de compétence aussi bien que de bienveillance, et par une sécurité économique.

CONCLUSION GÉNÉRALE

Les parcelles aménagées de Di dans la vallée du Sourou ont connu différents types de gestion. La ferme agricole était sous l'entière responsabilité de la SOMDIAA qui a laissé à la SOFITEX un héritage composé surtout de grands ouvrages hydrauliques. Cette dernière installe des paysans, les regroupe en 5 coopératives et organise la production. L'association des coopératives donne naissance à la SOCADI en 1989. Cet acte devait marquer le début de la gestion autonome paysanne.

Cependant, on a pu constater depuis le fonctionnement des groupements par bloc, qu'il n'y a jamais eu une participation suffisante et consciente des paysans à la gestion de leur entreprise. La SOCADI avec son capital social de 6,5 millions et ses structures de gestion, se présente actuellement comme un partenaire de la SOFITEX qu'elle doit tenter de remplacer totalement. Dans la perspective de cette succession, la coopérative assure :

- la mise en route et la surveillance du système d'irrigation
- la commande réception, distribution et facturation des intrants agricoles.
- la gestion du gazoil qui relève toutefois de l'autorité directe du directeur du Centre d'Appui.
- la prise en charge partielle des salaires du personnel permanent du C.A.T.G.

Les formations dispensées à cet effet sont incomplètes, parce qu'il ne suffit pas d'enseigner la manière de faire, mais il faut aussi répondre au « pourquoi? », ce qui exige bien entendu un certain niveau d'instruction chez les personnes à former. Les paysans ont reçu un encadrement impeccable sur des techniques agricoles; ils ont une relative maîtrise des méthodes culturales. Mais leur formation en gestion est en deçà du niveau requis; ainsi le C.A.T.G joue un rôle prépondérant dans ce domaine. Le système d'encadrement de la SOFITEX a relégué le paysan au second plan. Il ne devrait plus en être de même à présent, car la SOCADI est le lieu où tout paysan doit pouvoir s'exprimer librement et aisément. Si bon nombre de coopérateurs se sentent étrangers à cette structure, c'est parce qu'elle a été installée pour eux, sans eux. Elle n'est pas venue de la

pensée paysanne et donc pour les exploitants, elle représente la SOFITEX à la seule différence que ce sont des paysans comme eux qui « dirigent ». La SOCADI, une très bonne initiative, pourrait échouer si tous les paysans concernés n'y prennent pas leur place. Il est possible que le rêve d'une forte mobilisation dynamique se réalise, à la condition que l'écoulement des produits soit toujours garanti et rémunérateur. Lorsque l'autonomie, commencée depuis 1994 aura été trouvée concluante par les structures de financement chargées de l'évaluation, il restera encore beaucoup d'effort à fournir pour faire assumer pleinement au coopérateur sa responsabilité. Le transfert de responsabilités est tributaire du facteur temps. Il faut rencontrer profondément la logique paysanne, car c'est dans la continuité que s'instaure toute rupture qui se veut créatrice de nouvelles valeurs, et connaître leurs véritables aspirations. Les cultivateurs préféreront en effet les aléas de la nature aux contraintes techniciennes si l'aménagement cesse d'être une source de revenus et de promotion sociale.

La perception du risque d'échec de l'autogestion paysanne dû à une préparation mal agencée est le principal élément qui a ordonné le mouvement de cette recherche. Au terme du parcours, il apparaît que le problème reste posé de manière plus complexe. La persistance du problème est vérifiée parce que le risque subsiste et constitue un frein à l'investissement, mais sa complexité provient du fait que la destination du projet est inconnue de ses principaux agents de réalisation. Les paysans sont fatigués et découragés d'avoir été trompés par de nombreuses et vaines promesses ; les responsables de la coopérative s'activent sans très bien comprendre ce qui se décide en haut-lieu ; les « encadreurs-gestionnaires » se réfugient derrière l'autonomie fictive de la SOCADI, et tout en faisant leur travail, attendent les grandes décisions de leur véritable employeur, la SOFITEX ; cette dernière attend un financement de l'A.F.D pour l'évaluation décisive pendant qu'elle s'investit dans la campagne de relance de la filière coton ; l'A.F.D, hésitant à poursuivre sa participation financière serait en recherche d'autres bailleurs de fonds²¹. Le récapitulatif des composantes de cette chaîne d'interrogations multiformes est inévitablement une question : Que va

²¹ Cette information provient des responsables du C.A.T.G qui ne peuvent eux-mêmes l'authentifier.

t-il se passer ? En envisageant la pire des éventualités, c'est-à-dire la faillite, on peut se demander si L'Etat qui n'a pas encore réussi à optimiser la rentabilité des périmètres A.M.V.S de Niassan sera à même de récupérer efficacement l'exploitation de Di en cas de besoin.

A la notion de risque, il faut intégrer le phénomène de la dégradation de l'environnement comme une interpellation. Le système traditionnel associe l'arbre à l'agriculture, mais l'exploitation intensive avec usage d'engins à traction motorisée n'est possible que sur des surfaces sans arbre ni souche. Si l'on considère la vitesse de déboisement, une inquiétude peut surgir à propos de la compensation pour l'équilibre des écosystèmes. A Di, le taux de réussite des opérations de reboisement est très faible ; pourtant le bois est la première source d'énergie pour la cuisine et la préparation du dolo.

Finalement, la SOCADI se révèle comme étant une structure en péril si aucun réaménagement n'est réalisé dans l'immédiat. Puisque les interventions sont ordinairement conçues au sommet, il revient à la SOFITEX par son Centre d'Appui, de décider d'une nouvelle orientation ou de susciter de nouveaux élans en se mettant à l'écoute des paysans pour mieux les aider à atteindre leur plein épanouissement économique et social dans un système qui devra à la longue meubler aussi bien l'univers mental que physique de tous les participants à cette aventure de modernisation agricole pour le développement rural. Il convient d'insister sur l'urgence d'un renouvellement des ouvrages hydrauliques et surtout le réaménagement des parcelles de cultures, parce que les pannes mécaniques, surtout à certaines étapes des activités culturales où l'apport d'eau est indispensable, sont une cause de mauvais rendement au même titre que l'étendue des zones inertes. Une accumulation de charges non couvertes engagerait la SOCADI sur la pente de l'insolvabilité. Aussi le problème de l'agriculture moderne burkinabè devra-t-il être posé désormais en termes de nécessité vivrière d'abord ; c'est-à-dire une production destinée à satisfaire une demande précise et non pas comme réponse à un impératif de chiffres économiques propres à séduire d'éventuels investisseurs. Le développement est plus une stratégie cohérente qu'une masse de biens disponibles.

BIBLIOGRAPHIE

A.M.V.S., Août 1989, *Synthèse du schéma directeur d'aménagement de la vallée du Sourou et de la haute vallée du Mouhoun*, Etudes du GERSAR (1981- 1988), Ministère de l'eau, Burkina Faso.

ANNALES de Géographie n° 548, Juillet -Août 1989, Armand Colin, Paris.

A.V.V, 1972, *Projet d'aménagement et de mise en valeur des vallées des Volta. Etude de pré-factibilité*. A.S.E

BANQUE MONDIALE, juin 1994, *Rapport sur le développement dans le monde 1994. Une infrastructure pour le développement*, Oxford University Press, 268p.

BELLONCLE Guy, 1979, *Le chemin des villages*, L'Harmattan ACCT, 288p.

BELLONCLE Guy, 1985, *Participation paysanne et Aménagements hydroagricoles, Les leçons de 5 expériences africaines*, Ed. Karthala, Paris, 336p.

CAISSE CENTRALE de COOPERATION ECONOMIQUE, juillet 1990,
Etude de faisabilité, phase de consolidation, Rapports Annexes n° 1,2,3,4,5. 85p.

COUTY Philippe, 1996, *Les apparences intelligibles. Une expérience africaine*, Ed. Arguments, Paris. 302p.

DEMBELE François d'Assise, 1986, *Impact socio-économique d'un aménagement hydro-agricole (cas du Sourou)*. Mém.

de maîtrise - sciences éco., Université de
Ouagadougou, 72p.

DOORENBOS J., 1975 *Les besoins en eau des cultures. Bulletin d'irrigation et de drainage 24.* Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (F.A.O.), Rome. 197p.

DUFUMIER Marc, 1996 *Les projets de développement agricole Manuel d'expertise*, Ed. Karthala - CTA, Paris. 354p.

ELA J.M., 1987 *L'Afrique des villages*, Ed. Karthala, Paris. 228p.

FORT J., ZAN C., BORO, M., sept. 1989 *Note de synthèse pour l'évaluation du Projet de Développement des Cultures irriguées en paysannat au Sourou (PRODECIS).* 155p.

J. M. FUNEL, G. LAUCOIN, 1981 *Politiques d'aménagement hydro- agricole*, Collection "Techniques vivantes", P.U. F, Paris. 212 P.

GAUDY M., 1969 *Animation rurale: Encadrement et moyens de développement économique et social en pays tropicaux*, La Maison Rustique, Paris. 138p.

Pierre GEORGE, *Dictionnaire de la Géographie*, Paris, P.U.F. 485p.

Pierre GEORGE, 1978 *Précis de géographie rurale*, Paris, P.U.F. 350 pages.

- GILBANK G., 1974 *Introduction à la Géographie générale de l'agriculture*, Masson et cie, Paris, 256p.
- GOUMANDAKOYE M., BADO J. B., 1991 *L'aménagement des terroirs : Concept et opérationnalisation*,
CILSS , Presses Africaines, 86p.
- GROUPE chadule, 1974 *Initiation aux méthodes statistiques en Géographie*,
Collection Géographie, Masson et Cie, Paris. 192p.
- Groupe de Travail - Coopération française, 1990
*Les interventions en milieu rural, Principes et
approche méthodologique*, Ministère de la Coopération et du développement, 198p.
- GUIGMA Tibo, 1985 *Politiques de développement, organisations rurales et
comportement des agriculteurs au Burkina Faso*, thèse
de 3è cycle- Economie rurale, Montpellier I. 281p.
- HECQ J., DUGAUQUIER F., 1990 *Périmètres irrigués villageois en Afrique
sahélienne*. Centre technique de coopération agricole et rurale CTA. 234 Pages.
- KABOU A., 1991 *Et si l'Afrique refusait le développement ?*,
Paris, Editions l'Harmattan. 207p.
- KAYSER B., 1970 *Nécessités et difficultés de l'aménagement de l'espace
rural*. In Aménagement du territoire et
développement régional III I.E.P.. Grenoble. pp 63-91.

KI C., août 1989 *Stratégie d'évolution des organisations de producteurs agricoles du PRODECIS - Di vers la forme coopérative. Province du Sourou. Mémoire de fin de cycle des élèves - conseillers F.J.A. (promotion 88-89), C.F.F.A. de FARAKO- BA. 72p.*

Mémoires ORSTOM n° 89, 1979 *Maîtrise de l'espace agraire et développement en Afrique tropicale. Logique paysanne et rationalité technique. Actes du colloque de Ouagadougou (4 - 8 décembre 1978), Editions ORSTOM- C.N.R.S.T, Paris. 600p.*

MINISTERE de la Coopération (Haute-Volta), 1978

Proposition pour l'étude de factibilité du schéma directeur d'aménagement et de mise en valeur de la vallée du Sourou en Haute-Volta. G.E.R.S.A.R.

Ministère de la Promotion Economique - SOFITEX, août 1986

Résumé du Projet de Développement des cultures irriguées en paysannat au Sourou, PRODECIS, Formation - Vulgarisation, B.D.P.A. 80p.

NEBIE O., 1979 *L'Aménagement des vallées des voltas: Le cas du bloc de Linoghin, Mém. de maîtrise, Université de Ouagadougou. 85p.*

NEBIE O., 1987 *Situation actuelle des périmètres d'aménagement des vallées des voltas au Burkina Faso, Cahiers d'Outre Mer, Travaux du Département de Géographie n° 1, pp285-294.*

- Editions ORSTOM, 1985 *A travers champs Agronomes et Géographes. Dynamique des systèmes agraires* Colloques et séminaires, Paris.
- OUEDRAOGO Adama, 1988 *La participation paysanne à l'aménagement agricole au Burkina Faso (l'exemple du centre Mossi)*. Thèse de doctorat, Université de Paris I-Sorbonne, 331 P.
- OUEDRAOGO O. Dieudonné, 1986 *Les Aménagements hydro-agricoles: opérations "Terres Neuves" et déplacement de populations au Burkina de 1900 à nos jours*, thèse d'état, Bordeaux U.E.R.. 4 tomes, 1277p.
- PELISSIER Paul, 1995 *Campagnes africaines en devenir*
Ed. Arguments, Paris. 318p.
- Revue Tiers-Monde n°128, Oct. - Déc. 1991 *Politiques agraires et dynamismes paysans : de nouvelles orientations ?* tome XXXII, I.E.D.E.S., 232p.
- SAUTTER G., 1978 *Dirigisme opérationnel et stratégie paysanne ou l'aménageur aménagé*, in espace géographique t.7 n°4 pp 233-243.
- SAUTTER G., 1993 *Parcours d'un géographe. Des paysages aux ethnies, De la brousse à la ville, De l'Afrique au monde*. Ed. Arguments, Paris. 708p (2 tomes).

- SERE Boubacar S., 1987 *Etude des potentialités hydrologiques du bassin versant du Mouhoun à Boromo. Mémoire de maîtrise - Géographie. 88p.*
- SOFITEX, 1985 *Développement de la culture vivrière avec irrigation de complément par aspersion dans la vallée du Sourou, Bureau pour le Développement de la Production Agricole (B.D.P.A), Paris. 137p. et Annexes.*
- SOFITEX, juillet 1990 *Projet de développement des cultures irriguées du Sourou - PRODECIS - Etude de faisabilité - phase de consolidation, Rapport principal. Caisse Centrale de Coopération Economique. 230p.*
- TOURE Mohamad A., 1991 *Etude socio-économique de petits périmètres irrigués villageois (P.P.I.V) cas des zones de Barogo et Sanon. Mémoire de maîtrise -Géographie, Université de Ouagadougou.*
- TRAORE A., août 1997 *EVALUATION, Etude de la rentabilité de l'irrigation par aspersion ; cas de la SOCADI (rampes et pivots) Di / Vallée du Sourou. 100p.*
- TRAORE M., 1982 - 83 *Contribution à la connaissance des paysages voltaïques. Méthode d'approche des formations végétales le long des axes fluviaux du sourou et de la Volta Noire. Mémoire de maîtrise- sciences naturelles.*
- ZOUNGRANA T. P. , 1988 *Stratégies et adaptations paysannes face aux traditions et au changement dans le Moogo Central (Burkina Faso). Contribution à la lecture d'une dynamique du changement dans le bassin-versant*

oriental du lac Bazega. Thèse pour le doctorat de Géographie et Aménagement. Université Lumière, Lyon 2, 361p.

ZOUNGRANA T.P., 1994 *Problèmes liés à la formation d'un espace hydraulique et à l'autogestion paysanne : Cas du périmètre pilote de Bagré (Burkina Faso)*, In GEO-REGARDS n° 29, cahiers de l'Institut de Géographie Université de Neuchatel, pp 26-48.

ZOUNGRANA P. T., OUEDRAOGO F., NANA E., 1996

Adaptations paysannes à l'approche gestion des terroirs dans la plaine centrale du Burkina, In Annales de l'Université Abdou Moumouni de Niamey, (numéro hors série) Actes du colloque SPP/E tenu à Niamey du 14 au 15 décembre 1995 thème : Agri - cultures en mutation. PP 213-232.

ANNEXES

ANNEXES I : TABLEAUX

Tableau n° 1

FICHE TECHNIQUE DU SORGHO IRAT 204

OPERATIONS	INSTRUCTIONS ET OBSERVATIONS
1/ Dose de semis	10 kilogrammes à l'hectare (entre le 10 et le 15 juillet)
2/ Mode de semis	En ligne / 3 à 4 drains par poquets
3/ Ecartement	60 centimètres sur 15 centimètres
4/ Entretien	3 sarclages à la demande
5/ Dose d'engrais NPK	Epandage avant les semis 100 kilogrammes à l'hectare
6/ Dose d'engrais Urée	1 ère dose de 50 kilos ; 21 jours après les semis
Rendement potentiel	5 à 6 tonnes par hectare

Tableau n°2

FICHE TECHNIQUE DU BLE

OPERATIONS	INSTRUCTIONS ET OBSERVATIONS
1/ Dose de semis	200 à 250 kilogrammes à l'hectare (entre le 15 Novembre et le 1 ^{er} Décembre)
2/ Mode de semis	En ligne / possible à la volée
3/ Ecartement	20 centimètres sur 15 centimètres
4/ Entretien	désherbage après levée
5/ Dose d'engrais NPK	Epandage avant les semis 350 kilogrammes à l'hectare
6/ Dose d'engrais Urée	1 ère dose de 150 kilos ; après les semis
Récolte	Par fauchage à la faucille ou avec un moissonneuse batteuse
Rendement potentiel	2,5 à 3 tonnes par hectare

Tableau n°3

FICHE TECHNIQUE DU MAIS

OPERATIONS	INSTRUCTIONS ET OBSERVATIONS
1/ Dose de semis	25 kilogrammes à l'hectare
2/ Mode de semis	En lignes
3/ Ecartement	80 centimètres sur 20 centimètres
4/ Entretien	1 à 2 graines par poquet ; désherbage après la levée
5/ Dose d'engrais NPK	15 jours après les semis épandage et recouvrement avec le triangle 300 kilos par hectare en une fraction
6/ Dose d'engrais Urée	1 ère dose de 50 kilos ; 35 ème jours après les semis (début de la montaison) 2 ème dose de 50 kilos ; 45 ème jour après les semis (début de la floraison) 3 ème dose de 50 kilos ; 55 ème jour après les semis (cycle de la plante) 150 kilos par hectare en 3 fractions
Rendement potentiel	5 à 7 tonnes par hectare

Tableau n°4

FICHE TECHNIQUE DU COTON

OPERATIONS	INSTRUCTIONS ET OBSERVATIONS
1/ Dose de semis	30 kilogrammes à l'hectare
2/ Mode de semis	En lignes
3/ Ecartement	80 centimètres sur 10 centimètres
4/ Entretien	Démariage obligatoire après la levée. Passage du triangle 15 jour après la levée ; si la parcelle n'est pas traitée à l'herbicide. Si la parcelle est traitée à l'herbicide, le passage du triangle se fait 15 jours après la démariage.
5/ Dose d'engrais NPK	Epandage avant les semis. 225 kilogrammes par l'hectare en une dose.
6/ Dose d'engrais Urée	Epandage d'une dose de 75 kilos/ ha ; au 35 ^{ème} jour de la levée
7/ Traitement	Début des traitements 45 jours après la levée (lutte étagée) contre les ravageurs et les chenilles.
Rendement potentiel	2,750 à 3 tonnes par hectare

Tableau n°5

EVOLUTION DE LA PRODUCTION DE MAIS

Année	Production (kg)	Surface (ha)	Rendement (kg/ha)
1985	43174	14	3084
1986	294045	74	3974
1987	414196	129	3211
1988	1109733	314	3534
1989	1334957	340	3926
1990	871469	189	4616
1991	1144023	266	4301
1992	767000	264	2905
1993	582456	311	1873
1994	215795	202	1068
1995	585000	136	4301
1996	442024	123	3594
1997	301324	123	2450

Tableau n°6

EVOLUTION DE LA PRODUCTION DE COTON

Année	Production (kg)	Surface (ha)	Rendement (kg/ha)
1987	63038	42	1501
1990	374276	162	2310
1991	190380	130	1464
1992	87800	61	1439
1993	155422	95	1636
1994	202422	182	1112
1995	295862	194	1525
1996	318096	246	1293

Tableau n°7

EVOLUTION DE LA PRODUCTION DE BLE

Années	Production (kg)	Surface (ha)	Rendement (kg/ha)	Observa- tions
1985/86	430252	135	3187	
1986/87	72294	36	2008	Semences
1987/88	592077	219	2704	
1988/89	689931	172	4011	
1989/90	4628974	182	3456	
1990/91	451113	184	2452	
1991/92	335800	189	1777	
1992/93	89026	91	978	Semences
1993/94	292728	200	1464	
1994/95	108233	64	1691	Semences
1996/97	33700	20	1685	Semences

Tableau n°8 : Liste des équipements d'irrigation

Désignations	Acquisition années	Valeurs	Valeurs Rétrocédées
1) mat d'irri : force motrice			
01 Groupe élect. Deutz f31 25 kva	1986	650 000	373 350
01 Groupe élect. Deutz f31 25 kva	1986	700 000	402 500
01 Groupe élect. Deutz f31 25 kva	1986	1 500 000	862 500
01 Groupe élect. Moternic 70 kva	1988	6 032 954	4 675 540
01 Groupe élect. Moternic 80 kva	1988	6 132 461	4 752 658
01 Groupe motopompe Deutz f6 l	1980	"	1
01 Groupe motopompe Deutz f6 l	1987	8 494 811	5 733 997
01 Groupe motopompe Deutz f2 l	1987	7 817 883	5 277 072
01 Groupe élect.ceres f3 l	1978	"	1
01 Groupe motopompe Deutz f5 l	1989	6 900 000	6 037 500
01 Groupe élect. Perkins f6 l	1991	4 365 685	4 365 683
01 motopompe lister f1 l	1989	1 850 000	1 630 914
01 mot élect 11 kw triph 380/660	1988	860 000	663 500
01 mot élect 18,5 kw triph 380/660	1988	1 050 000	761 250
01 Pompe doseuse Dosapro	1982	"	1
02 Pompes jeumont seh ref 4224275	1988	2 341 900	1 580 782
02 Vannes P.N 16 DM 200	1990	670 000	635 628
Sous Total		49 365 692	37 752 877
2)Matériel d'irrigation			
01 Rampe frontale avec arros. Pivot	1987	57 640 027	38 907 014
01 Rampe frontale (Pivot Irramatic)	1987	12 682 936	1
03 Pivots Irroco	1987	33 914 240	1
Sous Total		104 237 203	38 907 016
3) Aménagements/Installations			
Tuyauteries	1988	45 384 246	30 067 062
Installations tuyauteries S/périm	1988	346 870 950	229802003
Tuyauteriesp/ aménag périmètres	1987	5 373 066	1
Sous Total		445 985 862	259 869 066
4) Matériel D'incendie			
01 Extincteur PS 50	1989	750 000	672 483
01 Extincteur PS 50	1989	750 000	672 483
01 Extincteur PS 50	1989	750 000	672 483
01 Extincteur PS 50	1989	750 000	672 483
01 Extincteur Mono P9	1989	92 590	82 564
2 Extincteur Mono P9	1989	92 590	82 564
3 Extincteur Mono P9	1989	92 590	82 564
4 Extincteur Mono P9	1989	92 590	82 564
Sous Total		3 370 360	82 564
Total GENERAL		602 959 177	559 549 147

Tableau n°9

DEPENSES D'IRRIGATION: CAMPAGNE PLUVIALE 1991

Unité d'irrigation et SOCADI	Pivot	Pivot	Pivot	Rampe I	Rampe II	Motopompe	Motopompe	Station de		
Matière Consommables ou services	Di	Niassan	Toma	Benkadi	Sababou	Di	Toma	Pompage I, II, III	SOCADI	TOTAL
<i>Pièces détachées</i>	1 013 332	60 588	99 855	3 077 536	1 919 597	236 930	627 119	84 519	-	7 119 476
<i>Gas-oil</i>	279 565	246 675	170 775	2 665 102	1 888 139	1 709 015	2 979 328	1 618 694	-	11 557 293
<i>Huile Rimula x 40</i>	22 750	27 300	43 550	46 800	65 000	36 400	135 850	75 400	-	453 050
<i>Huile S.P. 90</i>	60 000	52 500	48 750	37 500	-	-	-	-	-	236 250
<i>Essence, Graisse et Divers cons.</i>	6 925	6 925	6 925	6 925	-	-	-	-	189 169	223 794
<i>Primes et Salaires Aigadiers</i>	-	-	-	-	-	-	-	-	1 681 000	1 681 000
<i>Amortissements</i>	-	-	-	-	-	-	-	-	11 752 488	11 752 488
<i>Prestations de services</i>	30 700	18 334	7 600	8 975	48 675	6 950	167 090	22 275	-	310 599
TOTAL	1 413 272	412 322	377 455	5 842 838	3 965 836	1 989 295	3 903 387	1 800 888	13 622 657	33 333 950

Tableau n°10

DEPENSES D'IRRIGATION : CAMPAGNE SECHE 1992

Unité d'irrigation et SOCADI	Pivot	Pivot	Pivot	Rampe I	Rampe II	Motopompe	Motopompe	Station de		
Matière Consommables ou services	DI	Niassan	Toma	Benkadl	Sababou	DI	Toma	Pompape I,II,III	SOCADI	TOTAL
<i>Pièces détachées</i>	1 418 322	892 706	2 552 695	2 281 779	3 523 677	42 814	2 167 408	403 893	-	13 283 294
<i>Gas-oil</i>	545 215	631 235	455 400	5 907 044	4 756 400	4 733 630	8 240 210	3 066 613	-	28 335 747
<i>Huile Rimula x 40</i>	53 950	37 700	31 200	166 400	122 200	96 200	232 050	182 000	-	921 700
<i>Huile S.P. 90</i>	67 500	81 000	102 000	110 250	30 000	7 500	-	-	-	398 250
<i>Essence, Graisse et Divers cons.</i>	2 770	3 020	6 079	2 770	250	-	574	27 501	263 431	306 394
<i>Primes et Salaires Aigadiers</i>	-	-	-	-	-	-	-	-	2 889 244	2 889 244
<i>Amortissements</i>	-	-	-	-	-	-	-	-	5 876 244	5 876 244
<i>Prestations de services</i>	52 679	32 781	51 814	61 814	116 882	18 838	77 194	30 938	-	442 460
TOTAL	2 140 436	1 678 442	3 199 188	8 529 586	8 549 409	4 898 982	10 717 436	3 710 945	9 028 919	52 453 343

Tableau n°11

Comptes d'exploitation Exercice 1991-92

CHARGES	Campagne pluviale	Campagne sèche	Total Exercice	PRODUITS	Campagne pluviale	Campagne sèche	Total Exercice
1- Semences	3 034 248	23 144 157	26 178 405	1- Maïs vendu	70 002 140	-	70 002 140
2-Engrais	21 494 812	17 146 238	38 641 050	2- Coton vendu	15 619 926	-	15 619 926
3- Insecticides	252 000	1 206 677	1 458 677	3-Maïs consommé	23 924 350	-	23 924 350
4-Rédéance eau	33 333 950	50 193589	83 527539	4-Sorgho consommé	16 816 400	1.828 000	18 644 400
5-Crédit C.N.C.A.	4 813 710	-	4 813 710	5- coton consommé	1 687 400		1 687400
6-Divers consommables	1 624 689	80 349	1 705 038				
7- Produits Vétérinaires	130 319	87 705	218 024	S/TOTAL I	128 050 216	1 828 000	129878216
8 -Récolte blé	-	1 093 687	1 093 687	6- Blé vendu aux GMB	-	38 895 000	38895000
9- Transport blé	-	2 823 000	2 823 000	7-Blé consommé	-	6 165 000	6165000
				8 -Blé semences et stock		5 310 000	5310000
TOTAL	64 683 728	95 775 402	160 459 130	9-Haricot vert vendu	-	8 751 465	8 751 465
Résultat de l'Exercice				10 - Oignon vendu	-	601 600	601 600
(Bénéfice+Perte-)	+63 366 488	-17 568 097	+45 798 391	11-Oignon consommé	-	16 656240	16 656 240
Revenu /expl.	-	-	352 295	S/TOTAL II	-	76 379 305	76 379 305
				Total	128 050 216	78207305	206 257 521
TOTAL GENERAL	128 050 216	78 207305	206 257 521	TOTAL GENERAL	128 050 216	78 207305	206 257 521

Tableau n°12

Comptes d'exploitation au 30/04/93

CHARGES	MONTANT	PRODUITS/VENTES	MONTANT	RESULTATS	POURCENTAGE
1 Maïs coûts de stocks vendus	34 365 000	ventes de maïs	38 064 680		
total des charges	34 365 000	total des produits	38 064 680	3 699 680	10,77
II coton coûts de stocks vendus	7 565 255	ventes de coton	7 665 495		
total des charges	7 565 255	total des produits	7 665 495	100 240	1,33
III engrais et insecticides	20 795 612	ventes des intrants	33 495 977		
V vente de l'eau d'irrigation					
consommations de gasoil	65 128 308	ventes eau	65 128 308		
total des charges	65 128 308	total des produits	65 128 308	0	0,00
VI VENTES DIVERSES					
Coûts des emballages	1 860 050	Ventes emballages	16 800		
Coûts de semences	5 353 200	ventes semences	9 464 332		
coûts matériel cult. Attelée	0	ventes mat cult attelée	397 680		
Divers	1 149 924	ventes diverses	2 177 676		
Pièces détachées	0	ventes pièces détachées	379 092		
total des charges	8 363 174	Produits	12 435 580	4 072 406	48,69
VIII ventes de blé	0	Ventes	260 100	260 100	0,00
TOTAL	136 217 349	TOTAL	157 050 140	20 832 791	15,29

Tableau n°12'

Comptes d'exploitation au 30/04/94

CHARGES	MONTANT	VENTES	MONTANT	RESULTATS	MARGES
1) MAIS					
coûts de vendus	8 065 400	vente	9 702 050		
manutention	204 024				
commercialisation	41 850				
Total	8 311 274	Total	9 702 050	1 390 776	16,73%
2) COTON					
coûts de vendus	17 304 560	vente	17 455 855		
manutention	51 300	primes	51 300		
commercialisation	115 500				
Total	17 471 360	Total	17 507 155	35 795	0,20%
3) ENGRAIS-INSECTICIDES					
coûts de vendus	28 109 309	vente	34 203 869		
manutentions	106 773				
commercialisation	420 000				
Total	28 636 082	Total	34 203 869	5 567 787	19,44%
4) EAU					
gasoil et lubrifiants	55 915 644				
pièces détachées	18 091 774	vente	82 561 422		
amortissements	21 643 803				
primes diverses	3 070 170				
divers	1 020 651				
Total	99 742 044	Total	82 561 422	-17 180 622	-17,23%
5) PRESTATIONS					
travaux des tiers	2 653 854	prestation	2 804 346		
Total	2 653 854	Total	2 804 346	150 492	5,67%
6) VENTES DIVERSES					
coûts stocks emballage	3 413 600	vente	286 880		
" stocks semences	3 378 974	"	3 250 467		
matériel de culture attelée	113 400	"	304 706		
coûts stocks divers	6 597 310	"	6 113 130		
coûts stocks boissons	1 443 280	"	933 710		
Total	14 946 564	Total	10 888 893	-4 057 671	-27,15%
TOTAL	171 761 178	TOTAL	157 667 735	-14 093 443	-8,21%

Tableau n°13

Comptes d'exploitation au 30/04/95

CHARGES	MONTANT	VENTES	MONTANT	RESULTATS	% MARGES
1/ MAÏS					
COUTS DE VENDUS	31 014 800	VENTES	29577200		
MANUTENTIONS	224 135				
TOTAL	34 088935	TOTAL	29 577 200	-4 511 735	-13,24%
2/COTON					
COUTS DE VENDUS	24 430 080	VENTES	22565607		
MANUTENTIONS	312 200	PRIMES	1504000		
F. COMMERCIALISATION	206 500				
TOTAL	24 948 780	TOTAL	24 069 607	-879 173	-3,52%
3/ ENGRAIS-INSECT					
COUTS DE VENDUS	18 551 018	VENTES	27610901		
MANUTENTIONS	50 000				
F.COMMERCIALISA-TION	512 750				
TOTAL	19 113 768	TOTAL	27 610 901	8 497 133	44,46%
4/ EAU					
GASOIL ET LUBRIFIANTS	14 056 460				
PIECES DETACHEEES	7 500 000	VENTES	51563 473		
AMORTISSEMENTS	15 958 799				
PRIMES DIVERSES	2 489 500				
DIVERS					
TOTAL	40 004 759	TOTAL	51563322	11 558 714	28,89%
5/ PRESTATIONS					
TRAVAUX DES TIERS	4 136 653	PRESTA-TION	36 266 322		
TRAVAUX PR SOI MÊME	2 944 004				
TOTAL	7 080 657	TOTAL	36 266322	29 185 665	412,19%
6/ VENTES DIVERSES					
COUT DES STOCKS EMBALLAG	4 299 500	VENTES	2 325 500		
COUTS STOCKS SEMENCES	2 939 235	VENTES	2 658 350		
COUTS STOCKS MAT CULT	36 648 676	VENTES	33 106 750		
COUTS STOCKS DIVERS	55 799	VENTES	1 925 405		
COUTS STOCKS BOISSONS		VENTES			
TOTAL	43 943 210	TOTAL	40 016 005	-3 927 205	-8,94%
TOTAL	169 180 109	TOTAL	209 103 508	39 823 399	23,60%

Tableau n°14

Comptes d'exploitation au 30/04/96

CHARGES	MONTANT	VENTES	MONTANT	RESULTATS	% MARGES
1/ MAÏS					
COUTS DE VENDUS	43 193 000	VENTES	42 509 500		
MANUTENTIONS	540 000				
F.COMMERCIALISA-TION	1 764 800				
TOTAL	45 497 800	TOTAL	42 509 500	-2 988 300	-6,57%
2/COTON					
COUTS DE VENDUS	44 412 225	VENTES	38 651 696		
MANUTENTIONS	213 100	PRIMES			
F. COMMERCIALISATION	250 000				
TOTAL	44 875 305	TOTAL	38 651 696	-6 223 629	-13,87%
3/ ENGRAIS-INSECT					
COUTS DE VENDUS	25 175 305	VENTES	42 209 046		
MANUTENTIONS					
F. COMMERCIALISATION					
TOTAL	25 175 305	TOTAL	42 209 046	23 033 741	91,49%
4/ EAU					
GASOIL ET LUBRIFIANTS	25 207 981				
PIECES DETACHEEES	8 157 063	VENTES	62 109 647		
AMORTISSEMENTS	11 755 000				
PRIMES DIVERSES	980 000				
DIVERS	4 491 894				
TOTAL	50 591 894	TOTAL	62 109 647	11 517 753	22,77%
5/ PRESTATIONS					
TRAVAUX DES TIERS	PRESTATION		2 205 337		
TRAVAUX PR SOI MEME					
TOTAL		TOTAL	2 205 337	-642 353	-22,56%
6/ VENTES DIVERSES					
COUT DES STOCKS EMBALLAG		VENTES			
COUTS STOCKS SEMENCES	3 236 580	VENTES	1 119 795		
COUTS STOCKS MAT CULT	6 461 850	VENTES	2 458 726		
COUTS STOCKS DIVERS	868 640	VENTES	4 957 554		
COUTS STOCKS BOISSONS	5 347 447	VENTES	3 279 788		
TOTAL	15 914 517	TOTAL	11 815 863	-4 089 654	-25,75%
TOTAL	184 902 531	TOTAL	205 501 089	20 598 558	11,14%

Tableau n°15

Comptes des exploitations au 30/04/97

CHARGES	MONTANT	VENTES	MONTANT	RESULTATS	% MARGES
1/ MAÏS					
COUTS DE VENDUS	30 702 000	VENTES	31 014 000		
MANUTENTIONS					
F.COMMERCIALISATION					
TOTAL	30 702 000	TOTAL	31 014 000	312 000	1,02%
2/COTON					
COUTS DE VENDUS	56 858 280	VENTES	57 241 800		
MANUTENTIONS	218 155	PRIMES			
F. COMMERCIALISATION					
	225 000				
TOTAL	57 301 435	TOTAL	57 241 800	59 635	-0,10%
3/ ENGRAIS-INSECT					
COUTS DE VENDUS	35 987 508	VENTES	61 536 837		
MANUTENTIONS					
F. COMMERCIALISATION					
TOTAL	35 987 508	TOTAL	61 536 837	25 549 329	70,99%
4/ EAU					
GASOIL ET LUBRIFIANTS	57 000 000				
PIECES DETACHEEES	17 808 994	VENTES	102 271 903		
AMORTISSEMENTS	18 845 000				
PRIMES DIVERSES	1 710 000				
DIVERS	4 040 871				
TOTAL	99 404 865	TOTAL	102 271 903	2 867 038	2,88%
5/ PRESTATIONS					
TRAVAUX DES TIERS	8 055 451	PRESTATIONS	17 109 156		
TRAVAUX PR SOI MÊME	5 416 205				
TOTAL	13 471 656	TOTAL	17 109 156	3 637 513	27,00%
6/ VENTES DIVERSES					
COUT DES STOCKS EMBALLAG	4 980 919	VENTES	315 788		
COUTS STOCKS SEMENCES	981 620	VENTES	1 442 115		
COUTS STOCKS MAT CULT	592 464	VENTES	1 543 241		
COUTS STOCKS DIVERS	3 122 350	VENTES	733 170		
COUTS STOCKS BOISSONS	1 009 010	VENTES	808 910		
TOTAL	10 686 363	TOTAL	4 843 224	-5 843 139	-54,68%
TOTAL	247 533 827	TOTAL	274 016 933	26 463 106	10,69%

Tableau n°16

Exemple d'une fiche individuelle de campagne (1992)

DEPENSES (en f CFA)		RECETTES (en f CFA)	
1- Semences	17 175	1- Maïs	8000kgx65 = 520 000
2- Engrais	163 406	2- Coton	1062kgx98 = 104076
3- Insecticides	2 997	3- Sorgho	-
4- Redevance eau	256 415	4- Blé	-
5- Travaux effectués par tiers	-	5- Nièbé	-
6- Crédit C.N.C.A	-	6- Haricot vert	-
7- Produits vétérinaires	-	7- Oignons	-
8 Divers - Pièces détachées	14 086	8- Divers	-
9 Cotisation	-		
10- Avance (sur récolte)	72 500		
TOTAL	526 582	TOTAL	624 076
PROFIT = 97 494			

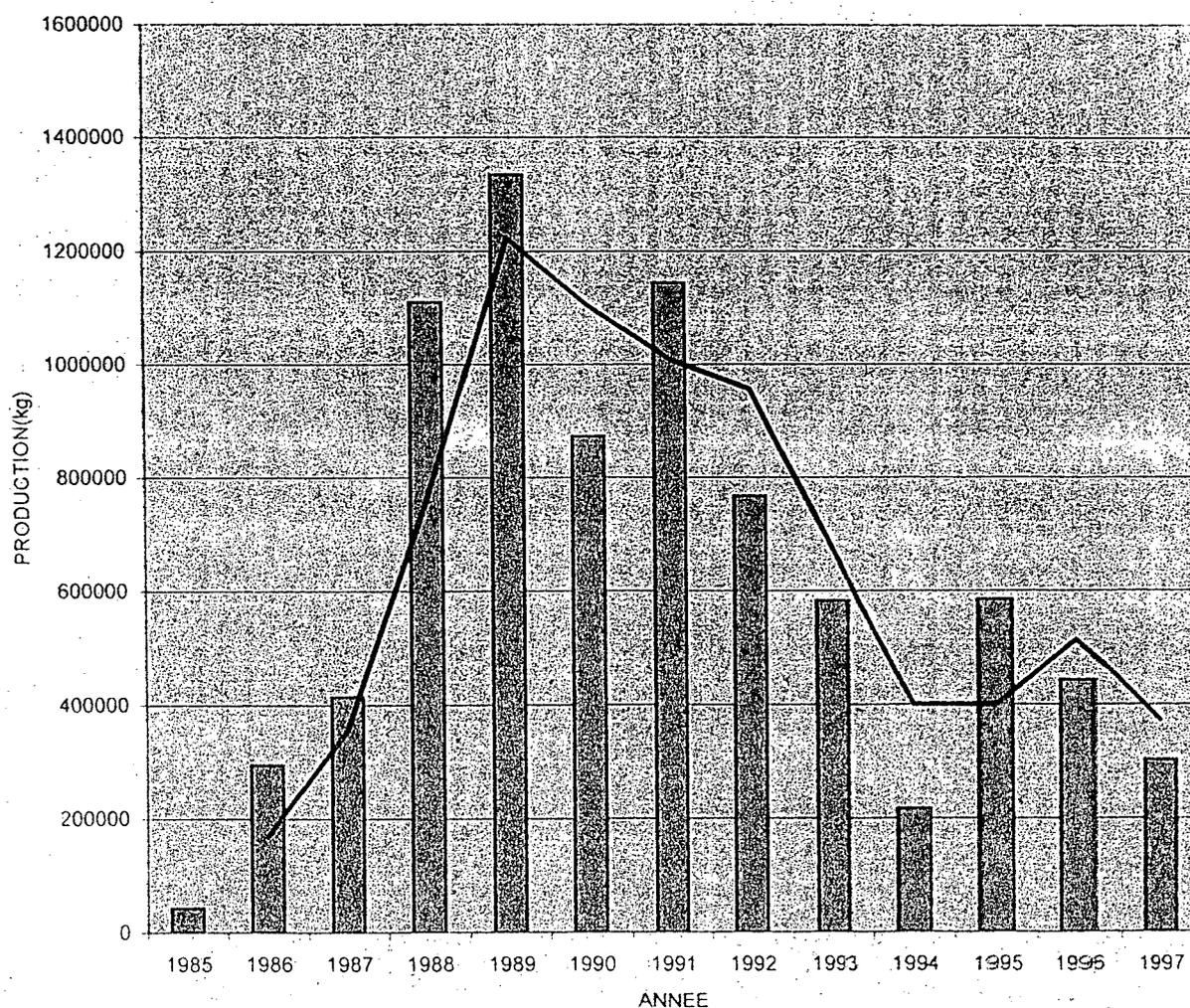
N.B : Maïs = 65f/kg

Coton = 98f/kg

ANNEXES II : GRAPHIQUES

Graphique 1

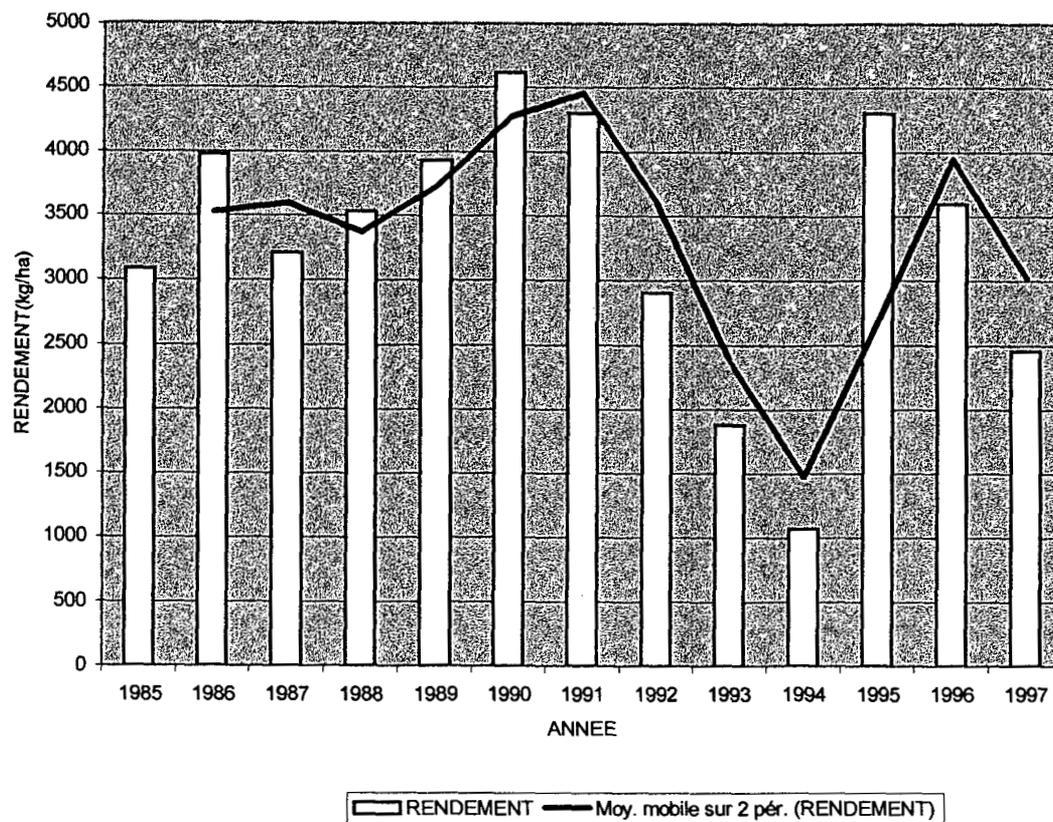
EVOLUTION DE LA PRODUCTION DE MAIS DE 1985 A 1997



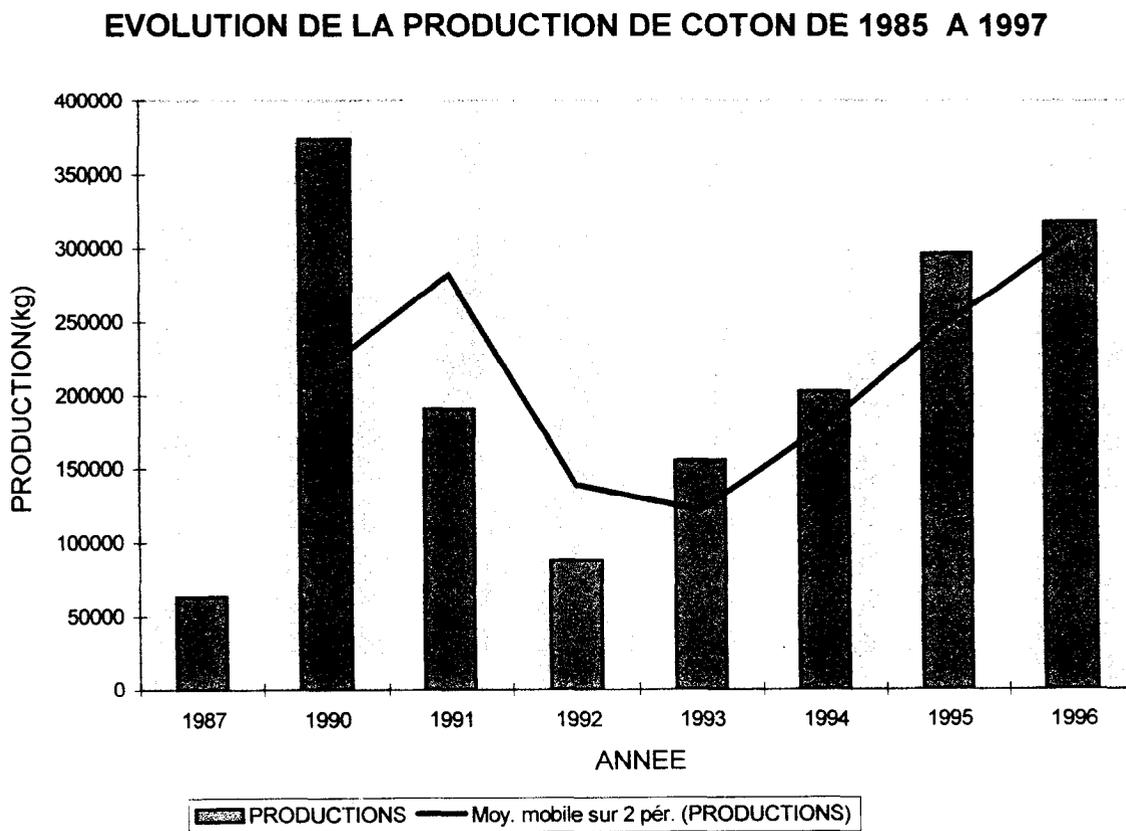
■ EVOLUTION DE LA PRODUCTION DE MAIS DE 1985 A 1997 PRODUCTION
— Moy mobile sur 2 per (EVOLUTION DE LA PRODUCTION DE MAIS DE 1985 A 1997 PRODUCTION)

Graphique 2

EVOLUTION DU RENDEMENT DE MAÏS DE 1985 A 1997

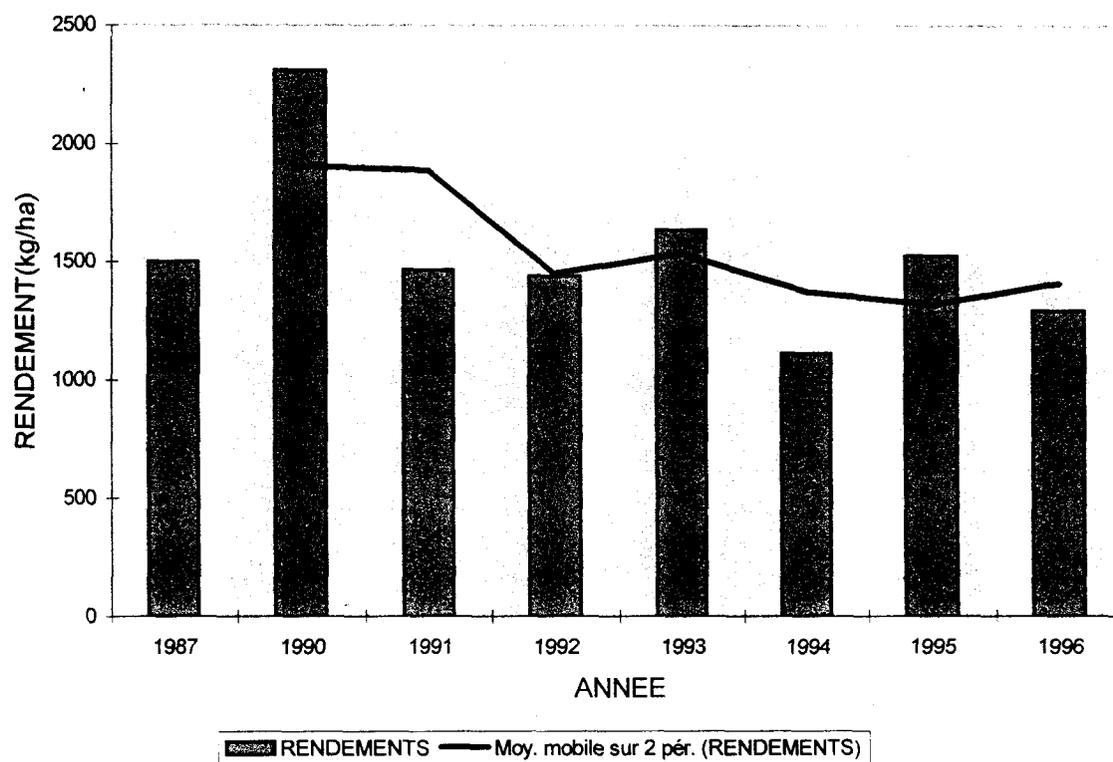


Graphique 3



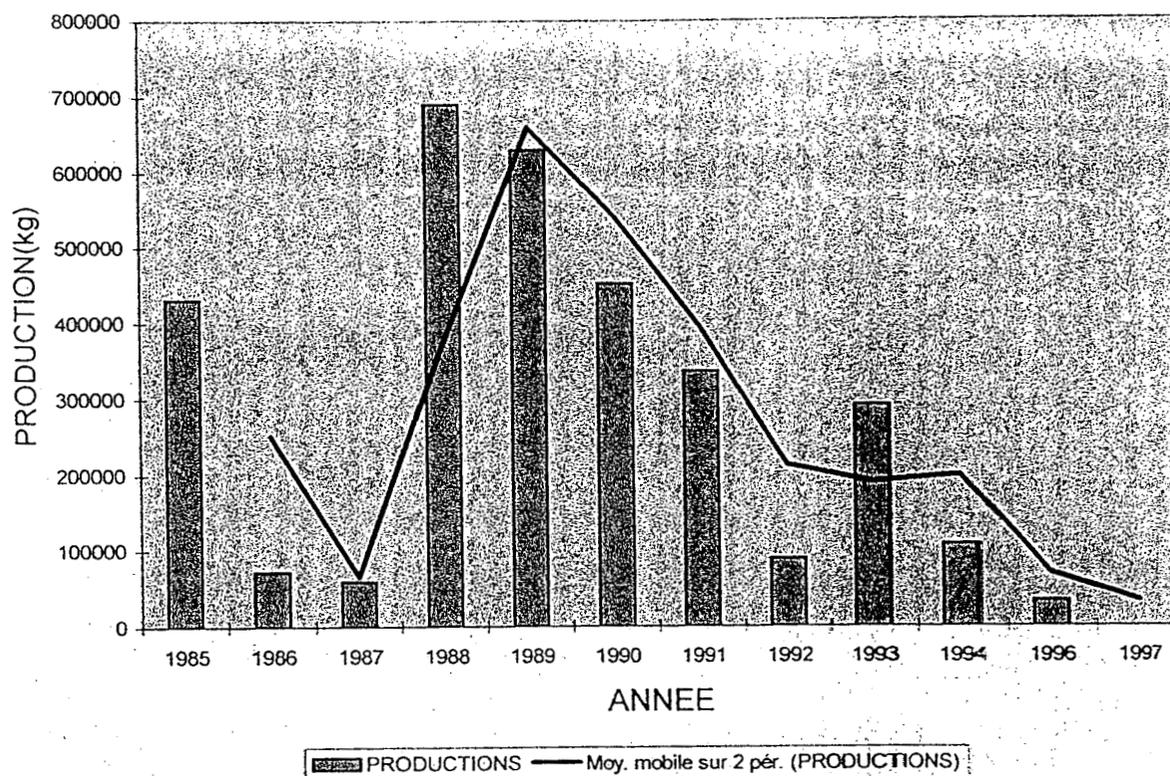
Graphique 4

EVOLUTION DU RENDEMENT DE COTON DE 1985 A 1997

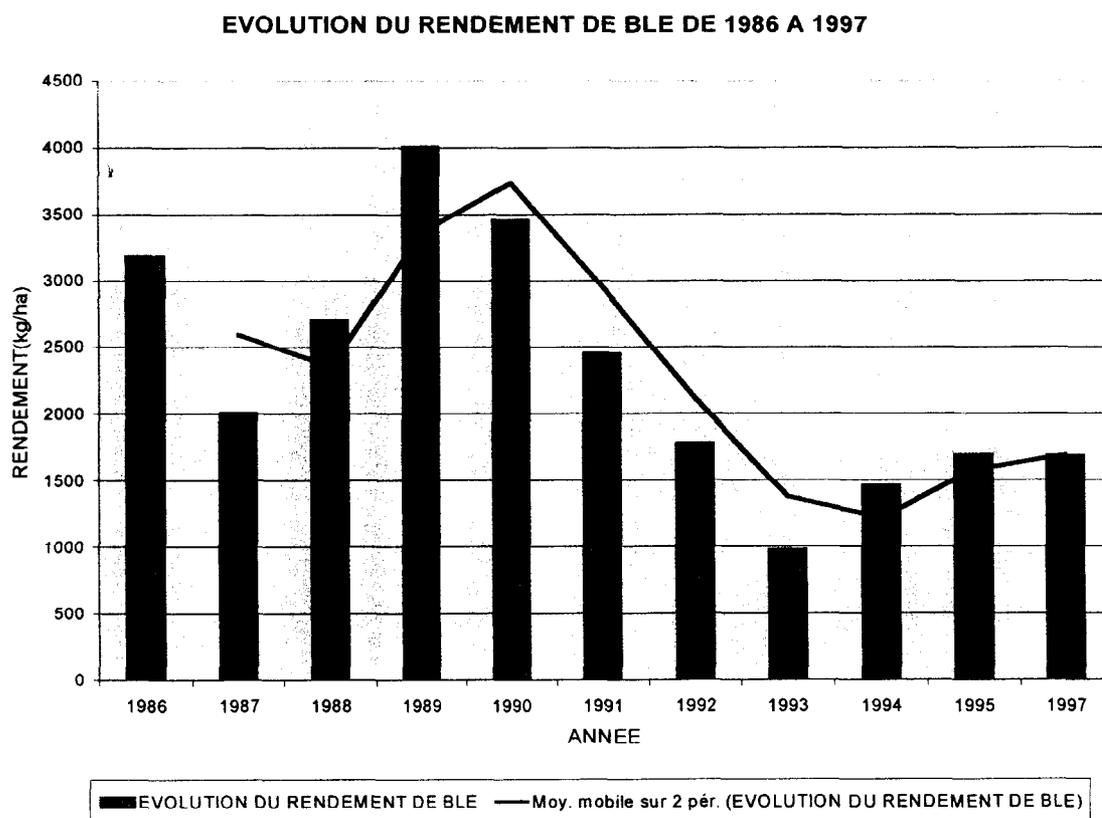


Graphique 5

EVOLUTION DE LA PRODUCTION DE BLE DE 1985 A 1997



Graphique 6



ANNEXES III : TEXTES

EXTRAITS DU STATUT de la SOCADI

TITRE I CREATION

Article 3 : Objet

La Société Coopérative Agricole de Di a pour objet:

- d'assurer ou de faciliter la production, l'écoulement, le stockage, la transformation, la vente aux transporteurs grossistes agréés des produits ligneux provenant des exploitations de ses membres ou de ses usagers, ou des concessions qui leur sont accordées conformément au cahier de charges.
- d'assurer l'approvisionnement de ses adhérents en leur procurant soit à partir des marchés internes, soit par l'importation des produits, des équipements et du matériel agricole nécessaire à l'exploitation de leur entreprise.
- de fournir à ses adhérents tous les services nécessaires à la bonne marche de leurs exploitations notamment en mettant à leur disposition les moyens de production et les moyens de perfectionnement technique et professionnel,
- de gérer en commun des exploitations, les équipements et réseaux d'irrigation
- d'utiliser en commun le matériel adéquat acquis à cet effet;
- de commercialiser en commun leur production.

L'objet de la société peut être modifié par décision de l'assemblée générale extraordinaire. Cette modification ne saurait changer le caractère agricole de la société coopérative.

Article 8

La société coopérative agricole de Di est engagée et représentée par son président ou son suppléant et le trésorier.

Tous documents qui ouvrent des droits et des devoirs n'engagent la responsabilité de la société que s'ils sont signés par le Président et le trésorier de la société ou par leurs remplaçants dûment mandatés.

TITRE II ASSOCIES COOPERATEURS

Article 11 : Admission

La société coopérative agricole de Di comprend 126 membres. Peuvent être membres de la société coopérative;

- toute personne physique ou morale ayant la qualité d'agriculteur, exploitant agricole agréé dans la circonscription de la société coopérative,
- toute personne physique ou morale possédant dans la circonscription de la société coopérative des intérêts qui correspondent à l'objet social de la société coopérative agricole de DI et souscrivent l'engagement d'activités visées à l'article 3.

L'admission a lieu au moyen d'une demande écrite adressée au conseil d'administration et dans laquelle l'intéressé s'engage à respecter les statuts et le règlement intérieurs de la société coopérative.

L'admission des nouveaux membres relève de la compétence du conseil d'administration qui doit obligatoirement donner un avis quelque soit sa nature.

Lors de son adhésion, le coopérateur reçoit une carte de membre de la société coopérative agricole de Di.

Il sera tenu au siège de la société coopérative agricole de Di, un registre sur lequel les sociétaires seront inscrits par ordre chronologique et le numéro d'inscription avec l'indication des parts sociales libérées.

Article 12 : Obligations des Sociétaires

L'adhésion à la société coopérative agricole de Di entraîne pour le sociétaire :

- l'obligation de libérer les deux tiers 2/3 de ses parts à l'adhésion et le reste dans un délai d'un an.
- l'obligation de livrer la totalité de sa production à la société,
- l'obligation de se conformer aux dispositions statutaires et aux décisions prises par l'assemblée générale ou par le conseil d'administration .
- la responsabilité financière en cas de faillite dans les limites prévues par les statuts.

Article 13 : Droit des coopérateurs

Tout adhérent à la société coopérative agricole de Di a le droit de :

- de participer aux assemblées générales et d'y voter sur le même pied d'égalité (que les autres membres)

- d'être informé lors des assemblées générales de la bonne marche des affaires de la société.
- de demander la convocation d'une assemblée générale extraordinaire lorsque le quart (1/4) au moins des adhérents en fait la demande écrite au service compétent.

Cette assemblée devrait se réunir dans un délai d'un mois au plus tard,

- de demander une enquête sur la constitution, l'organisation le fonctionnement et la situation financière de la société lorsque le quart (1/4) des adhérents en fait la demande écrite au service technique compétent du ministère chargé de l'action coopérative.
- de participer à la répartition des excédents à la fin de l'exercice social.
- de démissionner de la société coopérative.

Article 14 : Obligations de la société coopérative.

Le respect de l'article 12 du présent statut fait obligation à la société coopérative de tenir le registre des sociétaires à jour :

- d'assurer l'approvisionnement des sociétaires en matériel nécessaire à l'exploitation de leurs entreprises.
- de fournir les services nécessaires,
- de prendre la totalité des produits livrés et d'en assurer l'écoulement.

En cas de non respect de l'article 12, le sociétaire défaillant devra payer une indemnité compensatrice de dédommagement des frais engagés.

En cas de non respect de l'article 14, la société coopérative devra payer une indemnité compensatrice de dédommagement des pertes subies par la production du coopérateur concerné.

Article 17 : Exclusion

L'exclusion d'un sociétaire pour faute grave ne peut être décidée que par le conseil d'administration à la majorité des deux tiers 2/3 et entérinée par la plus proche assemblée générale. Toutefois, l'exclusion d'un sociétaire est irrévocable et n'exige pas la délibération du conseil d'administration en cas de non respect d'un article du règlement intérieur qui entraîne l'expulsion d'un membre.

L'adhérent qui se retire ou qui est exclu a droit à une indemnité compensatrice de ses parts sociales déterminée par le conseil d'administration.

Le remboursement n'excédera jamais la valeur nominale de ses parts sociales augmentées des intérêts et réduites s'il y a lieu en proportion des pertes subies par le capital social.

TITRE III CAPITAL SOCIAL

Article 19 : Constitution du capital

1- Le capital social est formé de parts nominatives et indivisibles souscrites par chacun des membres coopérateurs et transmissibles dans les conditions prévues par l'article 12.

2- Le capital social initial est fixé à la somme de 6.300.000 F cfa et divisé en 126 parts d'un montant de 50.000 f chacune.

3- Les parts seront libérées conformément aux dispositions de l'article 12 des présents statuts.

4- Les parts libérées constituant le capital social seront déposées soit dans une banque de la place soit dans une coopérative d'épargne et de crédit installée dans le rayon d'action de la société.

5- Le capital de la société coopérative agricole de Di est également constitué par :

- les réserves créées par le prélèvement sur les excédents d'exercice;
- les dons, les legs en (nature) et autres contributions des organismes donateurs publics ou privés.

- Les emprunts ou les achats à crédits sont garantis par la caution solidaire des adhérents dans les limites fixées par la zatu et l'article des présents statuts.

Article 22 : Parts sociales

Les parts sociales sont toujours nominatives, individuelles et non négociables. Un même sociétaire peut souscrire plusieurs parts jusqu'à hauteur de 20% du capital.

La propriété des parts est constatée par les reçus des sommes versées et font l'objet d'une souscription au registre des parts et l'établissement d'une carte de membre signée du président du conseil d'administration.

Tout adhérent est tenu de libérer les 2/3 de ces parts souscrites à la 1ere assemblée générale et le restant à la clôture de l'exercice social conformément à l'article 12 des présents statuts. Le remboursement des parts en cas de dissolution ne pourra excéder leur valeur nominale.

TITRE IV ADMINISTRATION DE LA SOCIETE

Article 25 : Composition du conseil d'administration.

La société coopérative agricole de Di est administrée par un conseil d'administration composé de 12 membres.

Le conseil d'administration est l'organe d'exécution des décisions des assemblées générales.

Tout administrateur doit :

- 1) être de nationalité burkinabè et avoir son domicile au Burkina Faso;
- 2) jouir de ses droits civiques.
- 3) n'avoir subi aucune condamnation impliquant interdiction et déchéance du droit de gérer et administrer une société;
- 4) n'être condamné à aucune peine de privation de liberté pour crime ou pour délit de droit commun;
- 5) ne pas participer directement ou indirectement d'une façon habituelle ou occasionnelle à une activité concurrente de celle de la société coopérative.

Article 26 : Bureau du conseil d'administration

Chaque année au cours de la séance qui suit la réunion à l'assemblée générale, le conseil d'administration procède à l'élection de son bureau composé de :

- un président
- un vice président
- un trésorier + adjoint
- un secrétaire + adjoint
- un responsable à l'information
- un adjoint à l'information
- un gestionnaire
- un responsable du contrôle et de la production
- un responsable de l'entretien du matériel, de la santé et de la salubrité.

Le conseil d'administration peut désigner, s'il le juge utile, des adjoints.

Article 29 : Réunion du conseil d'administration**° Convocation :**

Le conseil d'administration se réunit au moins une fois par quinzaine sur convocation du président, mais aussi souvent que l'intérêt de la coopérative l'exige.

Toutefois, un quart des membres a la possibilité de convoquer une réunion du conseil d'administration pour traiter des problèmes urgents.

Quorum

La majorité des administrateurs constitue le quorum du conseil d'administration. Toutefois, pour délibérer valablement, le conseil doit réunir au moins les 2/3 de ses membres.

Les décisions sont prises à la majorité; en cas de partage la voix du président est prépondérante.

° Vote

Le vote se fait soit à main levée, soit par alignement. Nul ne peut voter par procuration au sein du conseil.

Les procès verbaux

Pour chaque séance les décisions du conseil sont consignées dans un registre spécial appelé procès verbal, signé par le président et le secrétaire qui y ont pris part, ainsi que la liste des présents et des absents.

TITRE VI ASSEMBLEE GENERALE**Article 35 : Composition et rôle de l'Assemblée Générale**

1) L'Assemblée Générale est composée de l'ensemble des coopérateurs régulièrement inscrits sur le registre des adhérents à la date de la convocation de l'assemblée.

2) L'Assemblée Générale est l'organe suprême de la société coopérative. Ses décisions sont obligatoires pour tous, même pour les absents ou dissidents.

Article 37 : Bureau de l'Assemblée Générale

L'Assemblée Générale est présidée par le président du Conseil d'Administration ou à défaut, par le vice président.

En cas d'empêchement de ces deux, l'Assemblée Générale nomme un président de séance.

L'Assemblée Générale élit deux scrutateurs et un secrétaire de séance.

TITRE VIII DISPOSITIONS DIVERSES**Article 52 : Solidarité des coopérateurs en cas d'avance ou de prêt.**

Si la société coopérative reçoit une avance de l'Etat ou contracte un prêt auprès des banques de la place, les coopérateurs sont eux-mêmes, indépendamment des autres garanties exigées, tenus solidairement de rembourser la dite avance ou le dit prêt.

TITRE X DISPOSITIONS GENERALES**Article 59 : Règlement des contestations**

Toutes contestations qui peuvent s'élever à raison d'affaires sociales sont, préalablement à toute instance judiciaire, soumises à l'examen du Conseil d'Administration qui s'efforce de les régler à l'amiable.

En cas de non conciliation par l'instance pendant la durée de la coopérative ou au cours de liquidation, le différent est jugé par les tribunaux compétents du lieu du siège social.

Article 60 : Connaissance des statuts

Toute personne peut exiger qu'il lui soit donné au siège de la coopérative, connaissance des statuts ou qu'il lui soit délivré à ses frais une copie certifiée.

EXTRAITS DU REGLEMENT INTERIEUR

Chapitre II DISCIPLINE

Article 3 : Droit des coopérateurs

Tout adhérent à la SOCADI a les droits suivants :

- de participer aux assemblées générales (A.G) et d'y voter sur le même pied d'égalité que les autres membres : un homme - une voix.
- d'être informé lors des A.G de la bonne marche des affaires de la coopérative.
- de demander la convocation d'une A.G extraordinaire lorsque le quart au moins des adhérents en fait la demande écrite, ou à la demande de tous les membres d'un groupement de bloc.
- de demander une enquête sur la constitution, l'organisation le fonctionnement et la situation financière de la société, lorsque le quart des adhérents ou la totalité des membres d'un groupement de bloc en fait la demande au service technique compétent.
- de participer à la répartition des excédents à la fin de l'exercice social
- d'avoir une parcelle cultivable de 3 ha irrigués (par aspersion)
- de démissionner de la SOCADI et continuer à résider dans le village coopératif s'il n'a pas commis de délits qui perturbent la bonne entente sociale (vol, bagarre, adultère, meurtre.....) .

Article 4 : Devoir et obligations des coopérateurs

Tout adhérent à la SOCADI doit :

- libérer les 2/3 de ses parts sociales à l'adhésion et le reste dans un délai d'un an.
- livrer la totalité du quota de production fixé à la coopérative.
- se conformer aux dispositions statutaires et aux différentes clauses du cahier des charges dont il devra avoir connaissance.
- se soumettre à la caution solidaire par bloc pour les crédits contractés par la coopérative pour ses membres (équipement, intrants.....) et respecter les échéances de remboursement.
- assumer la responsabilité qui lui est confiée par les autres membres (membre de bureau : président, secrétaire, trésorier ... ou tâche concourant à la bonne marche de la coopérative : alphabétiseur, gestionnaire, aiguardier, pépiniériste, artisan, responsable élevage)
- participer activement aux travaux collectifs décidés par la coopérative (construction d'infrastructures

entretien, commercialisation ...) et aux différentes sessions de formation (alphabétisation....)

- respecter les installations en évitant de faire pâturer les animaux le long des appareils et canalisations et de n'obstruer les rails des rampes, les voies de roulement par des obstacles (vélos, charrue, charrettes...)

Chapitre III RELATIONS ENTRE COOPERATEURS

Article 8

Sera exclu, tout coopérateur reconnu coupable des délits suivants:

- incitation à la révolte
- instigation de bagarre
- vol
- atteinte à la pudeur
- viol
- adultère...

Chapitre IV MODES DE FONCTIONNEMENT

Article 9: Conseil d'Administration

La SOCADI est administrée par un Conseil d'Administration (C.A.) qui est l'organe d'exécution des décisions des assemblées générales.

- Le C.A. a les pouvoirs les plus étendus de gestion et d'administration sans autre limitation que celles des pouvoirs et attributions expressément réservés aux A.G.
- Il est chargé de veiller à l'organisation de la SOCADI, à la fidèle application du statut, du cahier des charges et du présent règlement intérieur et des résolutions des A.G.

Il fonctionne selon les dispositions prévues dans le statut de SOCADI (notamment celles du Titre IV Administration de la Société article 25 à 32).

Article 10: Assemblée Générale

L'Assemblée Générale (A.G) est composée de l'ensemble des membres coopérateurs régulièrement inscrits dans le registre de la SOCADI.

- L'A.G est l'organe suprême de la SOCADI. Ses décisions sont obligatoires pour tous, même pour les absents ou dissidents.
- L'A.G ordinaire de la SOCADI se réunit 2 fois par an, après chaque campagne pour en faire le bilan

et procéder à la programmation de la suivante.

L'A.G fonctionne selon les dispositions des titres VI du statut de la SOCADI notamment les articles 35 à 44.

Chapitre V ORGANISATION DU TRAVAIL

Article 13 : Maintenance

Tout coopérateur doit participer aux travaux collectifs d'intérêt commun, à l'entretien et à la surveillance des infrastructures; à cet effet, il est interdit de se laver ou laver des habits ou ustensiles de cuisine dans les eaux d'irrigation, de jeter dans les eaux des produits nocifs aux hommes, ou aux cultures et pouvant entraver la bonne circulation des eaux.

Article 14 : Production

Tout coopérateur doit livrer au moins le quote de production fixé par la SOCADI. La quantité livrée doit couvrir les charges de production. Le Conseil d'Administration peut fixer une marge bénéficiaire destinée à couvrir les charges de fonctionnement de la SOCADI et exiger la pesée de toute production venant de la parcelle irriguée.

Les membres sont tous tenus de participer à la commercialisation primaire (pesée, ensachement, manutention...).

Chapitre VII SANCTIONS

Article 20 : Le conseil de discipline

Composition

Le conseil de discipline est composé comme suit :

- un président de séance : le préfet ou son représentant
- un représentant de l' UNPB
- deux (2) délégués C.R. de PRODECIS
- trois (3) membres du Conseil d'Administration de SOCADI
- les responsables de bloc (1 par bloc)
- les agents d'encadrement (PRODECIS, ACTION COOPERATIVE)

Attributions

Le conseil de discipline décide des sanctions qui peuvent aller jusqu'à l'exclusion éventuelle pour les cas suivants :

- Disputes, rixes, atteinte à la pudeur publique
- Vol, crimes.....

- Menaces à main armée
- Non respect des clauses du cahier des charges
- Non livraison des quotas de produits fixés par la SOCADI
- Non entretien des voies de roulement, des pistes et allées.
- Non maintien de la fertilité de la parcelle.....

Fonctionnement

Seul l'intéressé mis en cause a droit de défense; après les débats, il quitte la salle pour laisser le Conseil délibérer.

Sauf cas de force majeure, en cas de non présentation de l'intéressé devant le conseil de discipline celui-ci délibérera.

Article 21 : L'exclusion

L'exclusion peut être prononcée par le Conseil de discipline.

Elle est permanente et peut être prononcée en cours de campagne.

L'exclusion entraîne pour tout membre :

- la perte des avantages communs au niveau de la gestion des biens de la coopérative.
- l'obligation de s'acquitter de toutes ses dettes envers la coopérative, faute de quoi ses biens seront saisis jusqu'à concurrence des sommes dues.
- l'obligation de quitter le village coopératif en cas de vol, bagarre, adultère, ou atteinte à la pudeur, etc.

Si l'exclusion intervient en cours de campagne, l'intéressé sera payé proportionnellement au travail effectué sur la parcelle, après déduction des charges.

ANNEXES IV :**PRESENTATION PARTIELLE DES QUESTIONNAIRES D'ENQUETES****PHASE I****1) QUESTIONNAIRE - ADMINISTRATION P.R.O.D.E.C.I.S**

Nom : Prénom (s)

Fonction :

Date de prise de fonction :

LES SPECIFICITES DE LA FONCTION

- 1- En quoi consiste votre travail?
- 2- Etes-vous nommé par le PRO.DE.C.I.S?
- 3- L'Etat intervient-il dans votre nomination ou votre travail?
- 4- Avez-vous suffisamment de collaborateurs dans votre tâche?
- 5- Les paysans réclament-ils beaucoup de vous en services divers?
- 6- Pensez-vous être indispensable pendant encore longtemps?
- 7- Quelle est votre appréciation du niveau technique des paysans?
- 8- Quel niveau de développement escomptez-vous en fin de vos services à Di?

L'HISTORIQUE DU PERIMETRE

- 9- Etiez-vous présent au début des travaux?

- 10- Si oui, comment avez-vous obtenu les terres?
- 11- Quels étaient les objectifs du PRO.DE.C.I.S?
- 12- Quelle réaction ont eue les paysans autochtones?
- 13- Ont-ils participé activement aux travaux préliminaires?
- 14- Y a-t-il eu des déguerpissements?
- 15- Si oui quels étaient les dédommagements?
- 16- Quelle part revenait aux autochtones dans la distribution des parcelle?

CONDITIONS D'ATTRIBUTION

- 17- Comment avez-vous passé l'information sur l'existence du projet?
- 18- Qui a droit à une parcelle sur le périmètre?
- 19- Quelle est la superficie d'une parcelle?
- 20- Quelle mesure en cas de croissance de la famille?
- 21- Combien d'arrivées enregistrez-vous par an?
- 22- N'y a-t-il pas de risque de dégradation de l'environnement?
- 23- Que fait-on pour protéger l'espace de vie?
- 24- Vous arrive-t-il de prononcer des sanctions?
- 25- Si oui, quel genre?
- 26- L'exclusion du périmètre est-elle possible?
- 27- L'administration civile vous aide-t-elle dans votre tâche?
- 28- Que fait la direction du PRODECIS pour toujours promouvoir un meilleur fonctionnement du périmètre?

AUTOGESTION PAYSANNE

- 29- Le nom de PRODECIS va-t-il disparaître?
- 30- Quel est le nombre de nouveaux venus après les 125?
- 31- Considèrent-ils les parcelles comme leur (travail d'amélioration) ?

ASPECTS TECHNIQUES

- 1- Comment s'effectue la préparation du sol?
- 2- Quelles sont les cultures pratiquées?
- 3- Qui en opère le choix?

- 4- Suivant quel calendrier l'exploitation est-elle menée?
- 5- Quelles sont les cultures d'hivernage?
- 6- Quelles sont les cultures de saison fraîche?
- 7- Quelles sont les cultures de saison chaude?
- 8- Ces choix sont-ils effectués dans le souci d'une plus grande production?
- 9- Ou dans le souci d'une meilleure commercialisation?
- 10- Etes-vous l'organisateur de ce calendrier ou un conseiller?
- 11- Quels sont les moyens utilisés pour l'exploitation?
- 12- Que fait l'encadreur?
- 13- Qu'attend-on du paysan?
- 14- Les paysans ont-ils du mal à assimiler les techniques?
- 15- Si oui, en quoi?
- 16- Pensez-vous que le niveau de sensibilisation soit suffisant pour permettre une autogestion paysanne ?
- 17- Quels sont les intrants nécessaires au développement de chaque culture?
- 18- Comment les sols sont-ils protégés contre l'érosion?
- 19- L'élevage est-il intégré à l'agriculture ?

SERVICE D'IRRIGATION- MAINTENANCE

- 1- Quelles sont les infrastructures hydrauliques?
- 2- Quels avantages présente la disposition actuelle des parcelles pour l'irrigation?
- 3- Comment fonctionne le système d'irrigation?
- 4- Les paysans peuvent-ils contrôler et rationner leur utilisation de l'eau?
- 5- Quels sont les problèmes qui se posent?
- 6- A quelle période cesse l'irrigation?
- 7- Pourquoi?
- 8- Quelles variétés nécessitent le plus d'eau?
- 9- A combien revient l'irrigation par an?
- 10- Comment s'effectue la réparation ou le remplacement du matériel usés?
- 11- Les paysans sont-ils d'avis à payer l'amortissement du matériel?
- 12- Dans votre travail, que trouvez-vous comme difficulté majeure?
- 13- Les semences se vendent-elles en dehors de la coopérative?

2) LES EXPLOITANTS - COLONS

IDENTIFICATION

Nom..... Prénoms.....

Age.....

Religion.....

Ethnie.....

Origine.....

Nombre de femmes.....

Nombre d'enfants.....

Présentes.....

. Filles Absentes.....

destination.....

.Garçons Présents.....

Absents.....

destination.....

Date d'installation sur le périmètre:

Activité principale :

Activité secondaire :

CONDITIONS SOCIALES

- 1- Pourquoi êtes-vous venu sur le périmètre?
- 2- Comment êtes-vous installé?
- 3- Votre maison vous appartient-elle?
- 4- Etes-vous bien inséré dans la nouvelle société?
- 5- Quels sont vos rapports avec les autochtones?
- 6- Avez-vous l'intention de retourner dans votre village d'origine?

PRODUCTION

- 7- Quelle est la superficie de votre parcelle?
- 8- Combien avez-vous d'actifs?
- 9- Sont-ils tous de la famille?
- 10- Les variétés actuelles vous conviennent-elles? Pourquoi?
sinon qu'aimeriez-vous produire?
- 11- Que pensez-vous de l'utilisation de l'engrais et des produits phytosanitaires?
- 12- Que pensez-vous des nouvelles méthodes culturales?
- 13- Que pensez-vous des encadreurs?
- 14- Quelles sont les quantités produites par campagne? et par culture?
- 15- Etes-vous satisfait des rendements?
- 16- Souhaiteriez-vous être autonome?

CONFLIT CULTUREL

- 17- Comment vous sentez-vous ici? - comme un natif ()
- comme immigrant ()
- 17- Quels problèmes rencontrez-vous avec les autochtones?
- 18- Quelles sont les tentatives de résolution?
- 19- Quelle langue utilisez-vous le plus pour la communication?
- 20- Par rapport aux objectifs de votre déplacement, êtes-vous satisfait?

LA COOPERATIVE ET LE CREDIT - COMMERCIALISATION

- 21- Quelle utilisation faites-vous de la récolte?
- 22- Dans le cas d'une vente comment se fait la commercialisation?
- 23- Peut-on savoir combien cela vous rapporte-t-il?
- 24- Que faites-vous de ces revenus?

COOPERATIVE

- 25- Que pouvez-vous obtenir de la coopérative?
- 26- Pratiquez-vous l'élevage? si oui de quoi? Nombre et rôle.
- 27- Comment remboursez-vous les crédits?
- 28- Quel est votre point de vue sur la coopérative? (favorable ou non) Pourquoi?
- 29- Que pensez-vous de l'organisation actuelle?
- 30- Après le départ du PRO.DE.C.I.S, que comptez-vous faire du périmètre?
- 31- Etes-vous prêts à prendre vos responsabilités?
- 32- Etes-vous conscients de la cherté de l'eau? Pourquoi.
- 33- A quel coût pensez-vous que l'eau revienne?
- 34- Etes-vous conscients de la nécessité d'épargner pour payer le gazoil, les inputs
(engrais, semences, produits phytosanitaires....) pour réparer le moteur?
- 35- Avez-vous déjà débattu de ce problème avec d'autres? () oui () non Pourquoi?
- 36- Redoutez-vous le passage à l'autogestion?

QUESTION ENVIRONNEMENT

- 37- Quel droit avez-vous sur l'espace non concerné par l'aménagement?
- 38- Quelle utilisation en faites-vous?
- 39- Etes-vous conscient de l'importance du reboisement?
- 40- Comment utilisez-vous le bois de chauffe?
- 41- Etes-vous conscient que le sol est fragile et qu'il peut se dégrader de plusieurs façons?
- 42- Comment luttiez-vous contre l'érosion?
- 43- Comment nourrissez-vous le bétail?

3) LES AUTOCHTONES DE LA REGION DE DI

- 1- De quelles activités viviez-vous avant l'aménagement ?
- 2- Les terrains occupés par le PRODECIS étaient-ils exploités auparavant?
Si oui, comment les avez-vous cédés?
- 3- Avez-vous participé aux travaux d'aménagement? En quoi faisant?
- 4- Que représentait cet aménagement pour vous?
- 5- Quelles étaient les conditions d'obtention d'une parcelle?
- 6- Que pensez-vous des nouvelles méthodes culturales?

7- Pratiquez-vous l'élevage? si oui, de quoi? Quel est le rôle du bétail? Système d'élevage?

8- Quels sont les apports et les inconvénients du périmètre aménagé?

9- Comment accueillez-vous les colons? () favorablement () par contrainte.

Pourquoi?

10- Quels sont vos rapports avec les colons? (Point de différence, points communs, synthèse).

11- Quelles sont les innovations apportées par le périmètre?

12- Faites-vous partie de la coopérative? Si oui qu'en pensez-vous?

13- Pensez-vous que l'aménagement a contribué au développement de votre région?

Comment?

14- Si le PRODECIS se retire aujourd'hui, êtes-vous prêts à gérer vous-mêmes le périmètre?

15- Que pensez-vous de l'encadrement?

16- Etes-vous satisfaits des productions obtenues?

17- Comment les utilisez-vous?

18- Que faites-vous de vos revenus,

19- Etes-vous conscients que les sols et la végétation peuvent se dégrader? Si oui quelle mesure prenez-vous pour leur conservation?

20- Comment envisagez-vous l'avenir du périmètre?

4) RESPONSABLES - COOPERATIVE

IDENTIFICATION

Nom.....

Prénom.....

Age.....

Sexe.....

Poste tenu

Depuis.....

1- Comment êtes-vous parvenu à ce poste?

- 2- En quoi consiste votre travail?
- 3- Pouvez-vous faire l'historique de la coopérative?
- 4- Qui en a eu l'initiative? Objectifs?
- 5- Comment est-elle organisée actuellement?
- 6- Tous les paysans y adhèrent-ils?
- 7- La coopérative a-t-elle un capital important?
- 8- A-t-elle un handicap important?
- 9- Quelle influence a la coopérative sur la commercialisation?
- 10- Comment se présente la participation féminine?
- 11- Les femmes ont-elles une structure particulière? Si oui laquelle? Quel est son fonctionnement?
- 12- La Coopérative est-elle capable de gérer le périmètre? Comment s'y prend-elle?
- 13- Si non, espérez-vous en être bientôt à la hauteur?
- 14- Quels sont vos rapports avec Guédougou et Niassan?
- 15- Au Burkina comme à l'extérieur quels sont vos partenaires privilégiés?
- 16- Menez-vous des activités productives? (boutiques, artisanat [tissages teinture, savon, cuir], moulins à mil pharmacies villageoises, champs collectifs, restaurants.....)
- 17- Vous arrive-t-il d'organiser des reboisements?
- 18- Avez-vous des fosses fumières? Si oui, quel usage en faites-vous?
- 19- Quelle contribution vous apporte le PRODECIS?
- 20- Comment supportez-vous le passage à l'autogestion?
- 21- En attendez-vous de grands profits?
- 22- Comment obtenez-vous les boeufs de trait et comment les cédez-vous,
- 23- Combien coûte la paire de boeufs?
- 24- En combien d'années doit-on finir de payer?
- 25- Quelles sanctions peut prendre la coopérative?
- 26- Comment paie-t-elle ses fonctionnaires et employés?

5) ENTRETIEN AVEC LES RESPONSABLES DE LA COOPERATIVE

- 1- Chaque exploitant est-il inscrit dans la coopérative? Pourquoi?
- 2- Qui peut être élu comme responsable et par qui?
- 3- D'où proviennent les fonds de la coopérative?
- 4- Si c'est de vous-mêmes, comment vous y prenez-vous ?

- 5- Quel problème majeur se pose pour l'eau d'irrigation?
- 6- Comment trouvez-vous les charges d'eau,
- 7- Toutes les méthodes de travail sont-elles comprises et acceptées par vous?
- 8- Parmi toutes les plantes cultivées, en préférez-vous particulièrement certaines? Pourquoi?
- 9- Voudriez-vous que vos enfants soient aussi des agriculteurs?
- 10- En tant que paysans parmi d'autres (non coopérateurs), comment appréciez-vous votre niveau technique?
- 11- Et votre production?
- 12- Quel est l'apport des femmes?

FICHE - EXPLOITANTS

Calendrier culturel / Superficies / Quantités

Plantes	Superficie et nombre de parcelles	Labour		Semis		Sarclage		Récolte		Battage		Quantités récoltées
		déb	fin	déb	fin	déb	Fin	déb	fin	déb	fin	
Blé												
Maïs												
Sorgho												
Légumes												

Commercialisation

Plantes	Quantité	Prix unitaire	Lieu de vente	Moyen de transport	Acheteurs
Blé					
Maïs					
Sorgho					
Légumes					

PHASE II

QUESTIONNAIRE - A.T.P

- 1- En quoi consiste votre travail?
- 2- Quelle a été la durée de votre formation?
- 3- Qui est votre responsable immédiat?
- 4- Votre méthode de communication est-elle efficace?
- 5- Quelle est la garantie de votre autorité sur les autres?
- 6- Les rendements n'ont-ils pas baissé parce que chacun préfère travailler selon ses vues?
- 7- Quelles sont les principales mauvaises herbes pour les cultures pratiquées?
- 8- Quelle est la meilleure méthode de lutte,
- 9- Pour l'irrigation, quelles sont les bases de vos calculs?
Efficacité (besoins d'eau) coût de l'irrigation
- 10- Quelles sont les difficultés majeures de votre tâche?
- 11- Eprenez-vous parfois la nécessité d'une compétence technique supérieure?
- 12- Quelle est votre rétribution?
- 13- Quels sont vos rapports avec le centre d'appui?
- 14- Etes-vous un modèle pour les autres coopérateurs dans la pratique culturale,
- 15- Quel est selon vous l'obstacle principal à l'épanouissement de la SOCADI?
- 16- Quels sont les atouts à développer pour l'avenir?
- 17- Quels sont vos rapports avec le conseil d'Administration de la SOCADI?
- 18- L'organisation actuelle de la gestion du périmètre vous semble-t-elle stable?

QUESTIONNAIRE- RESPONSABLE DU GARAGE

Catégories

- 1- Nombre d'engins lourds Prix d'achat
- 2- Destination
- 3- Coût d'entretien
- 4- Coût par heure de fonctionnement
- 5- Circuit de commande des pièces détachées

26- Au bout de combien de temps peut-on commencer la récolte :du maïs ?
 du coton ?
 des oignons ?
 du blé ?
 du haricot vert ?

27- Quelles sont les techniques de stockage de ces produits?

28- Avez-vous un cahier personnel de comptes?

29- Quel type de crédit contractez-vous habituellement?

matériel argent

30- Quel est le motif? besoin d'ordre technique

besoin de la famille

31- Quel est le circuit de commercialisation de vos produits?

32- Qui est chargé de trouver les marchés?

33- Quel est le prix du kg de chaque produit?

34- Quelle formation vous semble encore nécessaire?

SOCADI et avenir

35 - Quels sont les fonds de la SOCADI ?

36 - Sur quelle base proposez-vous quelqu'un à un poste de responsabilité ?

37 - Qu'est-ce qui va moins bien dans le fonctionnement de la structure SOCADI ?

38 - Quels avantages a-t-on à être membre de la SOCADI ?

39 - A quelle occasion faites-vous des propositions pour la bonne marche du projet ?

40 - Comment appréciez-vous les rapports entre coopérateurs ?

bons passables mauvais

41 - Etes-vous installé ici pour toujours ?

oui incertain non

42 - Si vous étiez responsable, que changeriez-vous immédiatement ?

QUESTIONNAIRE - PRESIDENT SOCADI

- 1- Quand êtes-vous entré en fonction?
- 2- En quoi consiste votre travail?
- 3- Quels sont les partenaires de la SOCADI?
 - Sur le plan technique?
 - Sur le plan financier?
 - Sur le plan de la commercialisation?
- 4- Comment appréciez-vous cette collaboration?
- 5- Quelles difficultés rencontrez-vous dans votre travail?
- 6- Comment arrivez-vous à les résoudre?
- 7- Qu'est-ce qui vous permet d'espérer,
- 8- Pourquoi certains coopérateurs ont-ils abandonné?
- 9- Qui est la référence en techniques agricoles?
- 10- L'autonomie de gestion est-elle ainsi définitivement acquise?
- 11- Que reste t-il à faire?
- 12- Que fait l'Etat pour vous encourager?
- 13- Quelle est la capacité financière de la SOCADI?
- 14- Quels sont vos rapports avec le C.A.T.G.?
- 15- Qui doit prendre les décisions?
- 16- Qu'attendez-vous du C.A.T.G?
- 17- Etes-vous satisfaits de ses services?
- 18- Quel cadre de réflexion offrez-vous aux coopérateurs?
- 19- Comment appréciez-vous aux attentes de ceux qui vous ont élu?
- 20- Comment répondez-vous aux attentes de ceux qui vous ont élu?
- 21- Quelle est votre rétribution?
- 22- Une faillite complète est-elle possible?
- 23- Si oui, que se passerait-il?
- 24- Quel est le plus grand souhait des paysans de la SOCADI?

QUESTIONNAIRE - DIRECTEUR C.A.T.G.

- 1- En quoi consiste votre travail?
- 2- Depuis quelle date occupez-vous ce poste?
- 3- Comment êtes-vous passé de comptable à directeur ?
- 4 - Quelle est votre priorité ?
- 5 - Quelles difficultés rencontrez-vous ?
- 6 - Qu'attendez-vous des responsables SOCADI ?
- 7 - Qu'attendez-vous des paysans ?
- 8 - Comment appréciez-vous leur niveau technique ?
- 9 - Ont-ils le sens de leur responsabilité ?
- 10 - Après le test et la consolidation, sommes-nous maintenant à la phase définitive du projet ?
- 11 - Quelle est la tâche de vos collaborateurs du C.A.T.G ?
- 12 - La charge salariale est-elle assurée par la SOFITEX ?
- 13 - Quel est à présent le rôle de la SOFITEX ?
- 14- Pourquoi le nombre de paysans a-t-il diminué?
- 15- Cette baisse va-t-elle se poursuivre?
- 16- Qu'est-ce qui vous plaît dans ce travail?
- 17- Avez-vous l'intention de rester encore longtemps auprès de la SOCADI?
- 18- La SOCADI est-elle capable d'autonomie complète?
- 19- Quel type de formation leur assurez-vous?
- 20- Comment entrevoyez-vous l'avenir du périmètre de Di?

TABLE DES MATIERES

DEDICACE	i
REMERCIEMENTS.....	ii
EPIGRAPHE.....	iii
RESUME	iv
MOTS CLES.....	iv
LISTE DES SIGLES	v
AVANT- PROPOS	vi
INTRODUCTION GENERALE.....	1
PREMIERE PARTIE: LE CADRE DE L'ETUDE.....	6
INTRODUCTION	7
CHAPITRE PREMIER : LE MILIEU ET LES HOMMES.....	8
1.1. LES DONNEES PHYSIQUES	8
1.1.1. <i>La morphologie et les sols</i>	8
1.1.1.1. Le relief et l'hydrographie.....	9
1.1.1.1.1. Le relief	9
1.1.1.1.2. L'hydrographie.....	9
1.1.1.2. Les sols	10
1.1.1.2.1. Les sols de l'alluvionnement actuel du Sourou	11
1.1.1.2.2. Les sols associés aux colluvions de cuirasses ferrugineuses.....	11
1.1.1.2.3 Les sols sur alluvions anciennes	11
1.1.2. <i>Le climat et la végétation</i>	13
1.1.2.1. Les données climatologiques.....	13
1.1.2.1.1. Les températures.....	13
1.1.2.1.2. Les précipitations.....	13
1.1.2.1.3. L'évaporation.....	15
1.1.2.2. La végétation	15
1.2. LES POPULATIONS ET LEURS ACTIVITES.....	16
1.2.1. <i>Les groupes ethniques et leur culture</i>	16
1.2.1.1. Les groupes en présence	16
1.2.1.1.1. Les autochtones	16

1.2.1.1.2. Les migrants.....	17
1.2.1.2. Les structures sociales.....	17
1.2.1.2.1. Le brassage culturel.....	17
1.2.1.2.2. Impact sur les activités agricoles.....	19
1.2.2. Les activités économiques.....	20
1.2.2.1. L'agriculture.....	20
1.2.2.2. L'élevage.....	22
1.2.2.2.1. Les petits ruminants et la volaille.....	22
1.2.2.2.2. Les bovins.....	22
1.2.2.3. La pêche.....	23
CONCLUSION.....	24
CHAPITRE DEUXIEME: LE SITE DE RECHERCHE.....	26
2.1. LA SITUATION GEOGRAPHIQUE.....	26
2.1.1. La localisation.....	26
2.1.2. Le cours d'eau.....	27
2.1.2.1. Le Sourou, rivière principale.....	27
2.1.2.2. La population et la rivière.....	29
2.2. LES INFRASTRUCTURES VILLAGEOISES.....	29
2.2.1. Les équipements publics.....	30
2.2.1.1. Hydraulique et complexe sanitaire.....	30
2.2.1.2. Les services et lieux publics.....	30
2.2.2. Les équipements particuliers.....	31
2.2.2.1. La station météorologique.....	31
2.2.2.2. La cité I.N.E.R.A - SOFITEX.....	32
CONCLUSION PARTIELLE.....	32
DEUXIEME PARTIE: LE PERIMETRE ET SON FONCTIONNEMENT.....	33
INTRODUCTION.....	34
CHAPITRE TROISIEME : LES AMENAGEMENTS DE DI.....	36
3.1. LES INFRASTRUCTURES.....	36
3.1.1. Présentation des ouvrages.....	36
3.1.1.1. Les équipements d'irrigation.....	38
3.1.1.1.1. Les pivots.....	38
3.1.1.1.2. Les rampes.....	39
3.1.1.1.3. Les motopompes et autres équipements.....	39
3.1.1.2. Les voies de desserte.....	41
3.1.1.2.1. Les voies des pivots.....	42
3.1.1.2.2. Les voies de rampes.....	42

3.1.2. <i>Le fonctionnement</i>	44
3.1.2.1. Les aspects techniques	44
3.1.2.2. L'organisation pratique	45
3.2. LES STRUCTURES D'ENCADREMENT	46
3.2.1 <i>Le PRODECIS</i>	46
3.2.1.1. Installation des paysans	47
3.2.1.1.1. Le recrutement.....	47
3.2.1.1.2. L'installation proprement dite	48
3.2.1.2. Mise en oeuvre de l'opération	48
3.2.2. <i>La SOCADI</i>	50
3.2.2.1. Les objectifs de création.....	50
3.2.2.2. Organisation et fonctionnement de la SOCADI	51
3.2.2.2.1. Le gestionnaire de bloc.....	52
3.2.2.2.2. Les membres du bureau de bloc	52
3.2.2.2.3. Les Agents Techniques Paysans.....	52
3.2.2.2.4. Le service d'irrigation.....	53
3.2.2.2.5. Le magasin.....	53
CHAPITRE QUATRIEME: LE SYSTEME DE PRODUCTION.....	54
4.1. LES EXPLOITANTS.....	54
4.1.1. <i>Les origines</i>	54
4.1.1.1. La profession antérieure des coopérateurs	55
4.1.1.2. Le motif du déplacement	55
4.1.1.2.1. La recherche d'un bon revenu	55
4.1.1.2.2. La recherche d'une sécurité alimentaire	56
4.1.2. <i>La population globale des exploitants</i>	56
4.1.2.1. Les villages coopérateurs	56
4.1.2.2. Structure démographique	57
4.2. LES TECHNIQUES DE PRODUCTION	59
4.2.1. <i>Les spéculations agricoles</i>	60
4.2.2. <i>Le matériel agricole</i>	61
4.2.2.1. Les engins lourds	61
4.2.2.2. La chaîne d'attelage	61
4.2.3. <i>Le système de culture</i>	62
4.2.3.1. Le calendrier culturel	62
4.2.3.2. Le mode d'application des produits.....	65
4.3. PRODUCTION ET COMMERCIALISATION.....	66
4.3.1. <i>La production</i>	66
4.3.1.1. La récolte	66
4.3.1.2. Les rendements	67
4.3.1.3. Le conditionnement.....	69
4.3.2. <i>L'écoulement des produits</i>	70

4.3.2.1. Les marchés	70
4.3.2.2. Les circuits de commercialisation	71
4.3.2.3. Les résultats économiques	73
CONCLUSION PARTIELLE	77
TROISIEME PARTIE: VERS L'AUTOGESTION.....	78
INTRODUCTION	79
CHAPITRE CINQUIEME : ANALYSE DES METHODES D'ENCADREMENT	80
5.1.LA MISE EN OEUVRE DU PROJET	80
5.1.1. <i>Le recrutement et l'installation</i>	81
5.1.1.1.Sensibilisation	81
5.1.1.2.Recrutement	81
5.1.1.3. L'installation	83
5.1.2. <i>Formation et Encadrement</i>	85
5.1.2.1.La formation.....	85
5.1.2.2.L'encadrement.....	87
5.2. LE TRANSFERT DE RESPONSABILITE	88
5.2.1. <i>La création d'une Société Coopérative</i>	88
5.2.1.1. Une conception téléguidée	91
5.2.1.2. La mise en place de la structure	91
5.2.2. <i>Le statut du Centre Technique</i>	92
5.2.2.1. Le domaine technique	92
5.2.2.2. L'administration.....	93
CHAPITRE SIXIEME :	94
LES APTITUDES PAYSANNES A L'AUTOPROMOTION.....	94
6.1. LA RECEPTIVITE DES PAYSANS AUX METHODES D'ENCADREMENT	94
6.1.1. <i>Le niveau technique</i>	95
6.1.1.1. Les techniques agricoles	95
6.1.1.2. La fiche de campagne	96
6.1.2. <i>Les aptitudes à la coopération</i>	98
6.1.2.1. La participation à la coopérative	98
6.1.2.2. La gestion du matériel commun	100
6.2.LA SOCADI, UNE EXPERIENCE DOUTEUSE	102
6.2.1. <i>La crédibilité de la structure</i>	102
6.2.1.1.L'organisation interne	102
6.2.1.2. La hiérarchie des valeurs	104
6.2.2 <i>Pour une autogestion réelle et appuyée</i>	105
6.2.2.1. L'effectivité de l'autogestion.....	105

6.2.2.2 Quelle option pour l'encadrement ?	106
CONCLUSION GÉNÉRALE	109
BIBLIOGRAPHIE.....	112
ANNEXES.....	119
ANNEXES I : TABLEAUX.....	119
ANNEXES II : GRAPHIQUES	134
ANNEXES III : TEXTES.....	147
ANNEXES IV : PRESENTATION PARTIELLE DES QUESTIONNAIRES D'ENQUETES.....	151
TABLE DES MATIERES	168